



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 avril 2015  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dixième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017\*

#### Titre XIII Compte pour le développement

#### Chapitre 35 Compte pour le développement

### Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	4
Orientation générale . . . . .	4
Vue d'ensemble des ressources . . . . .	7
Annexes	
I. Projets qu'il est proposé de financer au moyen du Compte pour le développement pendant l'exercice biennal 2016-2017 . . . . .	9
A. Programme relatif à la statistique et aux données . . . . .	9
B. Élaboration de politiques fondées sur les faits en matière de cybergouvernement, visant à améliorer l'infrastructure informatique, la prestation de services publics et le respect du principe de responsabilité . . . . .	20
C. Stratégies d'atténuation des conséquences de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés . . . . .	22
D. Renforcer les capacités de certains pays en développement d'évaluer, aux fins de l'examen par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, les progrès accomplis dans l'exécution du programme de développement durable . . . . .	24
E. Recensement des moyens financiers nationaux disponibles aux fins du développement durable en Afrique australe . . . . .	27

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la côte A/70/6/Add.1.



F.	Observer les progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts . . . . .	29
G.	Mesures gouvernementales en faveur de l'épanouissement des jeunes en Afrique se fondant sur des données factuelles . . . . .	32
H.	Exécution des stratégies nationales de développement durable dans certains pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie . . . . .	35
I.	Politiques commerciales et agricoles en faveur des petits exploitants agricoles et de la sécurité alimentaire . . . . .	37
J.	Le commerce transfrontière informel au service de l'autonomisation des femmes, du développement économique et de l'intégration régionale dans la région des Grands Lacs . . . . .	40
K.	Valorisation des produits dérivés du coton en Afrique de l'Est et en Afrique australe . . . . .	43
L.	Politiques de développement pour la croissance économique durable en Afrique australe . . . . .	46
M.	Mise au point d'indices de capacité productive permettant d'effectuer des évaluations comparatives en vue d'élaborer des politiques fondées sur les faits dans les pays en développement sans littoral . . . . .	49
N.	Données sur la qualité de l'air destinées à l'élaboration de politiques environnementales et sanitaires en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique . . . . .	52
O.	Renforcement des capacités de gestion des informations communiquées par les entreprises sur le bilan de leurs activités en matière de viabilité dans les pays d'Amérique latine . . . . .	55
P.	Politiques urbaines durables, profitant à tous et fondées sur la connaissance des faits dans les États arabes pilotes . . . . .	58
Q.	Dispositifs de responsabilisation destinés à mesurer et suivre des politiques pour des villes durables en Amérique latine et à la communication d'informations à ce sujet . . . . .	60
R.	Politiques reposant sur des données factuelles en vue d'améliorer la sécurité locale dans les villes d'Amérique latine et d'Afrique . . . . .	64
S.	Harmonisation du programme pour l'après-2015 avec les cadres de planification en Afrique . . . . .	67
T.	Cadres de responsabilisation et politiques fondées sur des données factuelles pour la planification du développement en Afrique . . . . .	70
U.	Amélioration du suivi de la protection sociale en Afrique . . . . .	73
V.	Dispositifs de contrôle de la gestion durable des forêts dans les pays du Caucase et d'Asie centrale . . . . .	75
W.	Politiques relatives au logement et à l'aménagement urbain viables fondées sur des données factuelles et dispositifs de suivi connexes dans les États membres de la Commission économique pour l'Europe . . . . .	78
X.	Énergie durable pour tous dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale . . . . .	80

Y.	Exploitation de mégadonnées aux fins de la mesure de l'économie numérique en Amérique latine et dans les Caraïbes et de son essor . . . . .	83
Z.	Remédier aux grands problèmes sociaux et environnementaux qui se posent en Amérique latine et dans les Caraïbes . . . . .	86
AA.	Tableaux entrées-sorties se rapportant aux politiques industrielles et commerciales en Amérique centrale et en Amérique du Sud . . . . .	89
AB.	Coopération Sud-Sud au service des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation dans la région Asie-Pacifique . . . . .	93
AC.	Mécanismes novateurs de financement de l'action face aux changements climatiques à l'intention des institutions financières de la région Asie-Pacifique . . . . .	96
AD.	Politiques fondées sur des données factuelles en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de l'Asie et du Pacifique . . . . .	100
AE.	Développement des institutions en vue de l'amélioration de la prestation de services aux fins des objectifs de développement durable en Asie occidentale . . . . .	103
AF.	Promotion de la justice sociale dans certains pays de la région arabe . . . . .	105
AG.	Facilitation de la mise en œuvre de l'Union douanière arabe . . . . .	107
	Appendice	
	Liste récapitulative des projets qu'il est proposé de financer au moyen du Compte pour le développement pendant l'exercice biennal 2016-2017 . . . . .	111
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle . . . . .	115

---

## Vue d'ensemble

Tableau 35.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

---

Montant approuvé pour 2014-2015 <sup>a</sup>	28 398 800
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017 <sup>a</sup>	28 398 800

---

<sup>a</sup> Aux taux révisés de 2014-2015.

### Orientation générale

- 35.1 Le chapitre 35 regroupe les ressources demandées au titre du Compte pour le développement. Les activités ainsi financées répondent aux objectifs et aux réalisations escomptées correspondantes en matière de renforcement des capacités établis pour divers programmes du plan-programme biennal pour la période 2016-2017 (A/69/6/Rev.1) englobant des projets du Compte pour le développement.
- 35.2 En réponse à la proposition faite par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950), l'Assemblée générale a décidé dans sa résolution 52/12 B de créer, dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999, un compte pour le développement. Dans sa résolution 52/221 A, elle a décidé d'ouvrir un crédit de 13 065 000 dollars pour ce compte au chapitre 34 du budget-programme de l'exercice 1998-1999.
- 35.3 En application de la résolution 52/235 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci demandait un rapport détaillé sur la viabilité du Compte pour le développement, les modalités de sa mise en œuvre, les fins précises auxquelles les ressources seraient utilisées et les critères de rendement connexes, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les modalités de fonctionnement du Compte (A/53/945). Après avoir examiné ce rapport et le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.12), l'Assemblée a décidé, dans sa résolution 54/15, de créer un compte spécial pluriannuel pour financer des activités supplémentaires relatives au développement sur la base des programmes du plan à moyen terme approuvé. Pour les neuf derniers exercices biennaux (1998-1999, 2000-2001, 2002-2003, 2004-2005, 2006-2007, 2008-2009, 2010-2011, 2012-2013 et 2014-2015), l'Assemblée a approuvé le financement de 315 projets au moyen du Compte pour le développement.
- 35.4 Dans sa résolution 60/246, l'Assemblée a décidé que les montants demandés au titre du Compte pour le développement seraient recalculés pour l'exercice biennal 2006-2007. Cette décision s'est traduite par une augmentation de 889 100 dollars du crédit initialement ouvert pour cet exercice. Dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice 2006-2007, le Compte a été de nouveau actualisé, ce qui a donné lieu à un nouveau relèvement de 26 800 dollars. Dans sa résolution 61/252 (sect. IV, par. 5), l'Assemblée a décidé d'ouvrir un crédit de 2,5 millions de dollars à titre de mesure exceptionnelle immédiate visant à compenser l'insuffisance des fonds virés au Compte depuis sa création. En outre, à l'alinéa d) du paragraphe 2 de sa résolution 62/235 A, elle a décidé d'augmenter le crédit ouvert au chapitre 34 (Compte pour le développement) de 5 millions de dollars pour l'exercice 2006-2007. Dans sa résolution 62/238 (sect. VIII, par. 11), elle a décidé d'ouvrir un crédit additionnel de 2,5 millions de dollars au titre de ce compte pour l'exercice 2008-2009. Dans sa résolution 64/243 (sect. XIII, par. 140), elle a décidé d'ouvrir un crédit additionnel de 5 millions de dollars au titre du Compte pour l'exercice 2010-2011. Dans sa résolution 66/248 A, elle a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant total de 29 243 200 dollars au titre du Compte pour

l'exercice 2012-2013 et, dans sa résolution 68/248, elle a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant total de 28 398 800 dollars au titre du Compte pour l'exercice 2014-2015.

- 35.5 Les propositions relatives à l'utilisation de cette somme en 2016-2017 pour la dixième tranche, détaillées à l'annexe du présent fascicule, sont conformes aux procédures et modalités d'utilisation du Compte pour le développement approuvées par l'Assemblée dans ses résolutions 53/220 A, 53/220 B, 54/15, 54/249, 56/237, 60/246, 61/252, 62/235, 62/237, 62/238, 64/243, 64/244, 66/248 et 68/248.
- 35.6 Le Compte pour le développement a pour objet de financer les projets de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires pour les pays en développement, définis dans le programme de l'ONU en matière de développement, pour répondre aux besoins et demandes exprimés, et aux recommandations et décisions prises par les instances intergouvernementales et les organes directeurs compétents. Les projets sont exécutés par 10 entités du Secrétariat de l'ONU, à savoir le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, les cinq commissions régionales, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).
- 35.7 Ces 10 entités du Secrétariat chargées de l'exécution des projets considèrent le Compte pour le développement comme un important mécanisme de financement qui favorise l'accès des États membres en développement aux nombreuses et diverses compétences en matière de normalisation, connaissances techniques et analyses qu'elles proposent et comme un moyen de mieux soutenir ces pays dans leurs efforts de développement. Pour maintenir la complémentarité des activités et les effets de synergie, les entités sont encouragées à collaborer étroitement entre elles et notamment avec le coordonnateur résident des Nations Unies et l'équipe de pays des Nations Unies lorsqu'elles adaptent les projets aux réalités nationales.
- 35.8 Le thème général de la dixième tranche du Compte pour le développement, qui a été approuvé par le Comité directeur du Compte le 25 juin 2014 ainsi que par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, qui exerce les fonctions de directeur de programme du Compte, est le suivant : « Appui aux États Membres pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 : amélioration des statistiques et des données, politiques fondées sur des données factuelles et application du principe de responsabilité ». Les principales références qui guideront la programmation des projets seront les suivantes : le rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable (A/68/970), la décision de l'Assemblée aux termes de laquelle c'est principalement sur la base de la proposition formulée dans le rapport du Groupe de travail ouvert que les objectifs de développement durable seront incorporés dans le programme de développement pour l'après-2015 (résolution 68/309), le rapport de synthèse du Secrétaire général (A/69/700) et les décisions prises par l'Assemblée sur le programme de développement pour l'après-2015 au cours de sa soixante-neuvième session.
- 35.9 Le programme de développement pour l'après-2015 met l'accent sur l'importance de renforcer les capacités dans le domaine des statistiques et des données et part du principe qu'il faut disposer de statistiques fiables et solides pour formuler des politiques et prendre des décisions reposant sur des données factuelles. Les systèmes statistiques nationaux, qui produisent les statistiques officielles nationales, doivent être renforcés et il y a lieu de recenser les données lacunaires et de les compléter. À cet égard, le Comité directeur du Compte pour le développement a estimé que la dixième tranche offrait à l'Organisation des Nations Unies, qui fait autorité depuis longtemps pour l'établissement de normes statistiques internationales et la définition de méthodes statistiques, l'occasion de se mobiliser pour régler ce problème crucial. Comme le Comité l'avait vivement recommandé, le Directeur de programme du Compte a décidé d'inclure un programme spécial sur les statistiques et les données d'un montant de 10,0 millions de dollars dans le projet de budget-programme pour

l'exercice biennal 2016-2017. Dans cette nouvelle logique innovante, les 10 entités du Secrétariat chargées de l'exécution des projets collaboreront en tirant profit des compétences techniques et des avantages comparatifs de chacune, l'objectif commun étant d'aider les pays en développement à surmonter les difficultés relatives à la production de données pour le programme de développement pour l'après-2015, notamment en renforçant les systèmes statistiques nationaux.

- 35.10 Le programme sera mis en œuvre comme un tout unifié et structuré, plutôt que comme une juxtaposition de projets et de propositions distincts, et il s'appuiera sur les dialogues, les tables rondes, les débats et les échanges de vues intergouvernementaux engagés pour définir le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. Il sera exécuté en fonction de la demande, sera pris en charge par les pays et cherchera à tirer parti d'autres programmes statistiques et initiatives de financement en vue d'accroître l'effet multiplicateur. Tout sera fait pour en assurer la cohérence avec les programmes de renforcement des capacités statistiques menés par les autres entités du système des Nations Unies, dont l'aide sera sollicitée afin de respecter le principe d'unité dans l'action et celui de la responsabilité conjointe de tous les organismes des Nations Unies d'aider les pays à mettre en place une infrastructure informatique efficace et durable.
- 35.11 Le reste des fonds alloués à la dixième tranche, soit un montant de 18,4 millions de dollars, devrait être consacré à des activités relevant du thème général du Compte pour le développement et réparti entre les entités responsables dans les mêmes proportions qu'auparavant, après approbation par le Comité directeur du Compte. Les propositions figurant dans le projet de budget-programme mettent fortement l'accent sur le fait que les politiques soient fondées sur des données factuelles et s'inscrivent dans les domaines de compétence des entités chargées de l'exécution des projets. Une grande partie de ces propositions consistent à poursuivre les activités en cours menées dans le cadre d'initiatives déjà engagées par le Compte ou à l'aide de ressources extrabudgétaires et à promouvoir la collaboration entre pays en vue de l'adoption et de la mise en œuvre de stratégies, de plans et de politiques propices au développement durable.
- 35.12 Le programme et les projets proposés respectent les critères fixés par l'Assemblée générale depuis la création du Compte pour le développement. Il est attendu des entités chargées de l'exécution des projets qu'elles s'appuient autant que possible sur les capacités humaines et techniques disponibles dans les pays en développement, en vue d'optimiser le transfert des connaissances et de développer les compétences et les capacités nationales, notamment au moyen de la coopération Sud-Sud. Les projets, qui doivent répondre à une demande, tirent parti des compétences particulières de chaque entité conformément à la stratégie que les États Membres ont déterminée pour elle. Chacune doit également collaborer étroitement avec les autres et exploiter les synergies qui existent avec des activités tierces menées dans le système des Nations Unies et en dehors.
- 35.13 La liste des projets proposés a été approuvée par le Comité directeur du Compte pour le développement à sa réunion du 5 janvier 2015, puis par le Directeur de programme le 9 janvier 2015, avant d'être présentée à l'Assemblée générale pour examen.
- 35.14 Depuis sa création, le Compte a financé un total de 315 projets, dont 111 sont toujours en cours ou exigent une supervision et relèvent des tranches 7 à 9 (sans compter les 33 projets dont l'aperçu général figure dans le présent fascicule). Conformément aux informations fournies dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des projets financés au moyen du Compte pour le développement (A/55/913) et à la résolution 56/237 de l'Assemblée générale, le Compte fonctionne comme un compte pluriannuel, et tout solde du crédit ouvert apparaissant à la fin de l'exercice biennal peut être reporté sur l'exercice suivant. À ce jour, le Directeur de programme a demandé à deux reprises l'utilisation, pour le financement des programmes, de soldes résiduels provenant de plusieurs tranches antérieures, ce qui a donné lieu à 25 nouveaux projets soumis aux

mêmes critères de sélection rigoureux que les projets présentés dans le cadre du budget-programme. Douze projets ont ainsi été ajoutés à la septième tranche et 13, à la neuvième tranche.

- 35.15 Du fait de l'expansion continue du Compte pour le développement, il a fallu rationaliser les mécanismes d'examen et d'adoption des aperçus généraux des projets et des descriptifs plus détaillés. La structure du Compte, qui a été approuvée par le Comité directeur le 25 juin 2014, puis par le Directeur de programme, donne une responsabilité équivalente aux différents coordonnateurs des entités chargées de l'exécution des projets pour ce qui est de garantir la qualité des propositions, lesquelles font l'objet d'un contrôle interne de la qualité avant d'être soumises à l'équipe de gestion et au Groupe d'assurance de la qualité du Compte. La création du poste d'administrateur de programme adjoint approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/246 pour faciliter la mise en œuvre des projets financés au moyen du Compte a contribué de manière significative à l'accélération de la programmation de projets en augmentant les effectifs chargés de la gestion quotidienne du Compte, qui étaient insuffisants. Il convient de noter qu'en décembre 2014, 40 des 46 projets de la neuvième tranche avaient été approuvés et les crédits correspondants ouverts, alors qu'à la fin de la première année de la huitième tranche, seuls 15 des 52 projets avaient été approuvés. Grâce à cette amélioration notable du fonctionnement de la première phase du processus de programmation, les entités chargées de l'exécution des projets auront jusqu'à quatre ans pour exécuter les projets, ce qui devrait limiter les prolongations exceptionnelles au-delà du cycle de quatre ans et améliorer les taux d'exécution.
- 35.16 La gestion du Compte pour le développement nécessite également un travail continu de suivi et de supervision, notamment l'examen des rapports d'étape annuels, des rapports d'activité finals et des évaluations obligatoires des projets. L'équipe du Compte a bénéficié des services d'un spécialiste de l'évaluation dont le poste était financé par le Programme des administrateurs auxiliaires. Ce spécialiste a contribué à la mise au point et au lancement d'un processus d'évaluation, notamment en publiant des directives d'évaluation que les entités devaient suivre pour leurs évaluations externes. Pendant les deux années de service du spécialiste, 81 évaluations de projet ont été soigneusement analysées et les enseignements tirés ont été répertoriés dans une base de données interne dont les informations sont mises à profit dans le cadre de la programmation des projets de la dixième tranche. Les évaluations de 84 projets relevant des septième et huitième tranches seront présentées en mars 2016 au plus tard. Elles devront être examinées, et les enseignements tirés figureront dans le prochain rapport d'étape destiné à l'Assemblée générale et serviront à améliorer la programmation de la onzième tranche. Il faudra désormais trouver de nouveaux moyens pour continuer à assurer les fonctions de suivi et d'évaluation auparavant exercées par le spécialiste de l'évaluation.
- 35.17 Étant donné que tous les aspects de la gestion du Compte pour le développement (programmation, exécution, suivi et évaluation) revêtent la même importance, le Directeur de programme devra faire en sorte de pérenniser les progrès considérables accomplis dans le processus de programmation tout en affectant des effectifs suffisants aux fonctions de suivi et d'évaluation afin de garantir l'exécution ponctuelle des projets, ce qui exige notamment de passer en revue les retards d'exécution et la réaffectation des fonds à de nouveaux projets, le tout sans l'aide d'un spécialiste de l'évaluation.
- 35.18 Il convient de lire le présent fascicule en parallèle avec le neuvième rapport d'étape du Secrétaire général sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement.

### **Vue d'ensemble des ressources**

- 35.19 Le montant total des ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 28 398 800 dollars, soit le même montant que pour l'exercice biennal 2014-2015.

**Titre XIII Compte pour le développement**

35.20 Le tableau 35.2 présente les ressources financières nécessaires pour la dixième tranche des projets proposés pour le présent chapitre.

**Tableau 35.2 Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

Composante			Variation					Total	Pourcentage	Total avant actualisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Résolution 69/264	Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Total					
Compte pour le développement	29 243,2	28 398,8	-	-	-	-	-	-	28,398,8	-	28 398,8	

35.21 Un récapitulatif des ressources nécessaires pour la dixième tranche de projets, par objet de dépense, est présenté au tableau 35.3.

**Tableau 35.3 Ressources nécessaires, par objet de dépense (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016-2017
Autres dépenses de personnel	1 158 100
Consultants	8 293 200
Experts	1 047 000
Voyages	5 307 100
Services contractuels	2 023 000
Frais généraux de fonctionnement	498 600
Mobilier et matériel	231 500
Séminaires et ateliers	9 840 300
<b>Total</b>	<b>28 398 800</b>

## Annexe I

### **Projets qu'il est proposé de financer au moyen du Compte pour le développement pendant l'exercice biennal 2016-2017**

#### **A. Programme relatif à la statistique et aux données**

**Département des affaires économiques et sociales, CNUCED, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (10 000 000 dollars)**

#### **Contexte général**

1. Le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable a achevé ses travaux le 19 juillet 2014 et présenté son rapport sur les objectifs de développement durable à l'Assemblée générale afin qu'elle l'examine et prenne les dispositions nécessaires (A/68/970). Dans sa résolution 68/309, l'Assemblée a décidé que c'était principalement sur la base de la proposition formulée dans le rapport du Groupe de travail ouvert que les objectifs de développement durable seraient incorporés dans le programme de développement pour l'après-2015, sachant que d'autres contributions seraient aussi examinées lors des négociations intergouvernementales qui se tiendraient à sa soixante-neuvième session.
2. Dans son rapport, le Groupe de travail ouvert a reconnu qu'il faudrait améliorer la disponibilité des données et des statistiques pour appuyer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les États Membres devront s'assurer de disposer des moyens et des mécanismes nécessaires au niveau national pour mesurer les résultats obtenus, en assurer le suivi et en rendre compte de manière durable. En conséquence, une des grandes priorités de l'ONU sera d'aider les pays à renforcer leurs systèmes statistiques nationaux, premiers producteurs de données servant à faire rapport aux niveaux local, national, régional et mondial, notamment en mettant au point de nouveaux outils, méthodes, approches et techniques en matière de statistique.
3. Les exigences en termes de contenu, de ventilation, d'actualité et de qualité des données devraient augmenter considérablement après 2015, et il convient d'évaluer la demande prévue par rapport aux données actuellement disponibles et aux capacités des pays de produire des données et des statistiques nationales. Par exemple, près de la moitié des pays n'établissent pas de statistiques à partir des registres d'état civil. Actuellement, les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement se basent principalement sur des estimations établies par des organismes internationaux qui mènent des activités de suivi et non sur des chiffres communiqués par les États. Même pour les systèmes statistiques nationaux les plus perfectionnés, il sera difficile de produire les données nécessaires pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles de développement durable et en rendre compte.
4. En août 2014, le Secrétaire général a créé le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable et l'a chargé de recommander des solutions pour compléter les données manquantes et renforcer les capacités statistiques des États. Dans son

rapport, le Groupe consultatif a souligné qu'il était fondamental de disposer de renseignements pour mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015, les données étant essentielles à la prise de décisions fondées sur les faits et au respect du principe de responsabilité, et il a recommandé à l'ONU de montrer la voie. Il a conseillé de créer un nouveau mode de financement du renforcement des capacités statistiques fondé sur la mobilisation de ressources internes et externes et visant à consolider le rôle des bureaux de statistique nationaux en matière de coordination. Dans son rapport, il a souhaité que soit établie une proposition sur les améliorations à apporter pour stimuler le renforcement des capacités et les transferts de technologie, notamment l'amélioration des stratégies nationales de développement de la statistique, l'objectif étant de permettre une planification à long terme plus efficace et mieux coordonnée, ainsi que de meilleurs investissements.

5. Au paragraphe 143 de son rapport de synthèse sur le programme de développement durable pour l'après-2015 (A/69/700), le Secrétaire général a recommandé la mise en place, sous les auspices de la Commission de statistique de l'ONU, d'un programme d'action global relatif aux données. Cela nécessitait de parvenir à un consensus mondial, d'établir des principes et des normes relatifs aux données, de créer un ensemble de réseaux destinés à promouvoir l'innovation et l'analyse des données, de mettre en place un mode de financement novateur à l'appui du renforcement des capacités des pays en matière de données et de conclure un partenariat mondial en vue de favoriser la prise d'initiatives et la gouvernance dans le domaine des données. En particulier, le Secrétaire général a souligné que le renforcement des capacités statistiques nationales et internationales, l'établissement d'indicateurs rigoureux, la production de jeux de données fiables et à jour, le recours à des sources de données nouvelles et non traditionnelles et une ventilation des données plus large et systématique visant à faire ressortir les inégalités étaient autant d'éléments qui s'avéreraient essentiels à l'exécution du programme.
6. Depuis sa création, le Compte pour le développement a fait la part belle à la statistique, plus de 40 projets ayant eu pour objet d'appuyer le transfert de connaissances relatives aux méthodes, aux outils et aux techniques de statistique. Le programme relatif à la statistique et aux données proposé pour la dixième tranche suit une nouvelle logique innovante : les 10 entités du Secrétariat chargées de l'exécution des projets collaboreront en tirant profit des compétences techniques et des avantages comparatifs de chacune, l'objectif commun étant d'aider les pays en développement à surmonter les difficultés relatives à la production de données pour le nouveau programme de développement. Le programme sera mis en œuvre comme un tout unifié et structuré, plutôt que comme une juxtaposition de projets et de propositions distincts, et il s'appuiera sur les dialogues, les tables rondes, les débats et les échanges de vues intergouvernementaux engagés pour définir le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. Il sera amélioré et étoffé au fur et à mesure de l'avancée des discussions et négociations intergouvernementales qui se tiendront en 2015. Il est prévu d'entamer la mise en œuvre du programme dès le début du mois de janvier 2016, une fois que l'Assemblée générale l'aura approuvé.
7. Le programme correspond expressément à deux cibles que le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale a fixées au titre de l'objectif 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser), à la rubrique « Données, suivi et application du principe de responsabilité », et qui se lisent comme suit :
  - a) *Cible 17.18* : D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays;

- b) *Cible 17.19* : D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.

### **Perspectives et principes du programme**

8. Le Secrétaire général a demandé à toutes les entités du système des Nations Unies qu'elles se donnent les moyens de contribuer effectivement à la mise en œuvre du programme de développement durable pour l'après-2015. Il les a engagées à concevoir de nouvelles manières d'agir qui mettent l'accent sur l'esprit de collaboration et de responsabilité collective et produisent des résultats au niveau national qui coïncident avec les stratégies et les priorités nationales.
9. Dans le cadre du programme relatif à la statistique et aux données, les 10 entités responsables collaboreront étroitement pour renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux des pays en développement afin que ceux-ci puissent répondre de manière systématique et stratégique aux exigences en termes de données, lesquelles devraient croître à la suite de l'adoption des objectifs de développement durable. Riches d'une expérience et de compétences techniques considérables, les entités susmentionnées sont de longue date des partenaires fiables des bureaux de statistiques nationaux et des systèmes statistiques nationaux. De ce fait, elles sont les mieux placées pour aider les pays en ce qui concerne la statistique. Au titre du programme, elles proposeront des orientations concernant les améliorations à apporter au cadre et aux dispositifs institutionnels des bureaux de statistique pour les renforcer et améliorer le processus d'élaboration des statistiques. Ces orientations devront ensuite être adaptées en fonction des particularités des systèmes de production statistique de chaque pays. Les entités responsables s'emploieront également, au moyen d'une approche transversale intégrant les exigences propres à chaque secteur, à combler le manque de données dans certains domaines thématiques recensés par les États Membres.
10. L'élaboration et la mise en œuvre du programme de la statistique et des données financé par le Compte pour le développement seront guidées par plusieurs grands principes arrêtés par le Comité directeur du Compte, selon lesquels le programme doit :
- a) *Tenir compte des cadres de décision.* Le cadre de décision général se compose du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale), du rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable (A/68/970) et des décisions que l'Assemblée prendra à l'issue des délibérations sur le programme de développement pour l'après-2015. Il faudra aussi prendre en considération les cadres de décision régionaux et nationaux, selon qu'il conviendra;
  - b) *Contribuer à renforcer les capacités statistiques nationales.* Le programme vise principalement à renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux afin qu'ils puissent produire l'ensemble des données nécessaires au regard de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et qu'ils veillent à ce que les statistiques nationales, locales et régionales établies à cet effet soient exactes et à jour et respectent les principes fondamentaux de la statistique officielle;
  - c) *Répondre à une demande et être adapté aux pays.* Le programme doit être mis en œuvre à la demande d'un pays et tenir compte des besoins et des priorités des États Membres en développement, tout en offrant un cadre solide;
  - d) *Mettre à profit les avantages relatifs des entités chargées de l'exécution des projets financés par le Compte pour le développement ainsi que leur étroite collaboration.* Les entités responsables doivent coordonner leurs activités et coopérer étroitement pour exécuter le

programme, en exploitant leurs capacités communes, leurs compétences uniques en matière de statistique et leur faculté à s'adapter aux problèmes;

- e) *Être cohérent avec les programmes des autres entités.* Le programme doit être cohérent et complémentaire avec les programmes de renforcement des capacités statistiques mis en œuvre par d'autres entités des Nations Unies, appliquant ainsi le principe de l'unité d'action des Nations Unies et montrant que tous les organismes du système s'unissent pour aider les pays à se doter d'une infrastructure informatique efficace et durable. Nombre de ces organismes ont souligné que, pour qu'ils puissent s'adapter en vue d'atteindre les objectifs fixés, la disponibilité des statistiques et des données devait impérativement être améliorée;
- f) *Promouvoir la participation et le financement extérieurs.* Le programme devrait promouvoir la coordination et favoriser la participation des organismes et organisations ne relevant pas du système des Nations Unies, lesquels sont invités à contribuer à son exécution en menant des initiatives en parallèle ou en fournissant des ressources en complément de celles issues du Compte pour le développement. Le fait que le programme soit mis en œuvre en collaboration avec les bureaux nationaux de statistique devrait permettre de mobiliser des contributions volontaires afin de donner de l'ampleur aux initiatives obéissant à une approche globale et d'assurer l'efficacité des activités à long terme;
- g) *S'inspirer des programmes existants.* Dans la mesure du possible, le programme doit s'inspirer des initiatives de renforcement des capacités déjà mises en œuvre par les entités responsables;
- h) *Mettre en avant le fait que les statistiques et les données sont indispensables à l'élaboration de politiques fondées sur les faits et au respect du principe de responsabilité.* Les statistiques et les données sont des éléments indispensables à l'élaboration de politiques fondées sur les faits et au respect du principe de responsabilité. Ce lien doit être clairement mis en évidence dans le programme et ses composantes. Si certains domaines ne sont pas réglementés et qu'il n'existe pas de dispositifs de responsabilisation, les activités menées auront des résultats et une durée limités;
- i) *S'adapter aux besoins des pays et à l'évolution des exigences.* Le programme devra être assez souple pour s'adapter aux besoins particuliers de chaque pays, lesquels évolueront avec les exigences en matière de statistique sous l'effet des décisions que l'Assemblée générale prendra concernant les objectifs de développement durable. Les futures décisions et recommandations de la Commission de statistique et des autres organes de l'ONU s'occupant de statistique serviront également de fil directeur pour l'élaboration du programme.

### **Priorités du programme**

11. Dans le cadre du programme, les besoins des pays en termes de dispositifs institutionnels seront examinés et un intérêt tout particulier sera accordé à la création et au renforcement de systèmes statistiques nationaux permettant de mesurer et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les stratégies et plans nationaux d'élaboration de statistiques pourront ainsi être adaptés plus facilement. Un appui sera fourni lors des réunions de décideurs organisées au niveau national pour débattre des priorités en matière de suivi des objectifs de développement durable. Le programme visera à contribuer, dans la mesure du possible, à l'élaboration de stratégies nationales qui tiennent compte des priorités, des capacités et des lacunes à combler, et du rôle moteur que les pouvoirs publics jouent dans la réalisation et le suivi des objectifs de développement durable. Il portera sur les aspects locaux, régionaux et mondiaux du suivi, de l'établissement des rapports et de la comparaison des résultats, selon qu'il conviendra. Les systèmes statistiques nationaux recevront une assistance pour mettre en place les indicateurs et

le cadre de suivi associés aux objectifs de développement durable et des indicateurs connexes. La modernisation des systèmes statistiques est également une priorité du programme, qui est conçu de manière à pouvoir donner suite à l'adoption éventuelle de recommandations relatives à la révolution des données et à l'utilisation des nouvelles technologies et de mégadonnées, y compris de données géoréférencées. À cet effet, les entités du Secrétariat chargées de l'exécution du programme peuvent exploiter leurs avantages relatifs et absolus ainsi que la relation privilégiée qu'elles entretiennent avec les bureaux de statistique nationaux pour fournir à ceux-ci un appui et des conseils stratégiques en matière de suivi de la réalisation des objectifs de développement durable et d'établissement de rapports à ce sujet. Grâce à la transversalité des activités du programme, les bureaux de statistique nationaux pourront mieux assumer les nouvelles initiatives statistiques d'origines variées concernant les données relatives aux objectifs de développement durable, et les ressources relativement limitées allouées au programme pourront être exploitées de manière efficace. L'exécution du programme s'appuie également sur le rôle de chef de file endossé par le Secrétariat en ce qui concerne l'élaboration de l'action à mener et de la stratégie de collecte des données et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.

12. Dans le cadre du programme, les entités responsables s'attacheront également à compléter les données dans certains domaines pertinents pour le suivi des objectifs de développement durable (questions sectorielles et nouveaux problèmes) et, pour ce faire, elles devront concevoir de nouvelles solutions et méthodes, et mettre à profit le rôle moteur qu'elles jouent dans certains domaines. À cet égard, plutôt que de se disperser et de se limiter à quelques objectifs de développement durable, il conviendra d'agir de concert pour élaborer des méthodes et des normes statistiques qui pourront guider les activités de renforcement des capacités nationales en matière de statistiques et de données. Les thèmes et secteurs à aborder seront définis plus précisément et arrêtés sur la base des discussions en cours entre les entités chargées de l'exécution du programme et des demandes des États Membres. De manière générale, les activités devront tirer parti des compétences spécialisées des entités, en particulier dans le domaine de la méthodologie, avant de prendre de l'ampleur et d'acquérir une dimension collective.
13. Un module de formation en ligne viendra compléter les activités menées sur le terrain aux niveaux national, local, régional et mondial afin d'amplifier l'effet multiplicateur et d'offrir une formation continue à un plus large public.
14. Plus particulièrement, on peut recenser les domaines d'intervention suivants : a) cadre institutionnel; b) processus d'élaboration de statistiques; c) domaines thématiques particuliers; d) coopération, partenariats et coordination.

#### **Renforcement du cadre institutionnel**

15. Le fonctionnement des systèmes statistiques nationaux dépend, entre autres, de leur structure interne, de leurs relations avec les preneurs de décisions au niveau national, des dispositifs juridiques et institutionnels et de l'administration des ressources humaines (notamment le niveau de formation et de rétention du personnel). Dans une large mesure, ces éléments interdépendants déterminent le potentiel et la capacité des systèmes d'établir des statistiques et, en particulier, les indicateurs nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles de développement durable. De nombreux pays n'ont que peu de ressources à leur disposition pour rattraper leur retard, et il sera donc essentiel de lever des fonds.

#### **Amélioration du processus d'élaboration de statistiques**

16. L'amélioration du processus d'élaboration de statistiques constitue un autre domaine d'intervention (voir ci-après).

17. Le processus d'élaboration de statistiques comporte plusieurs étapes, à savoir la détermination des besoins des utilisateurs, la conception de produits qui répondent à ces besoins, la mise au point d'outils de collecte appropriés (méthodes de collecte de données) et la collecte, le traitement, l'analyse, la ventilation et l'évaluation des données. L'exécution de ces tâches doit être améliorée pour que le processus d'élaboration des statistiques soit efficace et rationnel et puisse répondre à l'accroissement des besoins en matière de données se rapportant aux objectifs de développement durable. À cet effet, une action globale couvrant plusieurs domaines statistiques sera menée afin, entre autres, de moderniser les procédés (y compris l'intégration des données), de mettre au point une infrastructure (fondée, par exemple, sur l'utilisation de registres d'entreprises et de classifications standard) et d'employer de nouvelles sources d'information, comme les données géospatiales.

#### **Intervention dans certains domaines thématiques**

18. La mise en œuvre d'activités destinées à répondre à des demandes particulières, thématiques notamment, en vue de la réalisation des objectifs de développement durable représente un troisième domaine d'intervention (voir ci-après).
19. Le système statistique mondial devra répondre aux exigences particulières qui découleront de l'adoption des objectifs de développement durable en tenant compte des trois dimensions de ce développement (économique, sociale et environnementale). À cette fin, dans le cadre du programme, des méthodes seront créées ou adaptées en fonction de certains indicateurs et cibles et les pays recevront une assistance pour compléter leurs données et établir des données ventilées et des statistiques de référence. Les domaines thématiques devront être choisis en fonction de la demande des pays, des avantages relatifs et des capacités des entités responsables et du lien éventuel entre ces entités et les processus analytiques et normatifs propres au domaine considéré. Ce travail sur la méthode peut être transposé aux niveaux local, national, régional et mondial afin d'aider les pays à mesurer et à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

#### **Coopération, partenariats et coordination**

20. Conformément aux grands principes présentés ci-avant, le programme devra tirer parti des autres initiatives de renforcement des capacités statistiques, notamment celles qui visent à lever des fonds, en vue d'amplifier l'effet multiplicateur. Les entités responsables de l'exécution du programme devront travailler en étroite collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et les acteurs concernés afin de se donner les moyens d'élaborer et d'appliquer des méthodes.

*Objectif de l'Organisation* : Renforcer les capacités statistiques des pays en développement pour ce qui est de mesurer et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et d'en rendre compte de manière exacte, fiable et ponctuelle aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits

*Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017* : Affaires économiques et sociales, sous-programme 4 (Statistique); Commerce et développement, sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement);

#### *Aperçu du budget*

(En milliers de dollars des États-Unis)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	350,0
Consultants	3 000,0
Réunions d'experts	750,0
Voyages	1 800,0
Services contractuels	700,0
Dépenses de fonctionnement	200,0
Stages et ateliers de formation	3 200,0
<b>Total</b>	<b>10 000,0</b>

Établissements humains, sous-programme 7 (Recherche et renforcement de capacités); Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale, sous-programme 6 (Étude, analyse des tendances et criminalistique); Développement économique et social en Afrique, sous-programme 4 (Statistiques); Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 7 (Statistiques); Développement économique en Europe, sous-programme 3 (Statistiques); Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 11 (Statistiques); Développement économique et social en Asie occidentale, sous-programme 5 (Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits)

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Amélioration des moyens dont disposent les pays en développement pour renforcer les capacités de leurs cadres institutionnels relatifs aux statistiques en ce qui concerne la mesure et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et la communication d'informations à ce sujet

(IS1.1) Nombre de pays visés par le programme ayant adopté des stratégies nationales révisées de développement de la statistique grâce aux activités du programme

(IS1.2) Nombre de ressortissants de pays visés par le programme ayant reçu une formation qui affirment mieux comprendre les dispositions qu'il convient de prendre, sur le plan institutionnel, pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable

(IS1.3) Nombre de pays qui mettent en place des mécanismes institutionnels facilitant le dialogue entre utilisateurs et producteurs de statistiques aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable

(RE2) Renforcement des capacités des pays en développement pour ce qui est d'améliorer l'élaboration de statistiques afin de répondre à la hausse de la demande de données dans plusieurs domaines statistiques

(IS2.1) Nombre de processus nationaux d'élaboration de statistiques servant à mesurer les progrès accomplis au regard de certains indicateurs et cibles associés aux objectifs de développement durable ayant été améliorés grâce aux activités du programme

(RE3) Renforcement des capacités des pays en développement de mesurer et suivre les progrès accomplis au regard de certains indicateurs et cibles associés à de nouveaux domaines relatifs à la statistique et aux données

(IS3.1) Nombre de pays ayant commencé à communiquer des informations concernant de nouveaux domaines après avoir bénéficié de l'aide du programme à cet égard

(RE4) Amélioration de la coopération, des partenariats et de la collaboration entre les organismes du système des Nations Unies et d'autres partenaires en vue d'aider les pays à renforcer leurs systèmes statistiques nationaux pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable

(IS4.1) Nombre de partenariats conclus entre organismes des Nations Unies, grâce aux activités du programme, pour appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en vue de la réalisation des objectifs de développement durable

(IS4.2) Nombre de partenariats conclus avec des partenaires extérieurs pour appuyer le renforcement des capacités aux niveaux local, national, régional et international

(IS4.3) Nombre de pays auxquels le programme apporte son appui pour lever des fonds en vue de renforcer le système statistique national

---

### Activités principales

21. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :

- (A1.1) Organiser des ateliers régionaux et sous-régionaux consacrés au programme de développement pour l'après-2015, aux objectifs et cibles de développement durable et aux indicateurs associés et à la mise en place des indicateurs et du cadre de suivi nécessaires;
- (A1.2) Effectuer des missions consultatives dans les pays visés par le programme pour réaliser une analyse des faiblesses du cadre institutionnel et établir des stratégies nationales révisées de développement de la statistique ainsi qu'un plan de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles de développement durable;
- (A1.3) Organiser des ateliers nationaux réunissant l'éventail des parties concernées pour faire un travail de sensibilisation à l'intérêt des stratégies nationales de développement de la statistique, élaborer de telles stratégies et traiter des stratégies nationales de renforcement des capacités dans des domaines particuliers;
- (A1.4) Organiser des ateliers aux niveaux sous-régional et international afin de partager les enseignements tirés de la révision des stratégies nationales de développement de la statistique;
- (A1.5) Effectuer des missions consultatives dans les pays visés par le programme pour les aider à renforcer leurs cadres institutionnels;
- (A2.1) Identifier les processus d'élaboration de statistiques qui, une fois améliorés, gagneraient en efficacité et en rationalité et permettraient de renforcer considérablement le traitement et la collecte de données nécessaires pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable;
- (A2.2) Faire appel aux services d'un consultant chargé d'aider à établir des orientations, une méthodologie et des manuels révisés concernant la production de statistiques aux fins du calcul d'indicateurs associés aux objectifs de développement durable;
- (A2.3) Organiser des réunions d'experts chargés d'examiner les orientations, les méthodes et les manuels concernant la production de statistiques aux fins du calcul d'indicateurs associés aux objectifs de développement durable;

- (A2.4) Achever les manuels et orientations en vue de l'organisation d'ateliers de formation consacrés au calcul d'indicateurs associés aux objectifs de développement durable;
- (A2.5) Organiser des ateliers nationaux pour former les statisticiens aux orientations et méthodes révisées relatives à la production de statistiques aux fins du calcul d'indicateurs associés aux objectifs de développement durable;
- (A2.6) Effectuer des missions consultatives pour aider les pays à appliquer les processus de production de statistiques révisés;
- (A2.7) Organiser des ateliers aux niveaux régional, sous-régional et international afin de partager les enseignements tirés de l'application des processus de production nouveaux ou révisés et de diffuser l'information auprès d'un plus large public;
- (A2.8) Faire connaître les meilleures pratiques et les enseignements issus des réunions organisées aux niveaux international et régional sur des questions de statistique;
- (A2.9) Achever les manuels relatifs aux méthodes et les adapter en tenant compte des particularités des pays et régions;
- (A2.10) Mettre au point des modules de formation en ligne sur les processus nouveaux et révisés à l'intention des acteurs régionaux, sous-régionaux et internationaux;
- (A2.11) Partager les enseignements tirés de l'expérience au moyen de sites Web et de publications;
- (A3.1) Rédiger des manuels et des orientations relatifs à de nouvelles méthodes de collecte de données et de production de statistiques concernant un petit nombre d'indicateurs associés aux objectifs de développement durable;
- (A3.2) Organiser des réunions d'experts consacrées à l'examen de la méthodologie et des manuels;
- (A3.3) Achever les manuels en vue de l'organisation d'ateliers de formation consacrés à la collecte de données et à la production de statistiques pour un petit nombre d'indicateurs associés aux objectifs de développement durable;
- (A3.4) Organiser des ateliers nationaux pour former les statisticiens aux nouvelles méthodes;
- (A3.5) Effectuer des missions consultatives pour aider les pays à appliquer les nouvelles méthodes;
- (A3.6) Organiser des ateliers aux niveaux régional, sous-régional et international afin de partager les enseignements tirés de l'application des nouvelles méthodes et de diffuser l'information auprès d'un plus large public;
- (A3.7) Organiser des manifestations et des ateliers en marge des réunions internationales afin de former les statisticiens à l'utilisation des méthodes;
- (A3.8) Achever les manuels relatifs aux méthodes et les adapter en tenant compte des particularités des pays et régions;
- (A3.9) Mettre au point des modules de formation en ligne sur les nouvelles méthodes à l'intention des acteurs régionaux, sous-régionaux et internationaux;
- (A3.10) Partager les enseignements tirés de l'expérience au moyen de sites Web et de publications;
- (A4.1) Travailler avec les organismes des Nations Unies et les partenaires extérieurs pour mettre à profit les programmes existants en matière de statistique et conclure des partenariats;

- (A4.2) Collaborer avec les partenaires pour exécuter le programme aux niveaux national, régional et mondial dans des domaines statistiques particuliers;
  - (A4.3) Coordonner les activités menées dans le cadre du programme avec les partenaires et les pays visés.
22. Les activités mentionnées ci-avant sont communiquées à titre purement indicatif et seront revues sur base d'un descriptif de programme plus détaillé.

**Modalités d'exécution du programme**

23. Eu égard aux efforts considérables que l'ONU devra déployer pour aider les États Membres en développement à produire des données et des statistiques permettant de mesurer et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, le Comité directeur du Compte pour le développement a proposé que les ressources affectées au programme relatif à la statistique et aux données s'élèvent à 10 millions de dollars, soit environ 35 % du montant total prévu pour la dixième tranche. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Directeur de programme du Compte pour le développement, a approuvé cette proposition. La décision a été fortement influencée par le fait que les 10 entités chargées de l'exécution du programme se sont engagées à collaborer étroitement pour planifier et exécuter les différentes composantes du programme et concourent ainsi collectivement à sa mise en œuvre.
24. Le Comité directeur a également proposé de n'inscrire initialement au budget-programme que 50 % du montant prévu afin que la répartition des ressources entre les entités responsables soit suffisamment souple pour que l'on puisse répondre aux besoins des États Membres en développement et déterminer les améliorations à apporter au plan d'exécution du programme. Pendant les deux premières années, le programme sera axé sur l'évaluation des besoins, le recensement des principales lacunes en matière de données, la promotion du dialogue entre les statisticiens et les preneurs de décisions au niveau national, l'élaboration de nouvelles méthodes et outils statistiques et la mise en service d'outils statistiques existants permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de certains éléments des objectifs de développement durable.
25. L'état des systèmes statistiques et leur degré de perfectionnement varient d'une région et d'une sous-région à l'autre, de même que les besoins et priorités des pays en termes de données. En évaluant les principales lacunes dans les régions qui relèvent de leur compétence et en mettant au point des plans d'action pour les combler, dans la limite des ressources disponibles, les commissions régionales joueront un rôle déterminant pour la réussite du programme. Il est prévu de cibler quelques pays de chaque région et de les faire bénéficier de plusieurs interventions afin de maximiser les résultats et l'impact du programme, notamment dans les domaines transversaux comme le renforcement des mécanismes de coordination nationaux ou la modernisation des systèmes statistiques. Les résultats de ces activités seront communiqués aux niveaux régional et international aux fins du partage des connaissances. En outre, l'obtention de bons résultats devrait avoir un effet multiplicateur et permettre à un plus grand nombre de pays de participer au programme grâce à des partenariats avec des organismes des Nations Unies et à des contributions volontaires de la communauté internationale. Les pays cibles seront sélectionnés, parmi les demandeurs, en fonction de leur capacité à mettre en œuvre les activités. Le cas échéant, les mécanismes intergouvernementaux existants seront mis à profit pour diffuser les conclusions du programme et recueillir les contributions.
26. Les organismes mondiaux contribueront de manière fondamentale à la mise en œuvre effective du programme et à l'exploitation des compétences et du savoir-faire unique des 10 entités responsables en élaborant de nouvelles normes et méthodes relatives à plusieurs secteurs de la

statistique, notamment en tenant des réunions interorganisations pour examiner et approuver les méthodes et outils proposés dans la perspective de l'exécution du programme.

27. Ce sont principalement les cinq commissions régionales qui seront chargées de diffuser les nouvelles méthodes et normes statistiques dans les pays qui relèvent de leur compétence en organisant des ateliers et des séminaires d'échange des connaissances et du savoir-faire aux niveaux national, sous-régional et régional. Les organismes mondiaux pourront, le cas échéant, y envoyer des experts. Les commissions régionales contribueront à diffuser les connaissances dans leurs régions respectives en utilisant les mécanismes statistiques déjà en place.
28. Un organisme responsable sera désigné pour chaque élément du programme et sera chargé de collaborer étroitement avec les autres entités chargées de l'exécution dudit programme, l'objectif étant d'en assurer la mise en œuvre effective. Il devra être possible d'adapter le programme en fonction des orientations fournies par les États Membres, des progrès accomplis, de l'expérience acquise, des retours d'information reçus et de l'évolution de la situation dans les pays.

### **Gestion et gouvernance**

29. Le programme sera défini et élaboré conformément aux recommandations de la Commission de statistique de l'ONU et aux décisions que l'Assemblée générale prendra lors du sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.
30. Un groupe consultatif technique, dirigé par le Directeur de la Division de statistique et composé des statisticiens en chef des 10 entités chargées de l'exécution du programme, déterminera les éléments de fond de celui-ci. Une fois que le groupe de gestion du programme (voir par. 31) et le Directeur de programme du Compte pour le développement auront donné leur approbation, les ressources seront allouées aux entités responsables conformément au plan de travail pour l'exercice biennal. Le Groupe consultatif technique se réunira une fois par mois, voire plus s'il y a lieu, pour dresser le bilan de la mise en œuvre du programme, faire le point sur l'élaboration des méthodes et les activités terminées et discuter des activités à venir. Il tiendra également des consultations en marge des réunions consacrées à la statistique auxquelles participent des statisticiens, notamment les réunions de la Commission de statistique. Il pourra se réunir davantage s'il le faut pour assurer le bon déroulement du programme.
31. Un groupe de gestion du programme composé des interlocuteurs des 10 entités responsables sera constitué. Il contribuera à arrêter la version définitive du descriptif de programme avant que celui-ci ne soit présenté au Directeur de programme du Compte pour le développement, supervisera en permanence l'utilisation des ressources allouées à chaque entité et veillera à ce que les rapports périodiques requis soient soumis, lesquels seront diffusés au sein du groupe et transmis à l'équipe de gestion du Compte pour le développement. Les membres du groupe se réuniront par visioconférence au moins deux fois par an sous la direction du Chef du Bureau du développement des capacités du Département des affaires économiques et sociales.
32. Le rôle principal du Comité directeur du Compte pour le développement est de conseiller le Directeur de programme sur des questions de stratégie et d'orientation concernant en particulier la gestion, la coordination, la programmation, le suivi et l'évaluation du Compte, et l'établissement de rapports sur ses activités, et de formuler des recommandations sur ces questions. Il supervisera donc l'exécution du programme relatif à la statistique et aux données sous tous ses aspects et fournira des orientations au Directeur de programme, selon que de besoin. Le Comité directeur sera informé de la situation financière et des progrès accomplis dans l'exécution du programme à chacune de ses réunions et il recevra le rapport annuel sur l'exécution du programme. Par ailleurs, il sera amené à jouer un rôle clef en ce qui concerne l'application des recommandations qui seront formulées à l'issue de l'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation finale du programme.

33. Le programme sera exécuté en deux phases. La première correspondra à la période 2016-2017 et sera axée tout particulièrement sur la sensibilisation et l'élaboration de méthodes, tandis que la seconde mettra davantage l'accent, en 2018-2019, sur l'organisation et l'intensification des activités de renforcement des compétences et de formation. Une évaluation à mi-parcours, effectuée au deuxième semestre de 2017, aidera à définir les activités de la deuxième phase et guidera leur mise en œuvre.
34. La participation active d'organismes menant des activités de renforcement des capacités statistiques, qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies, sera un élément décisif. Les représentants de ces organismes seront invités à participer à l'exécution du programme en tant que spécialistes techniques et experts. Des fonds supplémentaires ou un financement parallèle seront demandés pour étendre le programme à d'autres pays ou intensifier les activités menées, et un fonds d'affectation spéciale de portée mondiale pourrait être créé à cet effet et financer des activités mises en œuvre par les 10 entités chargées de l'exécution du programme.

**B. Élaboration de politiques fondées sur les faits en matière de cybergouvernement, visant à améliorer l'infrastructure informatique, la prestation de services publics et le respect du principe de responsabilité**

**Département des affaires économiques et sociales (530 000 dollars)**

**Contexte général**

35. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 2012, il a été unanimement admis que des institutions compétentes et efficaces étaient requises à tous les échelons pour pouvoir exécuter le programme de développement pour l'après-2015. Les technologies de l'information et des communications peuvent contribuer à réinventer l'État en restructurant ses institutions sous une forme innovante, créant ainsi des conditions favorables à la mise en place de l'administration collaborative, efficace, inclusive, transparente et responsable sans laquelle il n'y aura pas de développement durable. Le cybergouvernement peut aider les pouvoirs publics à adopter un mode de fonctionnement plus écologique et à gérer les ressources naturelles plus efficacement, stimuler la croissance économique et promouvoir l'inclusion sociale, en particulier pour les groupes défavorisés et vulnérables. De plus, étant créateur d'emplois et porteur d'une amélioration des systèmes de santé et d'éducation, ce type d'administration peut être très avantageux.
36. Dans son rapport intitulé « Pour un nouveau partenariat mondial : vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable », le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 a appelé de ses vœux une révolution des données pour le développement durable à même d'améliorer la qualité des statistiques et des informations mises à la disposition des citoyens, ce qui passait par une exploitation active des nouvelles technologies et de l'amélioration de la connectabilité. Le Groupe a fait observer que les moyens informatiques de plus en plus perfectionnés offraient la possibilité de mieux utiliser données et statistiques aux fins de la prise de décisions et du respect du principe de responsabilité. Il a insisté sur la nécessité de disposer de données et a conclu qu'une véritable révolution des données s'appuierait sur les sources nouvelles et existantes pour intégrer les statistiques dans la prise de décisions, favoriser le libre accès aux données et l'utilisation de celles-ci, et apporter un appui renforcé aux systèmes statistiques.

37. L'étude de l'ONU sur le cybergouvernement réalisée en 2014 montre une fois de plus que, dans toutes les régions du monde, les pays, quel que soit leur niveau de développement, poursuivent leur politique d'investissement public fort dans les technologies de l'information et des communications pour les raisons susmentionnées. Il s'agit là d'un facteur essentiel si l'on veut assurer une large participation du public à la prise de décisions et améliorer l'accès à l'information et aux services publics, ce qui est indispensable pour assurer une croissance économique équitable et un développement durable, et construire un monde où la pauvreté et la faim auront disparu.
38. Pour constamment renforcer leurs capacités en matière de cybergouvernement et connaître leurs forces et leurs faiblesses, les pays doivent évaluer le niveau de développement de leur système de cybergouvernement. Le présent projet vise à les aider dans cette tâche et à renforcer les capacités des pays en développement de l'Amérique latine et de l'Asie centrale pour ce qui est d'élaborer des politiques fondées sur les faits en matière de cybergouvernement.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les capacités des institutions publiques des pays en développement pour ce qui est d'établir des indicateurs et de collecter et d'évaluer des données aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits en matière de cybergouvernement, l'objectif étant de parvenir à de bons résultats, à des prestations de services efficaces et efficientes, à un fonctionnement transparent et au respect du principe de responsabilité</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars des États-Unis)</p>	
	<p>Consultants</p>	<p>79,0</p>
	<p>Réunions d'experts</p>	<p>24,0</p>
	<p>Voyages</p>	<p>95,0</p>
	<p>Services contractuels</p>	<p>40,0</p>
	<p>Dépenses de fonctionnement</p>	<p>30,0</p>
	<p>Stages et ateliers de formation</p>	<p>288,0</p>
	<p><b>Total</b></p>	<p><b>530,0</b></p>
<p><i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Affaires économiques et sociales, sous-programme 7 (Administration publique et gestion du développement)</p>		

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>(RE1) Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et d'Asie centrale d'évaluer le niveau de développement de leur système de cybergouvernement afin de connaître leurs forces et leurs faiblesses</p>	<p>(IS1.1) Augmentation du nombre d'institutions publiques des pays concernés qui ont élaboré et adopté leurs propres indicateurs en matière de cybergouvernement</p>
<p>(RE2) Renforcement des moyens institutionnels dont disposent certains pays des régions susmentionnées pour remédier aux faiblesses recensées en se dotant de politiques plus élaborées en matière de cybergouvernement</p>	<p>(IS2.1) Augmentation du nombre de mesures prises dans les pays concernés en vue de l'adoption de nouvelles politiques en matière de cybergouvernement</p>

### Activités principales

39. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Organiser une réunion d'experts consacrée à l'évaluation du niveau de développement des systèmes de cybergouvernement et à la conception d'une méthode d'élaboration d'une boîte à outils en ligne comprenant les informations nécessaires pour mener à bien l'évaluation en question;

- (A1.2) Mettre en place une plateforme d'échanges de bonnes pratiques et d'accès à la boîte à outils en ligne;
- (A1.3) Organiser et animer deux ateliers régionaux de renforcement des capacités sur l'utilisation des outils d'auto-évaluation à l'intention des directeurs de l'informatique, des secrétaires généraux, des hauts fonctionnaires de l'administration et des représentants des ministères chargés des services publics. Ces ateliers seront menés à titre pilote dans deux pays en développement de différentes régions d'Amérique latine et d'Asie centrale;
- (A1.4) Effectuer des missions d'évaluation, à la demande des pays ayant participé aux ateliers, en vue d'aider les institutions compétentes à élaborer des indicateurs nationaux relatifs au cybergouvernement;
- (A2.1) Mettre au point et gérer une formation en ligne sur l'élaboration et l'application, à l'aide des outils d'évaluation en ligne, de politiques fondées sur les faits en matière de cybergouvernement;
- (A2.2) Organiser et animer deux ateliers régionaux de renforcement des capacités dans les pays pilotes à l'intention des directeurs de l'informatique, des secrétaires généraux, des hauts fonctionnaires de l'administration et des représentants des ministères chargés des services publics afin de les aider à compenser les faiblesses découvertes au moyen des outils d'auto-évaluation;
- (A2.3) Effectuer des missions de consultation technique afin de contribuer à l'élaboration de nouvelles politiques relatives au cybergouvernement;
- (A2.4) Élaborer un document consacré aux enseignements tirés de l'élaboration de politiques fondées sur les faits en matière de cybergouvernement en vue de le diffuser dans les pays intéressés.

### **C. Stratégies d'atténuation des conséquences de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés**

#### **Département des affaires économiques et sociales (560 000 dollars)**

##### **Contexte général**

- 40. Dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), les États Membres se sont engagés à aider les pays les moins avancés et se sont fixé comme objectif de donner à la moitié des pays concernés les moyens de sortir de cette catégorie d'ici à 2020. À ce jour, 4 pays sont sortis de catégorie des pays les moins avancés, tandis que 48 y sont officiellement restés.
- 41. De plus en plus de pays ont indiqué vouloir accélérer leur développement afin de pouvoir quitter la catégorie des pays les moins avancés. Cependant, ils ont fait part à plusieurs reprises de leur inquiétude face au risque de perdre les avantages potentiels associés à ce statut.
- 42. En dépit des activités menées récemment pour préparer les pays les moins avancés, ceux-ci se montrent réticents à l'idée de changer de statut, essentiellement parce que l'on ne dispose pas de données et de statistiques fiables et transparentes concernant l'ampleur de l'aide qui leur est fournie par les partenaires de développement internationaux et que l'on ignore s'ils bénéficieront toujours de cette aide après le changement. À cet égard, il importe d'améliorer la disponibilité et l'analyse de données et de statistiques fiables afin de leur permettre de mieux mesurer et suivre l'aide qu'ils reçoivent de la communauté internationale avant et après le reclassement.

43. Les activités de renforcement des capacités devraient aider les pays les moins avancés à mesurer régulièrement, suivre et évaluer les effets et les résultats des différents types d'apports financiers et garantir le respect mutuel du principe de responsabilité et la transparence, y compris en ce qui concerne l'admission au retrait de la liste des pays les moins avancés. Une large place est laissée au partage de connaissances et à la coopération Sud-Sud.
44. Le projet sera mené à titre pilote dans deux à quatre pays afin de concentrer le maximum de moyens sur les capacités des pays bénéficiaires. La communication des résultats obtenus à un plus large groupe de pays de la catégorie des moins avancés fait partie des activités prévues.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les capacités nationales que les autorités de certains pays peuvent mobiliser pour se préparer à l'éventualité d'une réduction de l'aide internationale résultant de leur sortie de la catégorie des pays les moins avancés et à en atténuer les conséquences	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars des États-Unis)	
	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	24,0
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Affaires économiques et sociales, sous-programme 6 (Politiques et analyse en matière de développement)	Consultants	210,0
	Voyages	160,0
	Dépenses de fonctionnement	11,0
	Matériel	22,0
	Ateliers de formation	133,0
	<b>Total</b>	<b>560,0</b>

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Renforcement des capacités des pays les moins avancés pour ce qui est de collecter des données quantitatives concernant l'utilisation qu'ils font des mesures d'aide internationales, de suivre l'évolution de ces données et de les évaluer, et de savoir dans quels secteurs ces mesures ont été appliquées

(IS1.1) Les gouvernements des pays pilotes ont rassemblé des données concernant la disponibilité et l'utilisation de mesures d'aide internationales.

(RE2) Renforcement des capacités des États qui sortent de la catégorie des pays les moins avancés de faire face aux conséquences éventuelles de la suppression des mesures d'aide internationales par les partenaires de développement et de tenir compte des changements consécutifs dans leur stratégie de développement

(IS2.1) Tous les pays participants sont en mesure d'intégrer les conséquences d'une éventuelle diminution des mesures d'aide internationales dans leur stratégie de transition sans heurt.

**Activités principales**

45. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Effectuer des missions de cadrage pour évaluer la disponibilité et les sources des données et collecter des informations afin de recenser les mesures d'aide en place dans les pays pilotes. Dans un de ces pays, on réalisera une étude de cas qui comprendra une analyse de l'expérience et des pratiques actuelles en matière de mesure des résultats et de suivi des principales mesures d'aide internationales, ainsi qu'une évaluation des possibilités de renforcement des capacités aux fins de la production de données de qualité, actualisées et fiables. Des examens menés par des experts serviront à déterminer le format, la qualité et

la comparabilité des informations recueillies sur les mesures d'aide internationales ainsi que la disponibilité et l'utilisation de ces mesures dans les pays les moins avancés participant au projet. Les experts indiqueront également quelles mesures pourraient être prises en vue d'améliorer la situation actuelle;

- (A1.2) Concevoir et mettre au point une trousse d'information sur les manières de renforcer les capacités statistiques des pays de telle sorte qu'ils puissent mesurer, suivre et évaluer la disponibilité et l'utilisation des mesures d'aide internationales. Une base de données sera créée et des instructions concernant le traitement des données et la consultation de la base seront mises en ligne. Des ateliers de formation consacrés à l'utilisation de la trousse d'information et de la base de données seront organisés dans les pays les moins avancés participant au projet;
- (A1.3) Effectuer une mission consultative dans chaque pays afin de renforcer les moyens dont le pays dispose pour mesurer régulièrement, suivre et évaluer les effets et les résultats des différents types de mesures d'aide;
- (A2.1) Réaliser une étude de cas sur ce qui s'est passé et sur les pratiques observées dans deux pays sortis de la catégorie des pays les moins avancés en ce qui concerne le maintien et la suppression progressive des mesures d'aide, y compris la mise en œuvre d'une transition sans heurt et les conséquences pour le développement durable;
- (A2.2) Présenter l'étude de cas dans le cadre d'un atelier régional, en insistant sur les leçons à retenir de l'expérience des pays sortis de la catégorie des pays les moins avancés;
- (A2.3) Renforcer les capacités des pays participant au projet au moyen de services consultatifs et d'ateliers consacrés à l'évaluation des conséquences d'une éventuelle suppression des mesures d'aide et à la tenue de négociations avec les partenaires de développement en vue du prolongement ou de la suppression progressive de cette aide.

**D. Renforcer les capacités de certains pays en développement d'évaluer, aux fins de l'examen par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, les progrès accomplis dans l'exécution du programme de développement durable**

**Département des affaires économiques et sociales,  
en collaboration avec les commissions régionales de l'ONU  
et les équipes de pays des Nations Unies (395 000 dollars)**

**Contexte général**

46. Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a décidé qu'à compter de 2016, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable se substituerait, pour l'examen des progrès accomplis dans l'exécution du programme de l'ONU en matière de développement, à l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social, lequel avait été institué en application de ses résolutions 60/1, relative au Document final du Sommet mondial de 2005, et 61/16, relative au renforcement du Conseil économique et social. L'examen ministériel annuel prévoit des exposés nationaux volontaires sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Il en ira de même pour l'examen mené par le Forum, qui comportera des exposés nationaux

volontaires sur le suivi et l'exécution du Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

47. Les examens nationaux prévus pour 2016 et 2017 seront l'occasion de poursuivre la diffusion des enseignements tirés de l'expérience et de partager les données d'expérience recueillies au niveau national en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils contribueront à l'examen des priorités et problèmes, actuels et en gestation, en rapport avec le programme de développement pour l'après-2015, et à la formulation des moyens à mettre en œuvre afin de mener à bien la transition entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable et d'exécuter le programme de développement pour l'après-2015. Ils seront aussi l'occasion de faire fond sur les enseignements tirés des exposés nationaux volontaires présentés lors des examens ministériels annuels et des examens nationaux effectués dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Certains de ces enseignements font apparaître que les examens nationaux aident les autorités nationales à aligner leurs stratégies de développement sur les objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils leur donnent aussi l'occasion de veiller à ce que les stratégies nationales de développement durable soient plus transparentes, globales et opérantes du fait de l'apport d'un grand nombre de partenaires nationaux à la conception, l'évaluation et l'exécution des politiques. Toutefois, pour de nombreux pays, il demeure extrêmement difficile d'intégrer les considérations d'ordre économique, social et environnemental, d'accentuer la participation des protagonistes non gouvernementaux et de tenir compte des recommandations du Conseil économique et social dans leurs stratégies nationales de développement, en particulier celles issues des exposés nationaux volontaires et de l'examen ministériel annuel.
48. Le projet ici proposé doit permettre de s'attaquer à ces problèmes, en faisant fond sur les mesures prises pour accentuer les possibilités de renforcement des capacités au moyen des examens nationaux réalisés dans le cadre du Forum politique, et pour aider les pays à entamer l'exécution du programme de développement. On s'attachera également à mettre en relation les examens nationaux, régionaux et mondiaux effectués dans le cadre du Forum politique, et à instituer un dispositif de suivi en vue d'évaluer la prise en compte des recommandations issues des examens nationaux dans les stratégies nationales de développement durable.
49. Le projet cible six pays en développement qui se portent volontaires pour réaliser des examens nationaux en 2016 et 2017 et qui demandent expressément un appui en vue de s'y préparer et de prendre les mesures de suivi requises. Les six pays se porteront eux-mêmes candidats, conformément aux dispositions de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci soulignait le caractère volontaire de ces examens.
50. Le projet permettra d'aider les pays concernés à mener à bien l'examen de leur stratégie nationale de développement dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015. On escompte que l'examen plus approfondi des progrès réalisés et des difficultés rencontrées les aidera à formuler une stratégie de développement durable plus performante et des plans de réalisation des objectifs plus opérants. Ces examens seront pilotés par les pays, qui exploiteront à cet effet un outil d'analyse commun élaboré et remanié en fonction des enseignements tirés de précédents exposés nationaux volontaires susceptibles d'être transposés dans tous les pays, afin que le Programme de développement pour l'après-2015 soit universellement axé sur le développement durable. L'appui au renforcement des capacités sera axé sur les lacunes en matière d'intégration des politiques, ainsi que sur les moyens de consolider les processus et méthodes de formulation des politiques de manière à favoriser à leur intégration.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité de certains pays de cerner et prendre en considération les problèmes et priorités de développement d'actualité ou en gestation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
	Consultants 101,0 Voyages 198,0 Stages et ateliers de formation 96,0
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016 -2017</i> : Affaires économiques et sociales, sous-programme 1 (Appui au Conseil économique et social et coordination), sous-programme 3 (Développement durable) et sous-programme 6 (Politiques et analyse en matière de développement)	<b>Total 395,0</b>

*Réalizations escomptées du Secrétariat**Indicateurs de succès*

(RE1) Renforcement de la capacité des pays en développement retenus de procéder à l'autoévaluation de l'état d'avancement du programme de développement pour l'après-2015

(IS1.1) Soixante-dix pour cent des parties prenantes et partenaires nationaux et régionaux participant au débat sur les progrès réalisés au niveau national se considèrent mieux à même de procéder à des évaluations.

(RE2) Renforcement de la capacité des pays en développement retenus d'intégrer les recommandations du Conseil économique et social dans leurs stratégies nationales de développement

(IS2.1) Quatre des six pays retenus intègrent à leur stratégie et leurs plans de développement les recommandations du Conseil économique et social et du Forum politique.

**Activités principales**

51. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :

- (A1.1) Organiser, à l'échelle nationale, des journées d'étude multipartites afin d'aider les pays à mener à bien l'examen de leur stratégie nationale de développement et de l'état d)Dispenser des services consultatifs aux pays bénéficiaires afin qu'ils puissent réaliser les examens nationaux et présenter des exposés au Conseil économique et social et au Forum politique;
- (A2.1) Organiser, à l'échelle nationale, des journées d'étude multipartites dans le prolongement des exposés présentés au Conseil économique et social et au Forum politique et remanier les stratégies nationales de développement durable en vue d'y intégrer les conclusions et recommandations formulées à l'issue des examens, ainsi que les recommandations issues des débats du Conseil économique et social et du Forum politique. Les journées d'étude menées à l'échelle nationale doivent déboucher sur le partage plus étendu des connaissances, des informations et des données ainsi que des données d'expérience, en particulier en ce qui concerne les méthodes d'intégration;
- (A2.2) Dispenser des services consultatifs techniques pluridisciplinaires aux pays bénéficiaires afin qu'ils puissent assurer le suivi des conclusions issues des journées d'étude et intégrer aux stratégies nationales de développement durable les orientations stratégiques définies par le Conseil économique et social et le Forum politique ainsi que les recommandations issues des examens nationaux.

## **E. Recensement des moyens financiers nationaux disponibles aux fins du développement durable en Afrique australe**

### **Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (525 000 dollars)**

#### **Contexte général**

52. Parallèlement à l'action menée en vue d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les pays se préparent à passer à l'exécution du nouveau programme de développement pour l'après-2015, axé sur le développement durable. La réalisation des objectifs de développement durable de cet ambitieux programme passe par la mise en place d'un dispositif de financement qui fasse appel, dans une optique unifiée, à toutes les sources possibles, qu'elles soient publiques ou privées, nationales ou internationales. C'est pourquoi, dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », les États Membres ont décidé de créer le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement.
53. Par ailleurs, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 68/204, relative au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, décidé de tenir une troisième Conférence internationale sur ce sujet. Dans sa résolution 68/279, relative aux modalités de la troisième Conférence, elle a décidé que celle-ci se tiendrait à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015, au niveau politique le plus élevé possible.
54. Bien que les besoins en matière de financement du développement durable soient énormes, le Comité intergouvernemental d'experts s'est accordé à penser que l'épargne publique et privée mondiale suffirait à les couvrir. Or, cette épargne ne sert pas actuellement à financer des besoins d'intérêt mondial. L'enjeu, pour les décideurs, est donc de libérer cette épargne et de mobiliser un financement complémentaire, sur le long terme, aux fins de l'investissement au profit des infrastructures (écologiques), de l'innovation, des petites et moyennes entreprises (PME), des secteurs sociaux et d'autres secteurs d'une importance critique au regard de l'instauration d'un mode de développement durable. L'investissement dans les secteurs sociaux serait en grande partie couvert par un financement public; dans d'autres domaines, il faudra recourir à un montage associant financement public et investissement privé. L'action et le financement publics seront essentiels dans chaque domaine, mais ils devront aussi servir à stimuler l'investissement privé.
55. S'agissant des régions en développement, c'est en Afrique que le déficit de financement est le plus important. Dans la position africaine commune qu'elle a adoptée concernant le programme de développement pour l'après-2015, l'Union africaine fait état de la nécessité de mobiliser des moyens financiers auprès de sources diverses, notamment en tirant parti des engagements mondiaux en faveur du développement et de la lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'en mobilisant davantage l'épargne nationale et les autres sources de financement nationales sur le long terme.
56. Dans la logique de ces priorités mondiales et régionales, et sachant que de nouvelles propositions concrètes sont susceptibles de voir le jour dans la période précédant la tenue de la troisième Conférence, spécialement au cours de la consultation régionale africaine qui doit être organisée par la Commission économique pour l'Afrique, il est possible de cerner deux secteurs qui exigent plus spécialement un financement complémentaire sur le long terme : les petites et moyennes entreprises (PME) et les infrastructures.

57. Le projet vise à renforcer les capacités des décideurs de certains pays d'Afrique australe de libérer l'épargne et mobiliser un financement complémentaire sur le long terme au profit des petites et moyennes entreprises et des infrastructures, l'objet étant de contribuer à l'instauration d'un mode de développement durable. Dans la mesure où il vise aussi à répondre aux priorités qui seront décidées à l'issue de la troisième Conférence internationale, les activités proposées pourront être ultérieurement repensées.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les capacités des décideurs de certains pays de la région de l'Afrique australe afin de mobiliser l'épargne ainsi que des sources de financement complémentaire sur le long terme au profit des PME et des infrastructures	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)												
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016 -2017</i> : Affaires économiques et sociales, sous-programme 9 (Financement du développement) et Développement économique et social en Afrique, sous-programme 1 (Politique macroéconomique) et sous-programme 2 (Intégration régionale et commerce)	<table> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td>30,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td>201,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td>140,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td>45,0</td> </tr> <tr> <td>Stages et ateliers de formation</td> <td>109,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>525,0</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,0	Consultants	201,0	Voyages	140,0	Services contractuels	45,0	Stages et ateliers de formation	109,0	<b>Total</b>	<b>525,0</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,0												
Consultants	201,0												
Voyages	140,0												
Services contractuels	45,0												
Stages et ateliers de formation	109,0												
<b>Total</b>	<b>525,0</b>												

*Réalisations escomptées du Secrétariat**Indicateurs de succès*

(RE1) Sensibilisation accrue des décideurs de certains pays d'Afrique australe aux questions touchant la mobilisation de l'épargne et de sources de financement complémentaire sur le long terme au profit des petites et moyennes entreprises et des infrastructures, et accentuation de leurs connaissances en la matière

(IS1.1) Soixante-quinze pour cent des participants au séminaire régional considèrent être désormais plus au fait des questions touchant la mobilisation de l'épargne et de sources de financement complémentaire sur le long terme au profit des petites et moyennes entreprises et des infrastructures, et avoir acquis de nouvelles connaissances en la matière.

(RE2) Renforcement des capacités des décideurs de quatre pays de la région de l'Afrique australe d'exploiter des instruments propres à mobiliser l'épargne et des sources de financement complémentaire sur le long terme au profit des PME et des infrastructures

(IS2.1) Augmentation du nombre des mesures qui ont été cernées et mises en œuvre dans les pays pilotes en vue d'exploiter les instruments propres à mobiliser l'épargne et des sources de financement complémentaire sur le long terme au profit des PME et des infrastructures

(IS2.2) Soixante-quinze pour cent des participants ayant suivi une formation considèrent savoir mieux exploiter les instruments propres à mobiliser l'épargne et des sources de financement complémentaire sur le long terme au profit des PME et des infrastructures.

### Activités principales

58. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Mettre au point, avec un ou plusieurs consultants, des méthodes ou référentiels concernant des questions en rapport avec la mobilisation de l'épargne et de sources de financement complémentaire sur le long terme au profit des PME et des infrastructures ;
  - (A1.2) Organiser un séminaire ou une réunion d'experts, à l'échelle régionale, en vue d'examiner et de valider les méthodes ou les référentiels visés à la rubrique A1.1, auquel participeront des experts internationaux et des décideurs de la région de l'Afrique australe au fait de ces questions;
  - (A2.1) Analyser la portée et les incidences de la situation dans les quatre pays pilotes, ces études devant servir de fondement aux activités A2.2 et A2.3 (des missions seront dépêchées dans ces pays);
  - (A2.2) Organiser quatre séminaires nationaux d'une durée de cinq jours – un par pays pilote – l'accent portant sur les priorités et les déficits de financement propres à chacun de ces pays dans l'optique de la mobilisation de l'épargne et de sources de financement complémentaire sur le long terme au profit des PME et des infrastructures;
  - (A2.3) Dépêcher huit missions de suivi, de trois jours chacune, dans les quatre pays pilotes en vue d'aider ces derniers à exploiter les compétences et les connaissances acquises lors du séminaire régional et des ateliers nationaux, l'objet étant de procéder au changement d'orientation voulu pour libérer l'épargne et mobiliser des sources de financement complémentaire sur le long terme au profit des PME et des infrastructures;
  - (A2.4) Établir et publier quatre rapports sur les expériences pilotes;
  - (A2.5) Organiser un séminaire régional en vue de diffuser les résultats des expériences pilotes et d'inciter d'autres pays de la région à prendre des mesures similaires;
  - (A2.6) Développer des outils ou une plateforme en ligne en appui aux réseaux de décideurs engagés dans l'exécution du projet (pays pilotes et autres).

## F. Observer les progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts

### Département des affaires économiques et sociales (509 000 dollars)

#### Contexte général

59. L'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et les quatre objectifs mondiaux relatifs aux forêts sont axés sur la mise en pratique effective d'une gestion durable des forêts, à tous les niveaux. Les objectifs de développement durable proposés rendent eux aussi compte de l'importance qu'il y a à instaurer un mode de gestion durable des forêts à l'échelle mondiale.
60. Lorsque ces objectifs auront été adoptés, en septembre 2015, il faudra mettre en place un dispositif de suivi rigoureux en vue de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de chacun d'entre eux. Les indicateurs de progrès concernant les cibles correspondantes, quantifiées ou non, pourraient prendre de multiples formes et varier en fonction des réalités nationales. Cela étant, quel que soit le dispositif retenu, les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts

constitueront manifestement un instrument opérant pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des cibles en rapport avec les forêts à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

61. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a grandement contribué à la définition d'une approche commune de l'observation des forêts, comme en témoigne sa résolution 4/3 (2004), dans laquelle il énonce les sept domaines thématiques relatifs à la gestion durable des forêts. De nombreux pays ont eu utilement recours à ces domaines thématiques pour déterminer les critères et indicateurs nationaux de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans l'instauration d'un mode de gestion durable des forêts.
62. La septième tranche du projet intitulé « Renforcer la capacité d'établir des rapports nationaux pour contribuer à l'application de l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts » financé au titre du Compte de l'ONU pour le développement et exécuté par le secrétariat du Forum de concert avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a permis de consolider la capacité des pays en développement en la matière et de rationaliser la collecte de données sur les forêts. Dans la mesure où il existe plusieurs organes régionaux ayant leurs propres critères et indicateurs – par exemple l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Processus de Montréal et l'initiative Forest Europe pour la protection des forêts en Europe – on s'emploie actuellement à harmoniser et rationaliser plus avant la communication de l'information sur les forêts.
63. Le secrétariat du Forum est membre du Groupe directeur du projet de la FAO intitulé « Renforcement des critères et indicateurs pour la gestion durable des forêts et leur utilisation au niveau stratégique et pratique », qui met au point une série d'indicateurs harmonisés pour la communication d'informations sur des thèmes particuliers, notamment ceux qui servent à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable se rapportant à la forêt.
64. La dixième tranche du projet financé au titre du Compte de l'ONU pour le développement fera fond sur les précédents travaux et projets se rapportant au suivi et à la communication de l'information sur les forêts réalisés par le secrétariat du Forum et la FAO. Elle contribuera à la mise en place, dans des pays pilotes, de dispositifs de suivi et de mesure de l'état de l'application de l'Instrument concernant toutes les forêts et de la réalisation des objectifs mondiaux correspondants, ainsi que, concurremment, des cibles et des objectifs de développement durable se rapportant à la forêt.
65. L'harmonisation visée par ce projet facilitera l'établissement de rapports par les divers pays et favorisera la collecte de données pouvant être exploitées par divers utilisateurs à des fins multiples, dont la communication de l'information. De plus, cette tranche contribuera, comme les précédentes, à l'élaboration de politiques forestières reposant sur des données factuelles dans l'optique du développement durable.
66. Les critères et indicateurs retenus feront une large place aux données forestières d'ordre socioéconomiques ainsi qu'à l'apport de la forêt à la sécurité alimentaire et à l'élimination de la pauvreté. Enfin, le projet aidera les pays à réaliser les objectifs de développement durable et les cibles correspondantes en rapport avec la forêt dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des pays en développement d'observer les progrès réalisés dans la gestion durable des forêts	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)	
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016 -2017</i> : Affaires économiques et sociales, sous-programme 8 (Gestion durable des forêts)	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	36,0
	Consultants	103,0
	Voyages	120,0
	Services contractuels	30,0
	Dépenses de fonctionnement	10,0
	Stages et ateliers de formation	210,0
	<b>Total</b>	<b>509,0</b>

*Réalizations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Renforcement de la capacité des pays retenus d'élaborer et de mettre à l'épreuve les dispositifs de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs mondiaux se rapportant à la forêt, ainsi que dans l'application de l'Instrument concernant toutes les forêts.

(IS1.1) Mise en place, par les pays retenus, d'un dispositif de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable se rapportant aux forêts ainsi que dans l'application de l'instrument concernant toutes les forêts

(RE2) Compréhension plus approfondie, parmi les décideurs des pays retenus, de l'importance et de l'apport des biens et services forestiers dans ces pays.

(IS2.1) Nombre de pays qui prennent des mesures pour exploiter les données socioéconomiques recueillies

(IS2.2) Nombre de parties intéressées, sur le plan national, déclarant, après avoir reçu une formation, mieux comprendre l'apport des forêts au développement socioéconomique

**Activités principales**

67. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :

- (A1.1) Mapper, dans les pays retenus, les bases de données nationales sur les forêts, y repérer d'éventuelles lacunes et développer des outils susceptibles de les combler; on s'intéressera non seulement aux inventaires forestiers, mais aussi aux données financières et aux flux de capitaux, ainsi qu'à l'apport des forêts à la sécurité alimentaire et à l'élimination de la pauvreté;
- (A1.2) Concevoir un dispositif de suivi des progrès accomplis, dans les pays retenus, dans la réalisation des objectifs et des cibles correspondantes convenus au plan international (application de l'Instrument concernant toutes les forêts, objectifs mondiaux relatifs aux forêts, objectifs de développement durable, évaluation des ressources forestières de 2020);
- (A1.3) Organiser 12 journées d'étude sur le plan national (deux par pays retenu), à l'intention d'un groupe de parties prenantes des secteurs concernés (agriculture, ressources en eau, énergie, financement, et préservation de la nature) portant sur le dispositif de suivi visé à la rubrique A1.2;

- (A2.1) Dispenser, à la demande des pays pilotes, des services consultatifs en vue de la conception et de l'exploitation du dispositif de suivi;
  - (A2.2) Organiser une réunion mondiale ou diverses réunions régionales portant sur l'établissement de rapports, avec la participation des interlocuteurs du Forum des Nations Unies sur les forêts, de l'OIBT et de la FAO, en vue de partager les données d'expérience des pays pilotes et approuver la mise en place du dispositif de communication de l'information dans un plus grand nombre de pays. Ces réunions se tiendront en marge des manifestations prévues.
68. Certaines des activités visées ci-dessus contribuent à la réalisation escomptée visée à la rubrique RE2.

## **G. Mesures gouvernementales en faveur de l'épanouissement des jeunes en Afrique se fondant sur des données factuelles**

### **Département des affaires économiques et sociales (390 000 dollars)**

#### **Contexte général**

69. Les gouvernements africains adoptent actuellement des politiques et des stratégies nationales en faveur de l'épanouissement des jeunes. Ils confirment ainsi leur engagement à mettre en place des solutions multisectorielles en faveur de la jeunesse dans le cadre de l'action qu'ils mènent aux fins du développement. À ce jour, cependant, et en dépit d'avancées notables dans certains pays, il n'existe guère de mesures globales en faveur de la jeunesse fondées sur des données factuelles. L'emploi des jeunes pose de tels problèmes en Afrique que ceux-ci émigrent dans des proportions alarmantes, et ce phénomène, à son tour, fait que les questions relatives à la jeunesse deviennent plus difficiles à régler. Les jeunes Africains exigent de pouvoir participer activement et sans restriction à l'élaboration des politiques, y compris pour ce qui est de la gouvernance, de la prise de décisions et du développement local et social.
70. Les États Membres ayant à plusieurs reprises demandé qu'il soit procédé à une évaluation rigoureuse de la situation des jeunes et au suivi des progrès réalisés dans l'exécution du Programme d'action mondial pour la jeunesse, le Secrétaire général a, à la cinquante et unième session de la Commission du développement social, proposé une série d'indicateurs y relatifs. Les principaux indicateurs quantitatifs ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation du Programme d'action sont exposés dans le rapport dont il a saisi la Commission.
71. Si ces indicateurs font actuellement l'objet d'une intégration à l'échelle nationale, il reste beaucoup à faire pour doter les États Membres des moyens de les exploiter aux fins de l'élaboration de politiques nationales et locales en faveur de la jeunesse. Le Département des affaires économiques et sociales prête son concours à l'Union africaine pour qu'elle puisse définir un ensemble d'indicateurs fondés sur le Programme d'action et applicables à la Charte africaine de la jeunesse. La Charte comporterait en outre d'autres indicateurs se rapportant à la paix et la sécurité ou encore à l'agriculture et à l'environnement. L'Union africaine souhaite vivement pouvoir tirer parti des travaux qui sont menés dans le cadre de ce nouveau projet.
72. Le projet prévoit une formation approfondie à la formulation et au suivi, selon un mode participatif, de politiques en faveur de la jeunesse fondées sur des données factuelles; ceci aidera les pays retenus non seulement à dispenser des services et à prendre les décisions voulues, mais aussi à acquérir des connaissances en matière de collecte de données et d'établissement d'indicateurs relatifs à la jeunesse et à effectuer des travaux de recherche de premier plan sur les

jeunes. Les décideurs auront ainsi l'occasion de collaborer avec les jeunes et de créer des espaces de participation de la jeunesse et des organisations de la société civile. L'action menée contribuera également à améliorer le processus décisionnel et à mieux prendre en compte les besoins des jeunes dans les plans nationaux relatifs aux aspects prioritaires du Programme d'action, notamment pour ce qui est de leur engagement citoyen, de l'emploi, de la justice pour mineurs, de la formation professionnelle et de la santé de la procréation.

73. La coopération Sud-Sud est un élément clef de ce projet, dans la mesure où certains pays africains ont acquis une grande expérience et des connaissances spécialisées concernant les indicateurs en rapport avec la jeunesse et l'examen des politiques en leur faveur.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer dans certains pays d'Afrique la capacité des pouvoirs publics et des organisations dirigées par des jeunes de formuler, de suivre et d'évaluer, en se fondant sur des données factuelles, les politiques et programmes en faveur de la jeunesse	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)	
	Consultants	120,9
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016 -2017</i> : Affaires économiques et sociales, sous-programme 2 (Politiques sociales et développement social)	Voyages	82,8
	Services contractuels	52,0
	Dépenses de fonctionnement	0,8
	Stages et ateliers de formation	133,5
	<b>Total</b>	<b>390,0</b>

*Réalizations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Renforcement, dans les pays retenus, de la capacité des pouvoirs publics et des organisations dirigées par des jeunes de formuler des indicateurs nationaux pertinents au regard de l'épanouissement de la jeunesse

(IS1.1) Établissement d'un ensemble d'indicateurs pertinents au regard de l'épanouissement des jeunes à recommander aux décideurs responsables de l'élaboration et du suivi des politiques dans tous les pays retenus

(RE2) Renforcement, dans les pays retenus, de la capacité des pouvoirs publics et des organisations dirigées par des jeunes d'exploiter les indicateurs pertinents au regard de l'épanouissement de la jeunesse aux fins de la formulation, de l'examen et du suivi de politiques et stratégies en faveur de la jeunesse fondées sur des données factuelles

(IS2.1) Augmentation du nombre d'agents publics et de représentants d'organisations dirigées par des jeunes capables d'exploiter les indicateurs pertinents au regard de l'épanouissement de la jeunesse aux fins de l'élaboration des politiques

(IS2.2) Augmentation, dans tous les pays retenus, du nombre de politiques et programmes en faveur de la jeunesse qui sont élaborés à partir de données et d'indicateurs nationaux pertinents au regard de l'épanouissement des jeunes, et qui sont étoffés et suivis

**Activités principales**

74. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Les données disponibles au niveau national sont analysées et les données manquantes aux fins des indicateurs nationaux sur la jeunesse sont détectées;

- (A1.2) Les indicateurs en rapport avec le Programme d'action mondial pour la jeunesse applicables à la Charte africaine de la jeunesse sont circonscrits et adaptés ou mis au point. Des consultations sont organisées avec les parties prenantes concernées, notamment les autorités nationales et les organisations dirigées par des jeunes, en vue d'adapter les indicateurs aux réalités nationales en matière d'épanouissement des jeunes;
- (A1.3) Dans les pays retenus, les organisations locales de jeunes et les autorités provinciales sont sensibilisées aux indicateurs relatifs à la jeunesse et aux mesures locales en faveur des jeunes, l'objet étant de consolider l'engagement citoyen des jeunes au niveau local (30 tables rondes et journées d'étude sont organisées au niveau local);
- (A2.1) Des journées d'étude sont organisées dans chaque pays retenu pour recenser les domaines d'activités prioritaires à l'échelle nationale, l'objet étant de définir des politiques et programmes judicieux fondés sur des données factuelles. Les experts passeront en revue les politiques et programmes en faveur des jeunes et formuleront des recommandations sur les mesures politiques fondées sur les faits;
- (A2.2) Des recommandations sont rédigées, qui portent sur l'exploitation des indicateurs relatifs à l'épanouissement des jeunes aux fins de l'élaboration et du suivi de politiques s'inscrivant dans le cadre du Programme d'action mondial pour la jeunesse et faisant fond sur les travaux menés par la Division de statistique de l'ONU, la Banque mondiale et d'autres organismes compétents;
- (A2.3) Des journées d'étude seront organisées au plan national en vue de dispenser une formation sur la suite à donner aux recommandations visées à la rubrique A2.2, auxquelles prendront part des fonctionnaires des organismes publics compétents et des représentants d'organisations dirigées par des jeunes;
- (A2.4) Des services consultatifs seront dispensés aux ministères et aux organismes nationaux, y compris les offices de statistique, de manière à donner suite aux recommandations visées à la rubrique A2.2;
- (A2.5) En coopération étroite avec les pouvoirs publics et les organisations dirigées par des jeunes, une politique nationale en faveur de la jeunesse sera remaniée ou conçue, selon le cas, en se fondant sur les indicateurs retenus. Un dispositif de suivi des politiques sera mis en place, qui se fondera sur ces indicateurs;
- (A2.6) Des journées d'étude seront organisées au plan national, auxquelles participeront des représentants des principales parties prenantes – organismes publics compétents et organisations dirigées par des jeunes – afin de valider les politiques en faveur de la jeunesse ou les dispositifs de suivi y relatifs, ou encore des politiques sectorielles faisant appel à la participation des jeunes;
- (A2.7) Un appui sera prêté à des activités prévues dans les politiques et programmes nationaux en faveur de la jeunesse qui sont en rapport avec les priorités recensées par les pouvoirs publics dans le cadre du Programme d'action, au moyen de services consultatifs à l'intention des organismes publics et organisations dirigées par des jeunes participant à l'exécution de ces activités.

## **H. Exécution des stratégies nationales de développement durable dans certains pays d’Afrique, d’Amérique latine et d’Asie**

**Département des affaires économiques et sociales,  
en collaboration avec la Commission économique et sociale  
pour l’Asie et le Pacifique, la Commission économique  
pour l’Afrique, la Commission économique pour l’Amérique  
latine et les Caraïbes et le Programme des Nations Unies  
pour le développement (596 800 dollars)**

### **Contexte général**

75. Tout semble indiquer que, au niveau mondial, l’écart est considérable entre les engagements pris en faveur du développement durable et la suite qui y est donnée. Les rapports présentés par les pays dans le cadre des préparatifs de la Conférence sur le développement durable soulignent qu’il est impératif que la planification, la prise de décisions et la coordination à l’échelon national, sous-national et local, ainsi qu’au sein de chaque domaine d’activités thématique soient plus méthodiques. Les faits montrent que peu de pays peuvent s’enorgueillir d’avoir mis en place un dispositif de coordination opérant conçu pour articuler les efforts autour des principaux objectifs nationaux, lesquels sont souvent de nature multisectorielle. L’examen des rapports nationaux fait apparaître qu’il est difficile, pour la plupart des pays, d’intégrer les objectifs et approches d’ordre économique, social et environnemental pour concrétiser dans les faits la notion de développement durable.
76. Le Document final de la Conférence, intitulé « L’avenir que nous voulons », les États Membres soulignent l’importance d’un cadre institutionnel qui permette de combler rationnellement les lacunes dans la mise en œuvre du programme de développement durable (par. 75). Ils soulignent aussi la nécessité d’approfondir le renforcement des capacités aux fins du développement durable, notamment par la prestation d’une assistance technique consistant à améliorer les capacités institutionnelles (par. 277), et ils demandent que soit étayée la prise de décisions fondées sur les faits. Par ailleurs, le Secrétaire général, dans son rapport sur l’intégration des trois dimensions du développement durable dans l’ensemble du système des Nations Unies (A/68/79) note que l’une des grandes difficultés que les pays continuent de rencontrer a trait, d’une part à la prise en compte de ces trois dimensions aux fins de la planification et de l’exécution des programmes et, de l’autre, à la répartition sectorielle des tâches au sein des administrations publiques et des dispositifs institutionnels. Il importe donc de tendre vers des pratiques intégrées [par. 76 b)].
77. À sa deuxième réunion, tenue en juillet 2014, le Forum politique a souligné qu’il importait de passer de la compartimentation à une formulation des politiques intégrée, et il a mis l’accent sur diverses questions à prendre en compte aux fins de cette transition. Il s’agit, d’une part, de l’interaction entre la politique et les institutions nationales, et de l’autre, de l’édification nécessaire de coalitions et de réseaux ainsi que de l’institutionnalisation de dispositifs ouverts de manière à ce que les parties prenantes participent en plus grand nombre à la prise de décisions et à leur mise en œuvre. De plus, il faudra renforcer les capacités aux fins de la planification intégrée. Il est à noter, à cet égard, que des méthodes reposant sur la modélisation et la planification intégrées sont de plus en plus appliquées à l’échelon national. Ces méthodes sont utiles au regard de l’intégration du processus décisionnel en ce que les différents secteurs peuvent alors exploiter un même ensemble de données et de points de référence, et qu’elles mettent en évidence l’importance de l’interdépendance de tous les secteurs, ainsi que leurs avantages respectifs et les synergies qui existent entre eux. Tout ceci, à son tour, aide les décideurs à analyser la pertinence des politiques à l’égard de la réalisation d’objectifs multiples. Or, les capacités nationales sont actuellement très

limitées; il importe donc de les renforcer aux fins de l'application de ces méthodes et d'apporter un appui aux dispositifs d'apprentissage ainsi qu'à la constitution de réseaux tant nationaux qu'internationaux en vue du partage des connaissances.

78. C'est sur cette toile de fond que s'inscrit le présent projet. Il répondra à la demande des pays retenus afin qu'ils en aient la maîtrise et que les résultats en soient viables. Il contribuera à l'instauration d'un débat ouvert à tous sur les mesures à prendre et il favorisera le renforcement des dispositifs institutionnels afin que les questions relatives au développement durable soient prises en compte dans le cadre de la gouvernance, de la planification, de la prise de décisions, de l'exécution des programmes et des pratiques de gestion.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité de certains pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie à exécuter les stratégies nationales de développement durable	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
	Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 15,0
	Consultants 306,0
	Voyages 108,0
	Séminaires et ateliers 160,0
	Dépenses de fonctionnement 7,8
	<b>Total 596,8</b>
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016 -2017</i> : Commerce et développement, sous-programme 3 (Commerce international)	

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE1) Consolidation des dispositifs de gouvernance en place aux fins de l'exécution des stratégies nationales de développement durable	(IS1.1) Augmentation du nombre de dispositifs institutionnels multisectoriels et ouverts mis en place dans les pays retenus afin d'exécuter les stratégies de développement durable  (IS1.2) Nombre de processus de planification et de budgétisation intégrés et ouverts mis en œuvre dans les pays retenus aux fins des priorités nationales en matière de développement durable
(RE2) Intensification de la concordance entre les politiques, plans et programmes nationaux et les stratégies nationales de développement durable	(IS2.1) Nombre de politiques, plans et programmes nationaux mettant en jeu des démarches, méthodes et outils intégrés

**Activités principales**

79. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Dépêcher des missions consultatives et prêter un appui en vue de faciliter le débat national sur les politiques et contribuer au bon fonctionnement des systèmes institutionnels de gouvernance;
  - (A1.2) Organiser, à l'échelle nationale, des stages de formation pratique sur les dispositifs de gouvernance institutionnelle aux fins de l'exécution des stratégies nationales de développement durable;

- (A1.3) Organiser un atelier interrégional pour mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience. Les conclusions en seront consultables sur la plateforme de partage des connaissances des interlocuteurs nationaux du Forum politique;
- (A2.1) Recruter des consultants sur le plan national en vue de dispenser une formation et de prêter appui à l'application de lignes directrices et l'exploitation d'outils aux fins de l'harmonisation intersectorielle et de l'exécution de programmes conformément aux priorités nationales en matière de développement durable;
- (A2.2) Réaliser des études de cas afin de dégager des connaissances et des données d'expérience concernant la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays retenus et de les diffuser à l'échelle mondiale, y compris dans le cadre du Forum politique et du réseau des interlocuteurs nationaux;
- (A2.3) Dispenser une formation, faciliter le débat et nouer des partenariats, notamment avec les milieux scientifiques, en vue de l'acquisition de connaissances aux fins de l'établissement de rapports nationaux sur le développement durable et d'éléments de texte destinés au Rapport mondial sur le développement durable.

## **I. Politiques commerciales et agricoles en faveur des petits exploitants agricoles et de la sécurité alimentaire**

### **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (646 000 dollars)**

#### **Contexte général**

- 80. La croissance du secteur agricole est, dans les pays en développement et les pays les moins avancés, d'une importance cruciale au regard de la réalisation de divers objectifs de développement, parmi lesquels la hausse du taux de croissance de l'économie et la réduction de la pauvreté, la consolidation de la sécurité alimentaire et la préservation des ressources naturelles. Dans la plupart des pays à faible revenu, l'agriculture joue un rôle prépondérant en raison de l'importance relative de ses produits en valeur et de ses liens avec les autres secteurs. Elle y est en général la plus grande pourvoyeuse d'emplois, et, partout dans le monde, bon nombre de personnes vivant dans la pauvreté, en particulier parmi les femmes et les ménages ayant une femme à leur tête, sont directement tributaires de l'agriculture pour leur subsistance. Or, la pauvreté étant essentiellement un phénomène rural, la croissance de ce secteur a des effets puissants sur la réduction de la pauvreté.
- 81. Les incidences de l'agriculture sur les questions environnementales et sociales sont de plus en plus reconnues. Sur le plan économique, la terre, le travail et le capital sont les facteurs qui déterminent la production et les produits en résultant. Sur le plan de l'environnement, l'agriculture fait une grande consommation de ressources environnementales, en particulier pour ce qui est de la terre et des ressources en eau, mais elle offre aussi des services de protection de l'environnement. Sur le plan social, il importe d'atténuer les risques et la vulnérabilité, y compris en matière de sécurité alimentaire, et de s'attaquer aux questions relatives à la problématique hommes-femmes. Lorsqu'il est mis en valeur et bien intégré, le secteur agricole contribue à la sécurité alimentaire et à l'augmentation des revenus, notamment des petits exploitants des deux sexes, et il établit

d'importantes corrélations dans la chaîne de production; enfin, il a des incidences bénéfiques pour l'environnement. Très souvent, cependant, il semble exister une dichotomie entre les politiques relatives à l'agriculture, à l'aménagement rural et à la sécurité alimentaire, d'une part, et celles relatives au commerce et à la concurrence, de l'autre. Cette absence de coordination et de convergence risque de compromettre la réalisation des objectifs de consolidation de la sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté, en particulier en milieu rural.

82. Le projet a donc pour objet d'aider les autorités de cinq pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes figurant au nombre des pays en développement et des pays les moins avancés à formuler des politiques agricoles et commerciales judicieuses et complémentaires susceptibles d'accroître les revenus des petits exploitants agricoles des deux sexes, en leur donnant accès aux marchés régionaux et mondiaux ainsi qu'aux chaînes de magasins d'alimentation au détail à des conditions justes, raisonnables et non discriminatoires, et de consolider la sécurité alimentaire et l'offre de produits vivriers à des prix abordables aussi bien pour les ménages que pour l'ensemble du pays.
83. La CNUCED est l'organisme des Nations Unies chargé d'envisager de manière intégrée les questions de commerce et de développement. Elle est particulièrement bien placée pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés à accentuer, au plan national, la convergence des politiques commerciales, agricoles et autres; elle a en effet une longue expérience des questions commerciales, de la collecte et l'analyse de données y relatives et de l'incidence des politiques commerciales sur les conditions de vie des différentes couches de la population d'un même pays.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Aider les autorités nationales de certains pays d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Asie à consolider la sécurité alimentaire et accroître les revenus des petits exploitants agricoles au moyen de politiques agricoles et commerciales judicieuses et complémentaires	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)	
	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	40,0
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016 -2017</i> : Commerce et développement, sous-programme 3 (Commerce international)	Consultants	205,0
	Voyages	138,0
	Services contractuels	33,0
	Stages et ateliers de formation	230,0
	<b>Total</b>	<b>646,0</b>

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE1) Sensibilisation, dans les pays retenus, des autorités nationales et des autres parties prenantes à la complémentarité entre les politiques agricoles et commerciales en vue de réaliser les objectifs de développement durable	(IS1.1) Soixante-quinze pour cent des personnes ayant reçu une formation déclarent mieux appréhender les outils et études à exploiter aux fins de la formulation de politiques agricoles et commerciales complémentaires.
(RE2) Renforcement de la capacité des ministères ou administrations publiques compétents des pays bénéficiaires d'élaborer et exécuter des politiques commerciales et agricoles qui soient complémentaires et convergentes.	(IS2.1) Trois des cinq pays bénéficiaires, au moins, formulent et commencent à exécuter des politiques agricoles et commerciales complémentaires.

(IS2.2) Soixante-quinze pour cent des personnes ayant reçu une formation considèrent être mieux à même de formuler et d'exécuter des politiques agricoles et commerciales complémentaires.

---

### Activités principales

84. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Dépêcher des missions sur le terrain dans les cinq pays retenus pour y recueillir des données pertinentes, tout comme des informations disponibles au niveau national, sur la production, l'emploi et la participation des femmes dans le secteur agricole et sur la sécurité alimentaire, y compris au moyen d'enquêtes locales, et pour nouer des liens de collaboration avec les parties prenantes au plan national et les organisations internationales partenaires en vue d'institutionnaliser ces flux d'informations et de connaissances;
  - (A1.2) Mettre en correspondance les mesures non tarifaires en vigueur dans les cinq pays retenus et celles de leurs partenaires commerciaux de la région et, pour ce faire, classer par catégorie les réglementations nationales et régionales; analyser les divergences afin d'évaluer le degré d'intégration de la région;
  - (A1.3) Effectuer des enquêtes en milieu rural axées sur des questions telles que l'attribution de titres de propriété foncière, la disponibilité d'engrais et de pesticides, l'accès à l'irrigation, aux services de vulgarisation et à l'information commerciale, l'éloignement des marchés et des voies de transport terrestre, l'accès aux réseaux de distribution de produits vivriers, l'accès au crédit et la part des cultures commerciales et des produits alimentaires de base dans la production totale;
  - (A1.4) Réaliser des études sur le commerce et l'agriculture dans les cinq pays retenus en faisant fond sur les données visées aux rubriques à A1.1 à A1.3;
  - (A1.5) Organiser deux stages de formation pratique à l'échelle régionale auxquels prendront également part des personnes provenant de cinq pays non retenus aux fins du projet, l'objet étant de partager les conclusions des études sur le commerce et l'agriculture et d'échanger des idées, des outils, des données et des pratiques optimales en vue d'assurer la convergence entre les politiques relatives au commerce, au développement rural, à la problématique hommes-femmes et à la sécurité alimentaire;
  - (A2.1) Dispenser une formation aux acteurs nationaux et, pour ce faire, dépêcher des missions consultatives dans les cinq pays retenus pour donner des conseils pratiques sur la façon d'exploiter les politiques et négociations commerciales aux fins du développement rural et de la consolidation de la sécurité alimentaire, l'objet étant de renforcer leurs capacités en matière d'élaboration de politiques complémentaires et pertinentes;
  - (A2.2) Organiser deux stages d'études pratiques à l'intention de décideurs des pays bénéficiaires en vue de renforcer leur capacité de concevoir et exécuter des politiques complémentaires et convergentes relatives au commerce, à l'agriculture, à la concurrence, à la problématique hommes-femmes et à d'autres aspects, aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

**J. Le commerce transfrontière informel au service de l'autonomisation des femmes, du développement économique et de l'intégration régionale dans la région des Grands Lacs**

**Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Commission économique pour l'Afrique (547 000 dollars)**

**Contexte général**

85. Le commerce transfrontière informel consiste en des échanges entre pays voisins pratiqués par de petits commerçants non déclarés et vulnérables. Il s'agit généralement d'un commerce de proximité où les produits sont échangés entre des marchés proches de la frontière. Le caractère informel de ces échanges tient au fait que les commerçants ne sont pas déclarés, pas forcément à la nature même de ces échanges (enregistrés ou non par les services douaniers officiels). Les femmes sont souvent surreprésentées dans ces échanges : aux principaux points de passage des frontières dans la sous-région des Grands Lacs, elles représentent jusqu'à 74 % de ceux qui pratiquent le commerce transfrontière informel.
86. Ce secteur à forte intensité de main-d'œuvre féminine joue un rôle majeur dans la lutte contre la pauvreté et en faveur du développement. Dans les districts frontaliers, il constitue une source vitale d'emploi et de subsistance pour les pauvres, en particulier pour les femmes peu qualifiées et qui ont de faibles revenus. Par ailleurs, s'il bénéficie d'un appui suffisant, il peut être une source considérable de revenus ruraux non agricoles, favoriser la création d'une chaîne de valeur ajoutée et aider les zones rurales, ce qui peut entraîner une réduction du chômage rural et ralentir l'exode vers les villes, tout en contribuant à l'autonomisation des femmes.
87. Si ces obstacles et d'autres concernant particulièrement les femmes sont surmontés efficacement, ces activités commerciales informelles peuvent être exercées sous la forme de microentreprises dynamiques officielles capables de réduire considérablement la pauvreté, de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'autonomisation des femmes.
88. Au niveau sous-régional, le commerce transfrontière informel peut déclencher une véritable dynamique d'intégration économique en développant les échanges économiques locaux dans le bloc sous-régional des Grands Lacs. Ces activités peuvent aider grandement à relancer la coopération et l'intégration économique dans le cadre de la Communauté économique des pays des Grands Lacs<sup>1</sup>, contribuant ainsi à la paix et à la stabilité environnementale de la région.
89. L'objectif de ce projet est d'éliminer les obstacles que rencontrent les femmes qui pratiquent le commerce transfrontière informel dans ces trois pays de la région des Grands Lacs du fait qu'elles sont des femmes. En utilisant le commerce transfrontière informel pour autonomiser les femmes, réduire la pauvreté et consolider la paix, ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche bien plus large visant à relever trois des principaux défis qui se posent à l'échelle mondiale : l'élimination de la pauvreté, la sécurité et la participation de tous les groupes sociaux au développement.
90. Ce projet comprend deux volets. Le premier porte sur la question des obstacles tarifaires et non tarifaires qui entravent l'accès au marché. Les obstacles non tarifaires qui continuent d'exister aux frontières sont de diverses natures : l'obligation de présenter des certificats d'origine des produits, les frais imputés pour différents services aux frontières et d'autres taxes informelles. Pour les

---

<sup>1</sup> La Communauté économique des pays des Grands Lacs, basée à Gisenyi (Rwanda), comprend le Burundi, la République démocratique du Congo et le Rwanda.

femmes qui pratiquent le commerce informel, qui ont peu de connaissances de base et accèdent difficilement à l'information, il est particulièrement difficile de se conformer aux exigences relatives aux certificats à fournir et aux multiples frais à régler, ce qui les rend vulnérables. Le second volet du projet porte sur les obstacles du côté de l'offre. Comme indiqué plus haut, les femmes qui pratiquent le commerce transfrontière informel dans la sous-région se heurtent à des difficultés à caractère sexiste qui les désavantagent considérablement sur le plan concurrentiel. Généralement, elles ont une connaissance limitée de la réglementation et des procédures applicables au commerce transfrontière, ce qui les rend plus vulnérables aux actes frauduleux. Comme elles n'ont que rarement accès au crédit, leur capital de départ est très limité et leur activité reste d'ampleur modeste, ce qui fait que les coûts unitaires à payer pour les services de logistique sont plus élevés. De plus, pour aller vendre leurs produits sur les marchés, les commerçantes doivent plus souvent que les hommes marcher ou prendre les transports en commun, ce qui entraîne des retards et leur fait rater des jours de marché et perdre des marchandises périssables. Par ailleurs, les produits qu'elles vendent ont tendance à avoir des marges moins importantes que ceux vendus par les hommes. La sécurité est aussi un problème considérable pour ces femmes. Il est capital de corriger ces inégalités entre hommes et femmes en adoptant des mesures de facilitation du commerce qui font une large place à la problématique hommes-femmes et permettent une redistribution plus égalitaire entre les hommes et les femmes.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les capacités des pays d'Afrique concernés d'utiliser le commerce transfrontière informel aux fins de l'autonomisation des femmes, du développement économique et de l'intégration régionale	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars des États-Unis)	
	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,0
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Commerce et développement, sous-programme 3 (Commerce international)	Consultants	206,0
	Voyages	110,0
	Services contractuels	85,0
	Dépenses de fonctionnement	2,0
	Stages et ateliers de formation	114,0
	<b>Total</b>	<b>547,0</b>

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Dans la sous-région de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, renforcer les capacités des décideurs et des acteurs du secteur privé de repérer les obstacles tarifaires et non tarifaires que rencontrent les femmes pratiquant le commerce transfrontière informel et y remédier

(IS1.1) Augmentation de la quantité de données ventilées par produit et par pays disponibles sur les obstacles tarifaires et non tarifaires qui empêchent les femmes de pratiquer le commerce transfrontière informel dans les trois pays concernés de la sous-région de la Communauté économique des pays des Grands Lacs

(IS1.2) Confirmation, par 70 % des décideurs et acteurs du secteur privé ayant suivi une formation, qu'ils ont amélioré leurs capacités de repérer les obstacles tarifaires et non tarifaires que rencontrent les femmes pratiquant le commerce transfrontière informel et d'y remédier

(RE2) Dans les pays bénéficiaires, renforcer les capacités des décideurs et des acteurs du secteur privé à détecter les obstacles du côté de l'offre que rencontrent les femmes pratiquant le commerce transfrontière informel du fait qu'elles sont des femmes et à y remédier

(IS2.1) Dans les trois pays concernés de la sous-région, augmentation du nombre d'outils de politique générale et d'instruments conçus pour surmonter les obstacles du côté de l'offre que rencontrent les femmes pratiquant le commerce transfrontière informel et meilleure connaissance de ces outils et instruments

(IS2.2) Confirmation, par 70 % des bénéficiaires (des secteurs public et privé) ayant suivi une formation, qu'ils ont amélioré leurs capacités à repérer les obstacles du côté de l'offre que rencontrent les femmes pratiquant le commerce transfrontière informel du fait qu'elles sont des femmes et à y remédier

---

### Activités principales

91. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet consisteront à :

- (A1.1) Réaliser une évaluation initiale des personnes qui pratiquent le commerce transfrontière informel, des flux commerciaux et des conditions de passage de la frontière à trois importants points de passage de la sous-région. Cette activité porte à la fois sur les obstacles tarifaires et non tarifaires et sur les obstacles du côté de l'offre, et elle se recoupe également avec l'activité A2.1;
- (A1.2) Organiser, à trois importants points de passage de la sous-région, trois « ateliers de démarrage » qui, grâce à des méthodes participatives et interactives, serviront de cadre à la participation en amont des équipes nationales; à la validation et au perfectionnement des résultats de l'évaluation initiale en fonction des conditions réelles observées aux trois points de passage; à l'organisation d'une évaluation des besoins destinée à préciser le format et le contenu du document technique sur les obstacles tarifaires et non tarifaires qui fait partie des produits prévus (cette activité se recoupe également avec l'activité A2.2 pour l'exécution de la réalisation escomptée RE2);
- (A1.3) Élaborer un document technique qui recense, produit par produit, les obstacles tarifaires et non tarifaires que rencontrent les femmes pratiquant le commerce transfrontière informel dans la sous-région des Grands Lacs (aux trois importants points de passage mentionnés au sujet de l'activité A1.2); évaluer la mise en œuvre des réformes en cours (y compris la mise en place de guichets uniques ou de procédures accélérées de passage de la frontière pour les personnes qui pratiquent le commerce transfrontière informel); et faire des recommandations détaillées concernant d'éventuelles réformes supplémentaires nécessaires;
- (A1.4) Organiser trois missions consultatives dans les pays concernés afin d'aider les décideurs à utiliser les informations obtenues dans le cadre du projet pour élaborer des politiques fondées sur des données factuelles;
- (A1.5) Organiser, à l'intention des femmes pratiquant le commerce informel, des séances de formation sur les obstacles tarifaires et non tarifaires et sur les droits et obligations des personnes pratiquant le commerce informel aux points de passage des frontières;

- (A1.6) Organiser un atelier sous-régional (voir A2.4);
- (A2.1) Réaliser une évaluation initiale (voir A1.1);
- (A2.2) Organiser des ateliers de lancement (voir A1.2);
- (A2.3) Grâce aux contributions spécialisées d'instituts de recherche et d'organisations non gouvernementales locaux, élaborer un document directif décrivant dans le détail les mesures à mettre en place pour surmonter les obstacles du côté de l'offre auxquels se heurtent les femmes qui pratiquent le commerce transfrontière informel;
- (A2.4) Organiser un atelier sous-régional afin de diffuser les résultats du projet et examiner les possibilités de surmonter les obstacles tarifaires et non tarifaires et les obstacles du côté de l'offre auxquels se heurtent les femmes qui pratiquent le commerce transfrontière informel dans la sous-région. Parmi les participants figureront les trois équipes de partenaires nationales et d'autres représentants des ministères, de la société civile et du secteur privé. Cette activité est menée au niveau national (et non local) et intéresse un public plus large que les ateliers de démarrage, notamment au niveau de l'administration centrale.

## **K. Valorisation des produits dérivés du coton en Afrique de l'Est et en Afrique australe**

### **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (591 000 dollars)**

#### **Contexte général**

- 92. Des millions de personnes en Afrique de l'Est et en Afrique australe dépendent de l'industrie du coton pour assurer leur subsistance. Ce secteur génère des recettes d'exportation, des emplois et des revenus et joue un rôle stratégique important pour ce qui est de lutter contre la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et réaliser le développement durable. Selon l'Organisation des Nations pour l'alimentation et l'agriculture, en 2011-2012, environ 30 % de la production cotonnière d'Afrique provenait de ces deux régions. D'après les estimations données par le Comité consultatif international du coton, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en ont produit 390 000 tonnes en 2012-2013 et 530 000 tonnes en 2013-2014.
- 93. Le coton est en grande partie égrené pour extraire la fibre mais il sert aussi à la fabrication de produits dérivés, comme la graine de coton et les tiges de cotonnier. La graine de coton est utilisée pour produire de l'huile alimentaire ou des tourteaux pour l'alimentation animale. Les tiges de cotonnier sont utilisées comme matière première agricole pour la fabrication de panneaux d'aggloméré, de papier et de pâte de bois ou de boîtes en carton ondulé. Toutefois, comme les capacités de traitement sont limitées dans ces deux régions, une grande partie de la production de graine de coton est perdue et les tiges sont pour la plupart brûlées dans les champs une fois la récolte terminée.
- 94. S'ils étaient pleinement exploités, ces produits dérivés pourraient apporter des avantages économiques et être une source de revenus supplémentaire pour les petits producteurs tout en réduisant les effets néfastes de certaines pratiques sur l'environnement. En effet, lorsqu'elles brûlent, les tiges de cotonnier émettent d'importantes quantités de gaz à effet de serre. Les entomologistes s'accordent également à dire que les tiges de cotonnier abandonnées dans les champs avec des capsules de coton non cueillies sont une cause majeure de la recrudescence des insectes nuisibles d'une année sur l'autre. Ainsi, une utilisation plus rationnelle des tiges

permettrait de réduire les émissions de dioxyde de carbone et d'éviter les infestations d'insectes et les problèmes qui en découlent.

95. Compte tenu des avantages économiques et environnementaux importants que pourrait générer la valorisation des produits dérivés du coton, le Secrétariat du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe a placé le développement des produits dérivés du coton au rang de ses activités prioritaires dans le cadre d'une stratégie de développement de la filière coton-textile adoptée récemment. Par ailleurs, le développement des chaînes de valeur locales et régionales des produits dérivés du coton contribueront à la mise en œuvre de la feuille de route panafricaine sur le coton, une stratégie conçue pour l'ensemble du continent africain après de longues consultations multipartites entre la CNUCED et des partenaires publics et privés du secteur du coton en Afrique.
96. Ce projet est mis au point pour donner suite à une demande spéciale du secrétariat du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. D'après les informations fournies par celui-ci, il existe très peu d'unités de transformation pour les produits dérivés du coton dans la région. Pour mieux valoriser ces produits, il importe dans un premier temps d'évaluer de manière objective leurs chaînes de valeur locale et régionale. Pour ce faire, il faut procéder à une analyse approfondie de la chaîne d'approvisionnement ainsi que de la production primaire et de la transformation des produits dérivés du coton. De plus, il est crucial d'étudier les conditions des marchés potentiels et existants et de concevoir des politiques et des mesures incitatives appropriées afin d'attirer les investissements et d'étudier en détail le potentiel des produits dérivés du coton. Toutefois, l'absence de données sur la chaîne de valeur des produits dérivés du coton dans la région représente un obstacle majeur à l'évaluation de la viabilité économique de ces produits dérivés et à la mise au point de politiques efficaces visant à promouvoir leur utilisation durable. Le projet contribuera à combler l'absence de statistiques et de politiques et sera mis en œuvre dans quatre pays grands producteurs de coton.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les capacités des pays sélectionnés de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe d'évaluer la viabilité économique de la valorisation commerciale des produits dérivés du coton et élaborer des politiques fondées sur des données factuelles	<i>Aperçu du budget</i>	
	(En milliers de dollars des États-Unis)	
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Commerce et développement, sous-programme 3 (Commerce international)	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	25,0
	Consultants	136,2
	Voyages	82,3
	Services contractuels	140,0
	Dépenses de fonctionnement	5,5
	Stages et ateliers de formation	202,0
	<b>Total</b>	<b>591,0</b>

*Réalisations escomptées du Secrétariat**Indicateurs de succès*

(RE1) Amélioration de la capacité des acteurs de la chaîne de valeur du coton, notamment les autorités, le secteur privé et les associations d'agriculteurs des pays bénéficiaires concernés d'évaluer la valeur potentielle, la situation du marché et les perspectives pour les produits dérivés du coton

(IS1.1) Dans quatre pays concernés, des statistiques sur la chaîne de valeur des produits dérivés du coton ont été recueillies et analysées, notamment des données sur la disponibilité des matières premières, sur la transformation et les conditions de marché de ces produits dérivés (graines de coton et tiges de cotonnier).

(IS1.2) Des plans d'action nationaux visant à améliorer la création de valeur ajoutée des

produits dérivés du coton ont été mis au point et adoptés par les acteurs de la chaîne de valeur du coton dans au moins trois des quatre pays concernés.

(RE2) Amélioration de la capacité des décideurs dans les pays et la région bénéficiaires de :  
a) élaborer des politiques fondées sur des données factuelles qui favorisent la création de valeur ajoutée pour les produits dérivés du coton; et b) mettre au point des profils d'investissement pour attirer des investisseurs potentiels

(IS2.1) Au moins trois des quatre pays concernés ont pris des mesures visant à adopter des politiques pour améliorer la création de valeur des produits dérivés du coton.

(IS2.2) Des profils d'investissement dans les produits dérivés du coton ont été mis au point dans trois des quatre pays concernés.

---

### Activités principales

97. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet consisteront à :

- (A1.1) Mener des études dans quatre pays producteurs de coton en Afrique de l'Est et en Afrique australe et élaborer des rapports d'évaluation de la chaîne de valeur des produits dérivés du coton dans ces pays;
- (A1.2) Établir un document qui : a) compare et analyse les principaux résultats des enquêtes menées dans quatre pays au titre de l'activité A1.1; b) met en commun les meilleures pratiques des pays qui ont valorisé avec succès les produits dérivés du coton; c) met au point une stratégie visant à promouvoir la création de valeur ajoutée des produits dérivés du coton dans les pays concernés de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe;
- (A1.3) À partir des résultats des activités A1.1 et A1.2, organiser un séminaire de deux jours dans chacun des quatre pays concernés afin de : a) renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de valeur du coton concernant les principales questions liées aux produits dérivés, notamment leur valeur potentielle, la situation du marché et les perspectives; b) valider les rapports; c) convenir de plans d'action nationaux afin d'améliorer la création de valeur des produits dérivés du coton;
- (A1.4) Organiser, pour les acteurs de la chaîne de valeur du coton des quatre pays bénéficiaires, un voyage d'étude afin qu'ils tirent les leçons des meilleures pratiques employées dans les pays faisant figure de modèle en ce qui concerne les produits dérivés;
- (A2.1) Organiser une session spéciale d'une demi-journée pour les responsables politiques pendant les séminaires nationaux prévus au paragraphe A1.3 afin : a) d'évaluer le cadre actuel des politiques publiques pour la transformation des produits dérivés du coton dans les pays cibles; b) prendre connaissance des pratiques optimales dans l'élaboration des politiques publiques concernant les produits dérivés du coton; c) repérer les lacunes dans les politiques publiques et recenser les mesures qui pourraient être prises en ce qui concerne la valorisation commerciale des produits dérivés du coton dans les pays ciblés;
- (A2.2) Dispenser une assistance dans le cadre de missions consultatives (CNUCED) et de services consultatifs (conseillers) afin d'aider les pays à élaborer des politiques basées sur des données factuelles et mettre au point et adopter le plan d'action élaboré dans le cadre de l'activité A1.3;
- (A2.3) Collaborer avec des organismes de promotion de l'investissement dans les quatre pays concernés afin de mettre au point des profils d'investissement pour les produits dérivés

du coton qui attireront les investissements dans ce secteur. Cette activité sera menée dans le cadre de missions consultatives (CNUCED) et de services consultatifs (conseillers);

- (A.2.4) Organiser des réunions de deux jours au niveau sous-régional afin de mettre en commun les enseignements tirés de ce projet et recenser les activités de suivi de la valorisation commerciale des produits dérivés du coton.

## **L. Politiques de développement pour la croissance économique durable en Afrique australe**

### **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (501 000 dollars)**

#### **Contexte général**

98. Une partie du défi que doivent relever les pays en développement consiste à mobiliser d'importantes ressources et à les affecter à des domaines nouveaux qui contribuent au dynamisme économique et à la croissance de la productivité grâce à la diversification, la mise à niveau technologique et l'innovation, y compris en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et qui emploient beaucoup de main d'œuvre. Les économistes ont longuement débattu des défis que représente une grande poussée d'industrialisation et du bien-fondé (ou pas) des stratégies qui consistent, pour les pays producteurs, à essayer de choisir des gagnants. Malgré tout, aucun des pays les plus développés d'aujourd'hui n'a atteint son niveau actuel de prospérité en confiant la transformation structurelle au libre jeu des forces du marché. Ces pays ont appliqué la notion d'efficience adaptative : ils ont mis en place des institutions qui offrent un environnement économique stable pour que les activités existantes prospèrent, mais ils sont restés ouverts aux activités nouvelles, les ont soutenues et ont encouragé la modernisation technologique. Ils ont également adopté des cadres directeurs intégrés, qui englobent des politiques macroéconomiques, commerciales et sectorielles propres à soutenir la transformation structurelle. L'économie de ces pays est progressivement devenue plus diversifiée et les revenus ont augmenté. Les pays pauvres ont, au contraire, une économie qui repose sur un nombre relativement limité de produits de base et de services et, pour eux, le fossé technologique ne cesse de se creuser. Pourtant, eux aussi ont la volonté et le besoin de profiter des avantages humains et économiques du développement industriel.
99. Ces dernières années, les pays en développement ont une fois de plus examiné comment ils pourraient utiliser plus efficacement leurs politiques de développement, dans certains cas pour diversifier leurs activités et faire en sorte que leur économie dépende moins des produits de base ou pour mieux tirer profit d'une main d'œuvre abondante, ce qui leur permettrait de sortir du piège du revenu intermédiaire et, dans quelques cas, de commencer à combler le fossé technologique. L'expérience ainsi acquise leur a permis de mieux cerner les complications et difficultés que rencontrent les responsables politiques de tous les pays en développement. Il importe donc de plus en plus de faire le point et de mettre en commun les données d'expérience, et d'améliorer la compréhension des méthodes de promotion de la transformation structurelle qui, dans différents pays, ont donné de bons résultats.
100. Par ce projet, la CNUCED propose de renforcer les capacités des pays en développement de l'Afrique australe. Cette région comprend un grand pays émergent entouré de voisins au poids économique beaucoup plus modeste. Qu'ils relèvent de la catégorie des pays émergents ou de celle des pays les moins avancés, ces voisins participent encore très peu aux échanges commerciaux et

aux flux de capitaux par rapport aux pays d'autres régions. Ce projet a pour but de diffuser les résultats de travaux de recherche menés par la CNUCED sur les méthodologies et les outils permettant de concevoir des stratégies pour diversifier progressivement les structures de production et d'exportation des pays concernés.

101. Plusieurs pays en développement de différentes zones géographiques ont demandé à la CNUCED d'analyser des politiques et de faire des suggestions concernant la diversification des exportations et la transformation structurelle. Par conséquent, les pays bénéficiaires de ce projet seront, outre ceux qui y participent directement, les autres pays en développement, y compris les pays les moins avancés et d'autres petits pays structurellement fragiles et économiquement vulnérables.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer, dans certains pays d'Afrique australe, la capacité nationale d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques globales de développement productif en vue de promouvoir une croissance économique durable et de renforcer l'intégration régionale dans la Communauté de développement de l'Afrique australe</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">24,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">110,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">143,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">18,0</td> </tr> <tr> <td>Stages et ateliers de formation</td> <td style="text-align: right;">206,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>501,0</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	24,0	Consultants	110,0	Voyages	143,0	Services contractuels	18,0	Stages et ateliers de formation	206,0	<b>Total</b>	<b>501,0</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	24,0												
Consultants	110,0												
Voyages	143,0												
Services contractuels	18,0												
Stages et ateliers de formation	206,0												
<b>Total</b>	<b>501,0</b>												
<p><i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Commerce et développement, sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement)</p>													

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Renforcement des connaissances des responsables politiques des pays sélectionnés au sujet de la diversification économique et de la transformation structurelle et de leurs liens avec le développement

(IS1.1) 75 % des participants aux activités du projet indiquent qu'ils comprennent mieux en quoi consiste la diversification économique et la transformation structurelle et les politiques qu'ils doivent mettre en place pour les soutenir.

(RE2) Renforcement de la capacité des responsables politiques des pays sélectionnés d'élaborer des politiques sectorielles adaptées aux besoins nationaux en matière de développement et favorisant l'intégration à des chaînes de valeur régionales qui existent déjà pour la transformation productive

(IS2.1) Les responsables politiques dans les pays en développement indiquent qu'ils sont plus à même, grâce aux notes d'orientation et ateliers de formation fournis par la CNUCED, d'élaborer des politiques de développement susceptibles de favoriser l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et d'améliorer les capacités de production.

(IS2.2) Les hauts responsables politiques des pays en développement souscrivent aux options proposées pour les politiques publiques au cours des ateliers.

**Activités principales**

102. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet consisteront à :
- (A1.1) Réaliser des missions préliminaires d'établissement des faits dans les quatre pays concernés afin de recueillir des informations sur les principaux défis à relever et réunir les données nécessaires pour l'élaboration de quatre notes d'orientation;
  - (A1.2) Élaborer quatre notes d'orientation reprenant les conclusions des dernières publications de la CNUCED concernant les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la diversification économique et de la transformation structurelle dans des contextes géographiques spécifiques;
  - (A1.3) Organiser, en Afrique du Sud, un atelier régional favorisant le dialogue politique afin de recenser les obstacles à une intégration régionale plus poussée dans les pays membres concernés de la Communauté de développement de l'Afrique australe et faciliter la coordination régionale des politiques de développement productif, notamment au moyen d'un débat sur les possibilités d'expansion des chaînes de valeur régionales;
  - (A1.4) Élaborer une note d'orientation découlant des débats tenus lors de l'atelier régional et axée sur la coordination régionale des politiques de développement productif dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe;
  - (A1.5) Élaborer des modules de formation donnant une vue synthétique des principales questions méthodologiques et techniques, avec, d'une part, une présentation plus générale des différentes stratégies politiques et, d'autre part, des outils pratiques pouvant être appliqués par les responsables politiques, compte tenu des principaux résultats présentés dans les notes d'orientation;
  - (A1.6) Créer une plateforme Internet permettant d'accéder à tous les documents utilisés comme support lors des ateliers de formation et comprenant un blog interactif. Celui-ci : a) sera un instrument de partage des données d'expérience entre les responsables politiques des différents pays en développement; et b) permettra aux experts de la CNUCED de publier régulièrement de nouveaux articles et études afin de soutenir l'action des pouvoirs publics au niveau local et de diffuser les résultats des recherches menées en interne;
  - (A1.7) Organiser quatre ateliers de formation dans les pays concernés aux fins de former les responsables politiques et de renforcer les capacités des décideurs locaux à élaborer des politiques pour soutenir le développement industriel et établir des liens entre les chaînes de valeur pour la transformation productive;
  - (A2.1) Organiser un atelier régional de suivi en Afrique du Sud afin d'examiner avec les hauts dirigeants la mise en œuvre des politiques proposées par la CNUCED aux niveaux national et régional et dispenser des conseils en la matière. L'atelier aura pour objectif de renforcer l'intégration régionale dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe et sera organisé avec le secrétariat de la Communauté;
  - (A2.2) Préparer et publier dans sa version finale un manuel reprenant les enseignements tirés des modules de formation, des notes d'orientation établies ponctuellement et des débats qui auront lieu pendant les ateliers. Ce manuel sera publié sur la plateforme Internet.

**M. Mise au point d'indices de capacité productive permettant d'effectuer des évaluations comparatives en vue d'élaborer des politiques fondées sur les faits dans les pays en développement sans littoral**

**Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (599 000 dollars)**

**Contexte général**

103. À la différence des autres pays en développement, ceux qui n'ont pas de littoral se heurtent à de multiples difficultés de développement. D'une part, les désavantages liés à leur condition géographique, comme l'éloignement des marchés internationaux, les coûts élevés du transport en transit qui en résultent et les marchés nationaux relativement réduits, continuent de compromettre leur compétitivité à l'échelle internationale. D'autre part, la part prépondérante dans leurs exportations de produits de base de faible valeur vendus en grandes quantités, associée à leurs faibles capacités de production et à l'insuffisance globale de la transformation structurelle de leurs économies compromet d'autant plus leurs perspectives de croissance, de réduction de la pauvreté et de développement d'ensemble.
104. On sait que, pour garantir le développement durable et réduire la pauvreté dans les pays en développement sans littoral, il est essentiel de développer les capacités de production et de promouvoir une transformation économique structurelle. Pour cela, il faut entre autres modifier la façon de concevoir les politiques de développement dans ces pays et changer fondamentalement le partenariat à l'appui de leur développement. Il faut notamment placer le renforcement de leurs capacités de production au centre des politiques nationales et internationales les concernant. Cela signifie que les politiques macroéconomiques et celles ayant trait à l'industrie, à l'agriculture, au monde rural et aux infrastructures doivent être axées sur le développement des capacités de production et l'accélération de la transformation économique structurelle.
105. Toutefois, l'intégration des capacités de production au cœur des politiques et stratégies de développement n'a rien de simple. Même si l'insuffisance des capacités de production et l'absence de transformation structurelle sont des causes et conséquences connues de la situation socioéconomique difficile et du sous-développement de ces pays, à ce jour, aucune estimation ou évaluation comparative n'a été réalisée à ce sujet, et on ne dispose d'aucun indicateur permettant de mesurer et d'évaluer les capacités productives de ces pays. Ces dernières années, il est donc devenu absolument indispensable de définir des indicateurs et d'élaborer des indices permettant de mesurer et d'évaluer les capacités productives. Ces indicateurs et indices contribueront à placer le renforcement des capacités productives au centre des politiques et stratégies de développement des pays en développement sans littoral.
106. Dans le cadre du projet, il est prévu d'intervenir dans trois pays en développement sans littoral (2 en Afrique et 1 en Asie). Les principaux bénéficiaires du projet seront des responsables politiques, des conseillers, des experts, des bureaux de statistique, des organismes d'évaluation et de suivi de programmes, des centres de recherche et de développement, des organismes scientifiques et techniques, et des acteurs du secteur privé et de la société civile, notamment des établissements universitaires et de recherche des pays bénéficiaires, les organisations régionales et les organismes des Nations Unies concernés. Des ateliers nationaux de formation et de

renforcement des capacités aux niveaux des dirigeants et des experts pourraient être organisés afin de mettre en commun et de valider les constatations, conclusions et résultats précis du projet.

107. Le projet est directement lié au travail d'analyse et de conception que la CNUCED effectue depuis plusieurs années pour progresser sur le terrain du développement des capacités de production et de la transformation économique structurelle dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Une des principales réalisations du projet sera l'indice de capacité productive qui doit permettre de mieux intégrer la question des capacités de production dans les politiques de développement nationales. Cet indice servira également à recenser les lacunes et les limites au niveau national et à définir des mesures précises que les pays en développement sans littoral et leurs partenaires de développement pourront prendre afin de renforcer les capacités de production.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des pays en développement sans littoral sélectionnés de mettre au point des indices de capacité productive et de les utiliser pour soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="0"> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td>60,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td>126,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td>150,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td>8,0</td> </tr> <tr> <td>Stages et ateliers de formation</td> <td>255,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>599,00</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	60,0	Consultants	126,0	Voyages	150,0	Dépenses de fonctionnement	8,0	Stages et ateliers de formation	255,0	<b>Total</b>	<b>599,00</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	60,0												
Consultants	126,0												
Voyages	150,0												
Dépenses de fonctionnement	8,0												
Stages et ateliers de formation	255,0												
<b>Total</b>	<b>599,00</b>												
<p><i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016 -2017</i> : Commerce et développement, sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux); Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 1 (Politique macroéconomique et développement partagé); Développement économique et social en Afrique, sous-programme 1 (Politique macroéconomique)</p>													

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Augmentation de la capacité des ministères et entités concernés à mesurer et faire une évaluation comparative des capacités productives à l'aide d'indices de capacité productive

(IS1.1) Des indices de capacité productive sont mis au point et validés dans les trois pays concernés.

(RE2) Augmentation de la capacité des responsables politiques des pays bénéficiaires de comprendre, d'interpréter et d'utiliser les indices de capacité productive comme outil pour définir et contrôler les politiques et stratégies destinées à améliorer les capacités de production et promouvoir une transformation structurelle

(IS2.1) 75% des responsables politiques dans les trois pays concernés confirment être plus à même d'utiliser les indices de capacité productive pour élaborer des politiques ou des stratégies fondées sur des données factuelles et surveiller leur mise en œuvre.

(IS2.2) Les responsables politiques des trois pays concernés ont pris des mesures pour améliorer les politiques et stratégies visant à améliorer les capacités de production et promouvoir une transformation structurelle sur la base des indices de capacité productive.

(RE3) Augmentation de la capacité des pays concernés de collecter régulièrement des statistiques et des informations connexes dans les principaux domaines relatifs aux capacités de production

(IS3.1) Les instituts de statistique dans les trois pays bénéficiaires du projet confirment qu'ils sont plus à même de recueillir des statistiques et des informations connexes dans les principaux domaines des capacités productives.

---

### Activités principales

108. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet consisteront à :
- (A1.1) Définir le cadre conceptuel, méthodologique et statistique pour l'établissement, la sélection et la validation des indicateurs qui serviront à mettre au point des indices de capacité productive;
  - (A1.2) Recueillir et organiser de manière systématique des données statistiques et des informations connexes sur les principales questions et mettre au point des indices de capacité productive à partir des données et des statistiques disponibles;
  - (A1.3) Réaliser des études de cas dans les pays en développement sans littoral concernés afin d'évaluer les cadres politique et institutionnel pour le renforcement des capacités productives dans les pays sélectionnés, ces études devant ensuite être synthétisées dans une publication;
  - (A1.4) Valider les indicateurs recensés et les indices de capacité productive mis au point, en organisant des consultations avec les principaux ministères et les entités concernées des pays bénéficiaires dans le cadre de missions consultatives. Le but sera de recenser les ministères qui s'impliquent le plus dans les activités et dans le suivi des constatations et conclusions issues du projet pour qu'un plus grand nombre de parties prenantes se mobilisent et s'approprient l'action menée, ce qui est absolument essentiel;
  - (A2.1) Organiser, à l'intention des experts, des ateliers de formation nationaux sur des questions conceptuelles, méthodologiques et statistiques et sur la mise au point et l'interprétation des indices de capacité productive. Ces ateliers permettront aux participants de bien comprendre les problématiques conceptuelles, méthodologiques et statistiques qui sous-tendent les indices de capacité productive;
  - (A2.2) Organiser, à l'intention des responsables politiques, des ateliers de formation nationaux portant sur l'interprétation, la validation et l'utilisation des indices de capacité productive dans l'élaboration de politiques et stratégies de développement, et assurer le suivi de leur mise en œuvre;
  - (A2.3) Mettre en place des services nationaux de consultation aux fins de réorienter les politiques et stratégies vers le renforcement des capacités productives;
  - (A3.1) Créer un portail pour la publication en ligne des indices de capacité productive ainsi que les principaux indicateurs utilisés pour mettre au point les indices. Le portail permettra de mettre régulièrement à jour les indices et de partager les données d'expérience et les pratiques exemplaires de tous les pays et régions dans le domaine du renforcement des capacités productives. Afin de diffuser les indices de capacité productive, le portail sera lancé et les informations mises à disposition lors d'ateliers nationaux et de diverses réunions ne relevant pas de ce projet;

- (A3.2) Organiser, dans le cadre du renforcement des capacités statistiques nationales, des ateliers de formation intensive des formateurs sur la mise à jour et la tenue des indices de capacité productive. Les formateurs pourront ensuite former les technocrates des ministères et institutions sélectionnés.

**N. Données sur la qualité de l'air destinées à l'élaboration de politiques environnementales et sanitaires en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique**

**Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (559 000 dollars)**

**Contexte général**

109. D'après l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), plus de 3,5 millions de personnes meurent chaque année en raison de la pollution atmosphérique. Entre 2005 et 2010, le taux de mortalité a augmenté de 4 % dans le monde, de 5 % en Chine et de 12 % en Inde. On estime que les pertes humaines et les problèmes de santé causés par la pollution atmosphérique coûtent 3 500 milliards de dollars par an aux économies les plus avancées, à l'Inde et à la Chine, et auraient coûté 1 700 milliards de dollars en 2010 aux pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
110. Les conséquences de la pollution atmosphérique sur la santé sont bien plus graves que ce que l'on pensait il y a quelques années encore. L'OMS estime qu'en 2012 le nombre de décès prématurés causés par la pollution de l'air s'élevait à environ 7 millions, soit plus du double par rapport aux estimations antérieures. Ces nouveaux chiffres ont été obtenus grâce à une meilleure connaissance des pathologies liées à la pollution atmosphérique et à l'utilisation de technologies de mesure de la qualité de l'air plus perfectionnées. Le présent projet met à profit ces nouvelles technologies et contribue à l'élargissement de la base de connaissances pour permettre aux pays de disposer de davantage de données factuelles pour élaborer leurs politiques en matière d'amélioration de la qualité de l'air. Il promouvra l'utilisation d'outils, de méthodes et de réseaux de suivi permettant d'échanger les données sur la qualité de l'air en temps presque réel.
111. Les secteurs de l'environnement et de la santé s'étant largement développés au même rythme, le projet utilisera des méthodes innovantes, telles que des ontologies sémantiques, pour combiner les avancées réalisées dans ces deux domaines et produire des résultats en tirant parti des connaissances spécialisées les plus abouties en la matière.
112. Les interventions ciblées qui sont proposées dans le cadre de ce projet visent à combler les importantes lacunes recensées dans la base de connaissances sur la qualité de l'air et la santé, et à mieux mettre à profit les avancées réalisées dans ces deux domaines pour éclairer l'élaboration de politiques. Il importe que les objectifs définis en matière d'amélioration de la qualité de l'air reposent sur les dernières avancées scientifiques, notamment sur une estimation la plus précise possible des incidences de la pollution atmosphérique sur la santé des populations et des écosystèmes. La pollution atmosphérique étant, par nature, essentiellement un problème d'ampleur transfrontière, la collecte de données et d'informations se fera aussi bien au niveau local qu'aux niveaux régional et mondial. Des efforts particuliers seront faits pour obtenir des données de suivi provenant d'initiatives déjà en place et utiliser des méthodes de suivi innovantes et moins conventionnelles (collecte de données grâce à des applications mobiles reliées à des capteurs, utilisation de bio-indicateurs tels que les lichens, etc.). On compte que l'appui fourni aux pays

aboutira à l'adoption de politiques fondées sur la connaissance des faits et notamment à la mise en place de normes sur la qualité de l'air.

113. Certains pays sont plus en avance que d'autres pour ce qui est de fixer des valeurs limites et cibles et des obligations en matière de réduction des émissions polluantes, de surveillance des émissions et concentrations de polluants et de détermination des niveaux d'exposition. Le projet facilitera les échanges de connaissances de façon à ce que les pays manquant d'expérience puissent profiter de celle des pays plus avancés, tout en gardant à l'esprit les différences locales et régionales, notamment les conditions climatiques, les niveaux de revenu et les modes de consommation.
114. Les sources de pollution atmosphérique comprennent la circulation automobile (en particulier celle des véhicules à gazole), l'industrie, les centrales électriques, la cuisine et le chauffage aux combustibles solides (charbon, bois, résidus de récolte, etc.), les feux de forêt et le brûlage à l'air libre de déchets municipaux et de résidus agricoles. Le projet mobilisera donc un large éventail d'acteurs prenant part à la collecte de données et de statistiques, aux tâches d'évaluation et à l'élaboration de politiques. Les informations seront mises à disposition sur des plateformes ouvertes et les différents acteurs, dont les programmes scientifiques citoyens, seront invités à partager leurs propres données et informations, l'idée étant que les experts locaux contribuent aux évaluations nationales, régionales et mondiales des liens entre la qualité de l'air et la santé. Les évaluations de la qualité de l'air seront également l'occasion de détecter les lacunes dans la capacité des pays à lutter contre la pollution atmosphérique et de repérer de nouvelles possibilités de coopération.
115. Tirant les enseignements d'initiatives antérieures, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) associera ses compétences particulières en matière d'évaluation environnementale et de renforcement des liens entre scientifiques et décideurs à celles de l'OMS en matière de maladies non contagieuses et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains en matière de questions urbaines, notamment la qualité de l'air dans les villes et le suivi de la situation en milieu urbain. Ce projet vise à renforcer la collaboration interinstitutions et à bâtir des alliances du savoir afin d'aider les pays à parvenir à une gestion plus intégrée des questions environnementales et sanitaires liées à la qualité de l'air. Afin qu'ils soient largement utilisés, les résultats du projet seront diffusés sur des plateformes ouvertes, qui permettront en outre l'échange de données et de bonnes pratiques dans l'optique de promouvoir la collaboration Sud-Sud. La phase de préparation du projet comprendra une évaluation complète des besoins et des lacunes à l'issue de laquelle les six pays pilotes seront choisis.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des pays choisis en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique en matière de développement et d'utilisation des données et des informations permettant d'évaluer les niveaux de pollution atmosphérique et d'appuyer l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits concernant la qualité de l'air et la santé.</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 30,0                  Consultants 145,0                  Voyages 126,0                  Stages et ateliers de formation 244,0                  Dépenses de fonctionnement 14,0  <b>Total 559,0</b></p>
<p><i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Environnement, sous-programme 7 (État de l'environnement)</p>	

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Renforcement de la capacité des pays choisis de collecter des données, des

(IS1.1) Renforcement de la base de données factuelles: nombre de sources d'information et

informations et des connaissances sur le lien entre la qualité de l'air et la santé, d'en assurer le suivi et la diffusion, et de les partager sur des plateformes en libre accès

(RE2) Renforcement de la capacité des acteurs des pays choisis en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique d'élaborer des politiques fondées sur la connaissance des faits concernant la qualité de l'air et la santé

de flux de données sur la qualité de l'air et la santé mis en place par les pays et les autres parties prenantes sur la plateforme en libre accès UNEP Live

(IS2.1) Politiques élaborées: quatre des six pays choisis ont mis au point des plans d'action ou rédigé des lois pour l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits concernant la qualité de l'air et la santé

---

### **Activités principales**

116. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :

- (A1.1) Recenser les flux de données dans les pays bénéficiaires et diffuser les informations pertinentes sur la plateforme en libre accès UNEP Live;
- (A1.2) Développer et paramétrer un système national de communication de l'information concernant la qualité de l'air et la santé, qui permette de télécharger directement les données et informations pertinentes vers des plateformes en libre accès et de produire des rapports adaptés à des objectifs et à des publics divers;
- (A1.3) Fournir une aide ciblée au niveau national, notamment sous forme de séminaires de formation en ligne et de conventions de jumelage, aux centres nationaux de données, aux bureaux de statistiques et aux autres fournisseurs de données et d'informations, en vue de mettre en place un système national de notification, de combler les lacunes dans les connaissances et de resserrer les liens entre scientifiques et décideurs aux niveaux national et régional;
- (A2.1) Mener une étude sur documents visant à évaluer la base de connaissances, définir les bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits et établir des données de référence, pour chacun des six pays pilotes, en matière d'établissement de rapports et d'élaboration des politiques concernant la qualité de l'air et la santé;
- (A2.2) Mener une étude technique portant à la fois sur les aspects environnementaux et sanitaires de la qualité de l'air et consistant à recenser les notions, orientations et démarches communes aux deux domaines par l'application d'ontologies sémantiques, mettre en commun les avancées réalisées dans ces deux domaines et cerner les lacunes en matière de données et d'informations en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique en prévision des ateliers nationaux;
- (A2.3) Organiser six ateliers nationaux en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique pour examiner cette étude technique avec des représentants des autorités publiques et d'autres acteurs, dans le but d'élaborer des méthodes ou des plans d'action sur les moyens de diffuser les résultats de l'étude et de s'en servir pour établir des directives, des objectifs et des politiques;
- (A2.4) Organiser des missions consultatives pour aider les pays pilotes à poursuivre l'élaboration de plans d'action ou de textes législatifs afin de renforcer leur capacité à élaborer des politiques fondées sur la connaissance des faits concernant la qualité de l'air et la santé;

- (A2.5) Organiser deux ateliers régionaux (l'un en Afrique et l'autre dans la région de l'Asie et du Pacifique) sur l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits et la prise en compte, dans les plans stratégiques et de mise en œuvre, des aspects environnementaux et sanitaires de la qualité de l'air, sur la base des bonnes pratiques et des enseignements tirés par les pays bénéficiaires. Ces ateliers s'adresseront en priorité aux six pays pilotes, mais seront ouverts à d'autres pays de ces régions, sous réserve de fonds disponibles ou d'autofinancement.

**O. Renforcement des capacités de gestion des informations communiquées par les entreprises sur le bilan de leurs activités en matière de viabilité dans les pays d'Amérique latine**

**Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (545 000 dollars)**

**Contexte général**

117. La participation du secteur privé et la transparence de ses activités sont essentiels pour parvenir au développement durable, et la communication d'informations par les entreprises sur le bilan de leurs activités en matière de viabilité constitue à cet égard un outil crucial pour produire des données et mesurer les progrès et la contribution des entreprises aux objectifs de développement arrêtés au niveau mondial. Dans ce contexte, les rapports des entreprises: a) représentent un moyen d'améliorer la transparence de les activités des entreprises et de veiller à ce que les principes de responsabilité et de traçabilité soient respectés; b) peuvent aider les entreprises à mieux analyser et comprendre les enjeux de la viabilité dans le contexte dans lequel elles-mêmes et leurs partenaires commerciaux opèrent, et à gérer les risques de nature financière ou autre; c) servent d'outil pour la production de statistiques et de données pouvant aider à mesurer les contributions des entreprises par rapport aux objectifs de développement durable arrêtés au niveau international.
118. Le fait de disposer de davantage d'informations de qualité sur les résultats des entreprises peut permettre aux gouvernements, aux investisseurs, aux entreprises, aux consommateurs et aux populations locales de faire des choix plus éclairés et de mieux réussir la transition vers une économie mondiale durable, ce qui aurait des retombées positives pour la société. Ces informations peuvent également servir à des évaluations scientifiques dans le domaine du développement durable.
119. Pour donner suite au paragraphe 47 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, quatre gouvernements ont créé le Groupe d'amis du paragraphe 47 afin d'inciter les entreprises à: a) donner des informations sur le bilan de leurs activités en matière de viabilité dans les rapports qu'elles présentent; b) élaborer des modèles de bonnes pratiques, en tenant compte notamment des besoins des pays en développement. Le PNUE et l'Initiative mondiale sur les rapports de performance fournissent un appui technique à ce Groupe. Depuis 2012, celui-ci s'est agrandi et compte désormais 10 pays membres.
120. Le PNUE dirigera ce projet en collaboration étroite avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et mobilisera d'autres partenaires, notamment l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, les représentants d'autres mécanismes de présentation de rapports, les gouvernements membres du Groupe d'amis du paragraphe 47, ainsi que d'autres gouvernements de pays en développement ayant une expérience pertinente dans le domaine de la présentation de rapports sur la viabilité. Les bénéficiaires du projet seront des gouvernements

membres du Groupe d'amis, et plus particulièrement quatre pays pilotes choisis parmi ceux d'une région spécifique, l'Amérique latine.

121. Les interventions menées dans le cadre du projet cibleront un secteur industriel précis. Il est proposé qu'il s'agisse du secteur de l'industrie extractive (les mines et les métaux, le pétrole et le gaz) en raison de l'importance qu'il revêt pour le développement économique des pays pilotes, des conséquences considérables que les activités extractives ont sur l'environnement et des perspectives d'amélioration des relations avec les populations locales que présenteraient davantage de transparence et la publications d'informations sur les activités des entreprises. Bien que les rapports sur la viabilité couvrent tous les volets du développement durable, le présent projet portera exclusivement sur la dimension environnementale.
122. L'expérience tirée de ce projet a de fortes chances de pouvoir être transposée aux autres aspects du développement durable couverts par les rapports sur la viabilité et diffusée dans d'autres pays et régions.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des gouvernements des quatre pays pilotes d'analyser et de compiler les informations relatives à l'environnement publiées dans les rapports sur la viabilité publiés par les entreprises	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
	Consultants 138,5
	Voyages 126,0
	Séminaires et ateliers 162,0
	Services contractuels 100,0
	Dépenses de fonctionnement 18,5
	<b>Total 545,0</b>
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Environnement, sous-programme 6 (Utilisation efficace des ressources et modes de consommation et de production durables)	

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE1) Renforcement de la capacité des décideurs des pays pilotes d'élaborer des politiques ou des directives nationales visant à améliorer la présentation d'informations sur les conséquences environnementales des activités menées par les entreprises dans leurs rapports sur la viabilité	(IS1.1) Deux des quatre pays bénéficiaires ont mis au point de nouvelles politiques ou directives sectorielles, ou élaboré un projet de renforcement des politiques ou directives existantes, afin de promouvoir l'établissement de rapports sur la viabilité par les entreprises et la collecte de données et d'indicateurs sur les incidences environnementales de leurs activités.
(RE2) Amélioration des capacités techniques des pays pilotes de produire régulièrement un aperçu général de la contribution du secteur choisi à la dimension environnementale du développement durable	(IS2.1) Deux des quatre pays bénéficiaires compilent et suivent les données sur la contribution du secteur choisi au développement durable à partir des informations tirées des rapports des entreprises sur la viabilité.

**Activités principales**

123. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Mettre en place un comité directeur dirigé par le PNUE, en collaboration étroite avec la CEPALC et avec la participation de représentants des gouvernements des pays bénéficiaires. Le comité directeur supervisera les activités tout au long de l'exécution du

projet et validera les décisions pertinentes pour veiller à ce que le projet soit correctement exécuté;

- (A1.2) Mettre au point un outil de formation des formateurs à partir des études factuelles effectuées par le Groupe d'amis du paragraphe 47. Cet outil donnera des orientations sur a) l'élaboration de politiques et de directives sectorielles propres à améliorer l'établissement de rapports sur la viabilité par les entreprises, et b) la collecte et la gestion de données et d'indicateurs sur les incidences environnementales des activités des entreprises. Le comité directeur (voir activité A1.1) validera ces instruments lorsqu'ils seront prêts;
- (A1.3) Organiser à l'intention des décideurs des pays pilotes un atelier régional de renforcement des capacités fondé sur l'outil de formation des formateurs (activité A1.2);
- (A1.4) Fournir un appui aux pays bénéficiaires dans l'élaboration d'une politique ou d'une directive sectorielle visant à améliorer l'établissement de rapports sur la viabilité par l'organisation d'un atelier de lancement et d'un atelier de clôture. Cet appui reposera sur un programme de travail arrêté d'un commun accord et sera coordonné par l'intermédiaire des bénéficiaires de l'atelier de renforcement des capacités (activité A1.3) ainsi que des représentants de gouvernements et conseillers participant au comité directeur (voir activité A1.1);
- (A2.1) Fournir un appui à la conception et à la mise en place d'une base de données servant à collecter et gérer les données et les indicateurs sur les incidences des activités des entreprises sur l'environnement tirés de l'analyse des rapports sur la viabilité, et former des fonctionnaires locaux à l'utiliser. La base devra être conçue de façon à fournir les informations nécessaires à l'appui des politiques ou directives sectorielles visées à l'activité A1.4;
- (A2.2) Organiser dans chaque pays pilote deux ateliers à destination des intermédiaires commerciaux (chambres de commerce, associations du secteur industriel, organes de réglementation sectorielle, ministères compétents et entreprises pionnières en matière de viabilité). L'objectif de ces ateliers sera d'expliquer les obligations découlant des politiques et directives visées à l'activité A1.4 en matière de communication de l'information et de donner des instructions concrètes sur la qualité des informations qui devront figurer dans les rapports; une formation pratique à l'utilisation de la base de données sera également organisée afin que les entreprises comprennent clairement le type et le niveau d'informations qu'elles devront communiquer;
- (A2.3) Aider les pays bénéficiaires à compiler les données sur les incidences environnementales des activités des entreprises dans la base de données visée à l'activité A2.1;
- (A2.4) Élaboration d'un rapport final rendant compte des résultats du projet dans les pays bénéficiaires, faisant la synthèse des enseignements tirés et formulant des recommandations concrètes pour améliorer d'autres initiatives similaires de suivi de l'information sur la viabilité.

**P. Politiques urbaines durables, profitant à tous et fondées sur la connaissance des faits dans les États arabes pilotes**

**Programme des Nations Unies pour les établissements humains, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (451 000 dollars)**

**Contexte général**

124. L'urbanisation en cours dans la région des États arabes est le fruit du développement économique, de la migration vers les pays riches en pétrole, de la sécheresse et des conflits. De 1970 à 2010, la population urbaine de la région a plus que quadruplé et devrait à nouveau plus que doubler au cours des 40 prochaines années. La nécessité d'instaurer des politiques urbaines nationales est notamment dictée par le risque accru de voir les villes prises au piège de modes de développement urbain dysfonctionnels et nocifs pour n'avoir pas su anticiper une croissance aussi rapide. Le risque de voir ces modes perdurer, au nombre desquels on citera l'étalement urbain, les implantations sauvages, des conditions de vie insalubres, des infrastructures inefficaces et la vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, est particulièrement élevé dans les villes arabes connaissant une urbanisation intense. En outre, il est rare que les politiques soient étayées par des recherches factuelles, en raison de l'inadéquation des outils, dispositifs et procédures employés et de la faible participation des principaux intéressés au processus d'élaboration. Ce projet a pour objectif de surmonter ces difficultés en renforçant les capacités des trois États arabes pilotes à élaborer des politiques urbaines et mettra particulièrement l'accent sur les données factuelles et le respect du principe de responsabilité.
125. Les politiques urbaines sont indispensables à la construction et à l'aménagement spatial de systèmes urbains qui optimisent les bienfaits de l'urbanisation tout en réduisant les inégalités et atténuant les éventuelles externalités néfastes. Une politique urbaine novatrice procure par ailleurs un cadre de coordination général permettant de rallier les différents acteurs de l'urbanisation (autorités nationales et locales, professionnels, milieu universitaire et organisations de la société civile) autour d'une vision commune. La nouvelle génération de politiques urbaines promue par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) vise à redonner toute leur importance à l'espace et au territoire urbains et à promouvoir le rôle positif de l'urbanisation dans le développement socioéconomique des pays.
126. ONU-Habitat a élaboré un mécanisme novateur en matière d'urbanisme afin d'appuyer les pays tout au long du cycle des politiques publiques (analyse, élaboration, exécution, suivi et évaluation) et de promouvoir une méthode d'élaboration de politiques participative et sans exclusive. Le projet tirera profit des initiatives lancées récemment et mobilisera les partenaires dans la région par l'échange de données d'expérience et de documentation et une éventuelle coopération Sud-Sud.
127. ONU-Habitat, par l'intermédiaire de son Service de l'urbanisme et de l'aménagement urbain (Nairobi) et de son Bureau régional pour l'Afrique et les pays arabes (Le Caire), est la principale entité chargée de l'exécution du projet. Des collaborations et des partenariats seront mis en place par l'intermédiaire: a) des ministères et autorités locales en charge du développement dans les trois pays pilotes; b) le conseil des ministres du logement et du développement urbain de la Ligue des États arabes; c) l'Institut arabe pour le développement urbain de l'Organisation des villes arabes; d) la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). Au cours de l'exécution du projet, une attention particulière sera accordée à la promotion d'une méthode d'élaboration de politiques qui privilégie la participation des femmes et des hommes, tout comme celle des jeunes et des groupes vulnérables. Les ministères et les autorités locales des trois pays pilotes seront les principaux bénéficiaires du projet. Les réseaux régionaux et les organes de

coordination joueront un rôle clef dans la préparation de la transposition du projet à plus vaste échelle et dans la promotion du programme de développement urbain durable des Nations Unies en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui se tiendra en 2016.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les capacités des trois États arabes pilotes à élaborer des politiques urbaines nationales durables, profitant à tous et fondées sur la connaissance des faits	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Établissements humains, sous-programme 2 (Planification et aménagement du milieu urbain)	Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 22,5 Consultants 142,0 Voyages 52,0 Services contractuels 129,0 Dépenses de fonctionnement 2,0 Séminaires et ateliers 103,5 <b>Total 451,0</b>

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE1) Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des autorités nationales, sous-nationales et locales à consolider leurs processus d'élaboration de politiques urbaines nationales	(IS1.1) Au moins deux pays ont utilisé les outils, dispositifs et procédures d'élaboration de politiques urbaines afin d'orienter et d'améliorer leurs processus nationaux en la matière.
(RE2) Connaissance accrue des pays de la région des outils, dispositifs, procédures et bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques urbaines nationales	(IS2.1) Le nombre de pays de la région ayant utilisé les outils, dispositifs et procédures proposés dans le cadre du projet pour orienter ou améliorer leurs processus d'élaboration de politiques urbaines a augmenté.  (IS2.2) Au moins 70 % des participants au dialogue régional ont confirmé avoir une meilleure connaissance des bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques urbaines nationales.

### Activités principales

128. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Passer en revue les politiques urbaines nationales dans les trois pays pilotes, notamment les éventuels dispositifs d'application, de suivi et d'évaluation, et adapter les outils, dispositifs et procédures d'élaboration de politiques urbaines mis au point par ONU-Habitat au contexte national;
  - (A1.2) Organiser un atelier de sensibilisation dans chaque pays pilote, en partenariat avec les autorités nationales, régionales et locales, le milieu universitaire, les associations professionnelles, les organisations de la société civile et le secteur privé, visant à présenter et à faire valider la méthode, les dispositifs et les procédures d'élaboration de

- politiques urbaines nationales et à faciliter la création d'un réseau de pratiques communes;
- (A1.3) Fournir aux pays pilotes des services consultatifs ciblés, tout particulièrement axés sur les étapes de suivi et d'évaluation, pour les aider à orienter et améliorer leur processus d'élaboration de politiques urbaines;
- (A1.4) Organiser dans chaque pays pilote, en collaboration avec un partenaire régional, des ateliers de formation des formateurs à destination d'établissements académiques ou de centres de formation locaux sur l'utilisation des outils, dispositifs et procédures d'élaboration de politiques urbaines nationales, l'accent étant mis sur les étapes de suivi et d'évaluation;
- (A1.5) Organiser des activités de formation ciblées (notamment sous forme de séances formation en cours d'emploi et d'ateliers interactifs) dans chaque pays pilote, avec l'appui d'établissements académiques ou de centres de formation locaux (disposant d'instructeurs qualifiés), afin de diffuser les compétences, les connaissances et les savoir-faire auprès des autorités nationales, régionales et locales, du milieu universitaire, des organisations de la société civile et du secteur privé;
- (A2.1) Consigner les enseignements tirés de l'expérience et les résultats du projet, avec l'appui d'un partenaire régional, dans l'optique d'élargir la formation à toute la région (publications en anglais et en arabe mises à disposition des groupes visés);
- (A2.2) Organiser un dialogue régional avec les représentants des pays pilotes et d'au moins trois autres pays de la région, de la CESAO, de la Ligue des États arabes et d'autres partenaires régionaux pertinents, pour favoriser le transfert de politiques et l'échange de connaissances, de données d'expérience et de pratiques.

**Q. Dispositifs de responsabilisation destinés à mesurer et à suivre des politiques pour des villes durables en Amérique latine et à la communication d'informations à ce sujet**

**Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (453 000 dollars)**

**Contexte général**

129. Ce projet fournira une plateforme opérationnelle pour la coopération Sud-Sud et un ensemble d'outils virtuels qui faciliteront et systématiseront la coopération entre les villes et l'échange de connaissances entre autorités publiques, secteur privé et société civile, notamment les établissements universitaires et les organisations non gouvernementales, au sujet du respect du principe de responsabilité en matière d'administration, de gestion et de planification des villes dans le cadre de l'exécution des politiques urbaines. Il sera axé sur ce que les villes, et la société civile, peuvent faire pour améliorer l'application dudit principe dans le domaine de la viabilité. Il ne portera pas sur une politique urbaine en particulier mais s'intéressera à la manière d'améliorer l'application de ce principe et de promouvoir un processus participatif d'élaboration des politiques. Il ciblera l'Amérique latine car il s'agit de la région en développement la plus urbanisée, où plus de 80 % de la population de nombreux pays vit déjà en ville. Les autorités locales des pays de la région disposent en outre d'une grande autonomie dans la conduite de leur administration, l'élaboration de leurs politiques budgétaires et budgets municipaux, et l'élection de leurs maires et

conseillers municipaux. Cette situation a donné lieu à un foisonnement d'innovations et de solutions sur mesure, et à d'intenses échanges de connaissances entre les villes, et constitue un modèle intéressant de coopération Sud-Sud dont peut s'inspirer le projet.

130. Malgré ces expériences et ces pratiques innovantes, l'application du principe de responsabilité présente des lacunes dans le domaine de l'urbanisme en Amérique latine. L'urbanisation est allée de pair avec l'industrialisation et la croissance, mais également avec un accroissement des inégalités et des écarts de revenus ayant entraîné l'exclusion sociale et spatiale d'une part importante des couches pauvres de la population et de nombreux groupes sociaux, qui fait que ceux-ci sont dans l'impossibilité de participer à la gestion de leur ville. La vague de démocratisation qui a déferlé sur la région dans les années 80 et 90 n'a pas encore abouti à l'instauration d'une véritable culture de responsabilité sociale, de gestion de la performance et de responsabilité de résultats à l'échelle locale ou municipale, malgré la multiplication des processus électoraux locaux et la plus forte mobilisation de la société civile.
131. Le projet aidera à combler le manque d'outils et de capacités de mesure du respect du principe de responsabilité dans six villes de la région. Il facilitera l'élaboration d'initiatives et de dispositifs de responsabilisation pouvant être adoptés par différentes villes, en cultivant des valeurs communes et en promouvant une culture de transparence et de responsabilisation, qui font partie intégrante du cadre d'orientation pour des villes durables et sont indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable dans les villes. Il est composé de trois éléments: a) l'académie de responsabilisation urbaine, b) son portail virtuel, l'académie de responsabilisation urbaine en ligne; et c) les « laboratoires » de responsabilisation pour les villes.
132. L'académie de responsabilisation urbaine est un programme intensif, pratique et axé sur la résolution des problèmes dans les domaines de la responsabilisation et de la viabilité. ONU-Habitat a une solide expérience dans l'organisation d'académies, qui correspondent à une série d'activités de formation (ateliers, constitution de réseaux, mentorat, cours à distance, etc.). L'académie sera dirigée par le personnel d'ONU-Habitat en collaboration avec des partenaires universitaires et des formateurs locaux. Elle se tiendra dans une ville d'Amérique latine faisant figure de chef de file par ses bonnes pratiques en matière de responsabilisation et de viabilité. Elle s'adressera aux responsables municipaux.
133. Les laboratoires de responsabilisation pour les villes consistent en des séances de travail interactives et expérimentales au cours desquelles les différents acteurs impliqués dans la gestion de la ville, qu'il s'agisse des autorités locales, du secteur privé ou de la société civile, conçoivent, partagent et réfléchissent ensemble à des solutions et des bonnes pratiques en matière de responsabilisation. Ils se tiendront dans chacune des villes participantes. Ils seront également l'occasion de réfléchir à des indicateurs pour le suivi des politiques publiques en matière de viabilité. L'objectif est de mettre au point des solutions pour l'évaluation des politiques, la définition d'indicateurs, le suivi et la communication d'informations. Les partenaires locaux seront responsables de l'organisation des laboratoires avec l'appui technique d'ONU-Habitat et de la CEPALC.
134. L'académie et les laboratoires seront connectés à une plateforme d'apprentissage en ligne facile d'accès, l'académie de responsabilisation urbaine en ligne. Cette plateforme contiendra des ressources pédagogiques pour les acteurs de la gestion des villes et constituera un espace d'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les acteurs de différentes villes. Des forums de discussion y seront hébergés avant la tenue des laboratoires, sur lesquels les acteurs pourront publier leurs propositions en matière de responsabilisation et d'indicateurs.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les dispositifs de responsabilisation dans les villes d'Amérique latine et permettre le suivi des politiques menées par les autorités locales en vue de réaliser les objectifs pour des villes durables</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars des É.-U.)</p> <p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 22,0</p> <p>Consultants 174,6</p> <p>Voyages 92,5</p> <p>Services contractuels 56,9</p> <p>Séminaires et ateliers 95,0</p> <p>Dépenses de fonctionnement 12,0</p> <p><b>Total 453,0</b></p>
<p><i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Établissements humains, sous-programme 7 (Recherche et renforcement de capacités)</p>	

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Renforcement de la capacité des institutions et des responsables des villes pilotes d'Amérique latine de concevoir et mettre en œuvre des initiatives de responsabilisation dans la gestion et la planification urbaines pour des villes durables

(IS1.1) Parmi les fonctionnaires locaux ayant reçu une formation, 80 % ont confirmé avoir une meilleure connaissance du principe de responsabilité.

(RE2) Renforcement de la capacité des acteurs impliqués dans la gestion des villes de contrôler les activités de gestion et de planification urbaines pour des villes durables

(IS2.1) Quatre villes ont mis en place des plans de contrôle des politiques publiques dans le domaine de la viabilité.

(IS2.2) Cinq nouveaux systèmes de contrôle du respect du principe de responsabilité par les populations et les citoyens sont proposés et leur installation dans les villes pilotes a été planifiée.

(RE3) Amélioration des connaissances des acteurs impliqués dans la gestion des villes concernant les bonnes pratiques relatives aux dispositifs de responsabilisation en matière de gestion et de planification urbaines

(IS3.1) Soixante-dix acteurs ont accès aux bonnes pratiques et aux connaissances relatives à la responsabilisation grâce à l'académie de responsabilisation urbaine en ligne.

(IS3.2) Soixante échanges de ville à ville ou entre les villes et les organismes des Nations Unies ont eu lieu par l'intermédiaire de l'académie de responsabilisation urbaine en ligne.

**Activités principales**

135. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :

A1.1) Organiser une réunion de groupe d'experts au niveau régional sur le respect du principe de responsabilité dans la mise en œuvre des politiques pour des villes durables. L'objectif de cette réunion est de réfléchir aux bonnes pratiques et d'arrêter les composantes du projet.

Les bonnes pratiques serviront à l'activité A3.1 ainsi qu'à la conception d'autres composantes du programme;

- (A1.2) Mettre au point des cours de formation répondant aux besoins de formation et comblant les lacunes de différents groupes visés en matière de respect du principe de responsabilité dans la gestion urbaine pour des villes durables, après évaluation des besoins de formation. Les cours de formation seront utilisés par les académies de responsabilisation urbaine et pourront être librement consultés en ligne;
- (A1.3) Mettre au point et animer un atelier de formation des formateurs à destination des établissements de formation locaux et nationaux;
- (A1.4) Les établissements de formation locaux, en partenariat avec ONU-Habitat et d'autres organisations des Nations Unies participantes, organisent une académie de responsabilisation urbaine à destination des responsables des villes. L'académie aura pour thèmes la viabilité et la responsabilisation;
- (A2.1) Préparer des propositions pour la promotion de la responsabilisation sociale et de l'engagement civique, et présenter ces propositions aux villes participantes en vue de leur examen lors des six laboratoires (un par ville). L'académie en ligne servira de plateforme pour que ces propositions puissent être produites de façon collaborative;
- (A2.2) Mettre au point des indicateurs permettant de contrôler l'application du principe de responsabilité dans la gestion urbaine pour des villes durables et la communication d'informations à ce sujet. Les indicateurs seront examinés et affinés avec les acteurs de la gestion des villes lors des laboratoires;
- (A2.3) Utiliser l'académie en ligne comme plateforme pour la production de propositions de contrôle du principe de responsabilité par des institutions locales ou le secteur privé. Ces propositions seront par la suite examinées et affinées avec les acteurs de la gestion des villes lors des laboratoires;
- (A3.1) Effectuer des recherches sur le respect par les autorités locales des principes de gestion et des bonnes pratiques pour des villes durables, dont les résultats seront diffusés par l'intermédiaire de l'académie en ligne;
- (A3.2) Établir une académie de responsabilisation urbaine en ligne pour que les informations et les ressources pédagogiques soient plus largement disponibles et permettre l'échange de connaissances;
- (A3.3) Concevoir, enregistrer et diffuser au moins trois cours en ligne sur la responsabilisation pour des villes durables. L'objectif de ces cours est d'appeler l'attention des acteurs des villes participantes sur les aspects importants de la responsabilisation et de la durabilité;
- (A3.4) Organiser quatre réunions de suivi dans différentes villes participantes à la fin du projet. Ces réunions porteront sur l'évaluation du projet, l'aide technique aux villes et le maintien de la communication et de la collaboration entre les différents acteurs.

**R. Politiques reposant sur des données factuelles en vue d'améliorer la sécurité locale dans les villes d'Amérique latine et d'Afrique**

**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (801 000 dollars)**

**Contexte général**

136. Dans toutes les régions du monde, on a de plus en plus conscience, notamment dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, du fait que des sociétés pacifiques, sûres, non violentes et sans exclusive, reposant sur le respect des droits de l'homme, sont à la fois une base essentielle et le premier résultat du développement durable. Dans de nombreuses zones urbaines, les taux élevés de criminalité et de violence compromettent la croissance et freinent le développement social, touchant particulièrement les pauvres. Les taux d'homicide dans les zones urbaines tendent à être plus élevés que dans les zones rurales et les villes regroupent souvent de nombreux facteurs de risque favorisant la criminalité et la violence, notamment de fortes inégalités de revenu, la possibilité de garder l'anonymat au sein de populations denses et l'existence de bandes violentes et de groupes criminels organisés. L'expérience montre que la prévention de la criminalité et les stratégies, politiques et programmes de sécurité doivent reposer sur une compréhension globale et multidisciplinaire de la criminalité et de la violence et de la variété de leurs causes, envisager des pratiques prometteuses et tenir compte des pratiques qui ont déjà fait leurs preuves.
137. L'ONUDC et ONU-Habitat ont donc aidé les États Membres à mener des enquêtes de victimisation et des audits de sécurité locale, l'ONUDC s'étant employé à compléter les données émanant du système de justice pénale, en particulier les statistiques policières de criminalité, et ONU-Habitat ayant œuvré à renforcer la capacité des collectivités à coordonner les stratégies locales de prévention de la criminalité, dans le cadre de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines.
138. Bien que la collecte et l'analyse des données criminelles enregistrées par la police fassent l'objet de connaissances approfondies et d'orientations techniques, il existe peu d'information ou de conseils sur la façon dont les données produites par les outils participatifs d'évaluation de la criminalité peuvent améliorer la prévention de la criminalité et les politiques et programmes de sécurité au niveau des municipalités. En particulier, les audits locaux de sécurité sont très utiles pour examiner non seulement les taux de criminalité et de victimisation mais également leurs liens avec certains facteurs socioéconomiques et les ressources existantes en matière de prévention ainsi qu'avec le contexte politique et institutionnel dans lequel les crimes sont commis.
139. La capacité qu'ont les collectivités locales à recueillir et utiliser les données relatives à la criminalité et à la sécurité est faible en Amérique latine et en Afrique, en raison essentiellement du caractère centralisé des politiques de sécurité et des systèmes de justice pénale. Le projet a pour objectif de remédier à ces carences, en aidant les autorités locales à renforcer leurs capacités en matière de collecte de données et de surveillance et en leur fournissant une liste des méthodes et questions relatives à l'analyse des données nécessaires, en vue d'étayer par des données factuelles les politiques de prévention dans les zones urbaines. Il vise avant tout à promouvoir l'élaboration de politiques et programmes de prévention de la criminalité et de sécurité locale et leur mise en œuvre, compte tenu des dernières avancées méthodologiques dans le domaine de la lutte contre la criminalité et la victimisation en zone urbaine, tout en contribuant à renforcer les capacités de surveillance de la criminalité et de la violence. Dans toute la mesure possible, le projet fera donc

fond sur des processus complémentaires déjà en place permettant d'accéder à des sources de données, afin d'économiser les coûts et de réduire le fardeau incombant aux organes locaux de collecte, de gestion et d'analyse des données.

140. Les activités menées dans le cadre du projet cibleront trois villes. Si l'exécution du projet permettait de réaliser des économies, les enseignements tirés à cet égard seraient communiqués aux parties prenantes concernées aux niveaux national et régional.
141. Toutes les activités seront coordonnées et mises en œuvre par des bureaux de l'ONUDC implantés dans deux pays d'Amérique latine et un bureau d'ONU-Habitat en Afrique, avec l'appui et les conseils d'experts fournis par les groupes thématiques du siège de l'ONUDC à Vienne et d'ONU-Habitat à Nairobi. Une coopération sera mise en place entre l'ONUDC et ONU-Habitat dans les villes sélectionnées en Amérique latine, ainsi qu'entre ONU-Habitat et le ou les bureaux concernés de l'ONUDC en Afrique. En outre, les deux organisations organiseront conjointement le voyage d'étude complémentaire et l'atelier décrits dans les sections ci-après.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Dans trois villes d'Amérique latine et d'Afrique, aider les autorités locales à élaborer, en concertation avec la société civile, des politiques et plans de prévention de la criminalité et de sécurité locale et des cadres de suivi, reposant sur des données factuelles, afin de remédier aux multiples causes de la violence et de la criminalité	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars des États-Unis)	
	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	53,4
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale, sous-programme 5 (Justice)	Consultants	456,5
	Voyage d'étude	10,0
	Voyages	70,0
	Services contractuels	50,0
	Formation	153,6
	Matériel	7,5
	<b>Total</b>	<b>801,0</b>

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Dans trois villes pilotes, renforcement de la capacité des autorités locales et de la société civile à recueillir, analyser et utiliser les données relatives à la criminalité et à la victimisation en vue de formuler et d'adopter des politiques et programmes de prévention de la criminalité et de sécurité locale, au moyen d'une méthode participative

(IS1.1) Nombre de plans ou de politiques, basés sur des données factuelles et une approche participative, en matière de prévention de la criminalité et de sécurité locale, adoptés ou améliorés dans chaque ville

(RE2) Renforcement des moyens dont disposent les villes concernées en Amérique latine et en Afrique pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de sécurité et de développement lié à la sûreté au niveau local

IS2.1) Nombre de cadres de suivi comportant des indicateurs de criminalité et de sécurité adoptés aux fins des politiques et plans de prévention de la criminalité et de sécurité locale dans chaque ville visée par le projet

IS2.2) 80 % des agents de l'administration et des autres parties prenantes concernées ayant reçu une formation répondent, après le projet, à un questionnaire qui permettra d'évaluer

l'amélioration de leurs capacités à mesurer les progrès dans la réalisation des objectifs de sécurité et de développement liés à la sûreté au niveau local.

---

### Activités principales

142. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :

- (A1.1) Identification des trois villes (2 en Amérique latine et 1 en Afrique) qui bénéficieront du projet et organisation d'une mission d'évaluation dans chacune de ces villes, afin de cerner les problèmes existants en matière de criminalité et de victimisation urbaines et de recenser les politiques, outils de collecte de données, systèmes de suivi et capacités déjà en place pour remédier à ces problèmes;
- (A1.2) Dans chaque ville concernée, réalisation d'un audit de sécurité locale reposant sur des indicateurs de résultats clairement définis. Les audits comprendront des missions d'experts, supervisées et guidées par le personnel de l'ONU, ainsi que des consultations faisant intervenir des parties prenantes locales, dans l'objectif de recueillir et d'analyser des données et informations sur la criminalité et la sécurité;
- (A1.3) Organisation de missions consultatives dans les villes cibles, afin de fournir aux responsables des avis d'experts sur l'élaboration de nouvelles politiques de prévention de la criminalité et de sécurité locale ou d'examiner et de mettre à jour les politiques existantes;
- (A1.4) Organisation d'un voyage d'étude en Autriche, en vue de permettre aux spécialistes locaux de la prévention de la criminalité participant au projet de mieux comprendre les politiques, plans et programmes de prévention en rencontrant leurs homologues dans d'autres villes. Ce voyage sera effectué avant l'atelier (voir l'activité A1.5) dans l'objectif de rationaliser l'utilisation des fonds;
- (A1.5) Organisation d'un atelier sur l'analyse des données ayant trait à la criminalité locale et l'élaboration de politiques en matière de prévention de la criminalité et de sécurité locale. L'atelier permettra aux praticiens actifs dans les trois villes visées par le projet, ainsi qu'à d'autres experts dans le domaine de la sécurité et la sûreté urbaines, y compris des experts issus d'organisations internationales compétentes, des milieux universitaires et de la société civile, de partager les résultats de leurs expériences;
- (A2.1) Élaboration d'un cadre de suivi applicable aux politiques et plans de prévention de la criminalité et de sécurité locale en vigueur dans les trois villes (2 en Amérique latine et 1 en Afrique);
- (A2.2) Organisation d'une session de formation sur l'utilisation des outils, cadres et procédures de suivi et sur la mise en œuvre des politiques de sécurité, et d'un atelier de suivi, à l'intention des responsables de municipalités, des partenaires locaux (universitaires, organisations non gouvernementales) dans les villes sélectionnées, en partenariat avec des établissements universitaires ou des instituts de formation locaux;
- (A2.3) Mise au point d'un outil d'orientation technique de l'ONU portant sur l'analyse globale des données de la criminalité locale ou urbaine afin de favoriser l'élaboration de politiques de prévention de la criminalité et de sécurité locale qui soient fondées sur des données factuelles, l'outil devant être axé sur les bonnes pratiques en matière de

rapprochement entre la collecte et l'analyse des données d'une part et la formulation des politiques d'autre part. Cet outil sera diffusé par l'intermédiaire des sites Web de l'ONUDC et d'ONU-Habitat ainsi que dans les réunions et activités qui seront organisées à ce sujet après l'achèvement du projet;

- (A2.4) Élaboration d'une stratégie de responsabilisation comprenant un site Web interactif, des ressources en ligne ou un portail consacré à la ville qui faciliteront la communication d'information et l'accès des groupes cibles aux documents pertinents.

## **S. Harmonisation du programme pour l'après-2015 avec les cadres de planification en Afrique**

### **Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (726 000 dollars)**

#### **Contexte général**

- 143 Les pays africains ont acquis une longue expérience de la planification du développement. En effet, dans certains pays comme le Ghana, l'Éthiopie et le Nigéria, celle-ci remonte au début des années 40. La plupart des plans visaient à transformer la structure d'économies à faible productivité, majoritairement agraires et basées sur la production de produits de base, en économies mieux intégrées et plus productives et industrialisées. Après une interruption pendant la période d'ajustement structurel, la planification a connu un nouvel essor à la fin des années 90, sous la forme de stratégies de réduction de la pauvreté, puis des objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, contrairement aux pays asiatiques, la planification du développement en Afrique ne s'est pas accompagnée d'une transformation structurelle, malgré la croissance rapide enregistrée au cours des 10 dernières années. Cette situation s'explique par différentes causes, notamment des solutions de continuité et des perturbations dans l'exécution des plans, des architectures institutionnelles dysfonctionnelles, une mauvaise correspondance entre l'allocation des ressources et les priorités du développement; la dépendance excessive à l'égard des ressources extérieures; des mécanismes insuffisants entre la planification et la mise en œuvre aux niveaux national et sous-national. La faiblesse des capacités institutionnelles et individuelles en matière de conception, d'exécution et de suivi des plans constitue un autre facteur important à cet égard. Si, à l'ère des objectifs du Millénaire pour le développement, quelques initiatives ont visé à intégrer le programme de transformation structurelle dans les plans de développement nationaux, elles n'ont pas cherché à remédier aux problèmes de capacités limitant les groupes chargés de la planification.
144. Ayant conscience de ces carences, la Commission économique pour l'Afrique a mis en place, en 2011, un réseau de planificateurs du développement et utilisé cette plateforme comme base de renforcement de la capacité des États membres à intégrer les objectifs du Millénaire dans les cadres de planification nationaux. Cette initiative a toutefois connu maints revers financiers. Mais après son repositionnement en 2013, la Commission a obtenu des financements lui permettant de relancer le réseau de planificateurs. Cette évolution tombe à point nommé, car le réseau peut servir de plateforme favorisant les projets pilotes de renforcement des capacités. L'amélioration des capacités de planification sera particulièrement importante dans le contexte du prochain programme mondial de développement. En effet, celui-ci sous-tendra inmanquablement les cadres de planification du développement et influencera la formulation des plans et politiques. Il ne faut pas sous-estimer la difficulté de mettre au point des cadres de développement qui tiennent dûment compte des trois dimensions de la durabilité. Or il est impératif de parvenir à intégrer ces trois dimensions pour assurer la pérennité de la croissance et réaliser un développement durable et profitant à tous. À leur tour, ces éléments résident au cœur du programme africain de

transformation structurelle, tel qu'il a été formulé dans l'Agenda 2063 et la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015.

145. L'expérience des pays qui sont parvenus à transformer leur économie montre que, si nombre d'entre eux ont réussi à réduire la pauvreté, seul un petit nombre a pu réduire les inégalités de revenu, et moins nombreux encore sont ceux qui ont cherché à remédier à d'autres aspects des inégalités (comme les inégalités entre les sexes ou les inégalités spatiales).
146. Le projet a pour objectif d'aider les pays à réaliser les objectifs de développement durable en les assistant dans l'élaboration de plans et de politiques qui tiennent compte de ces objectifs. Sa réussite pourra s'apprécier à la mesure dans laquelle les plans ainsi élaborés permettront de réduire la pauvreté et les inégalités tout en contrôlant les incidences négatives de la croissance sur l'environnement. Il vise à garantir que les cadres nationaux de développement incorporent les éléments clefs d'un programme de transformation durable et profitant à tous, comme l'ajout de valeur, la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et des inégalités. Ces questions sont devenues centrales dans le programme pour l'après-2015, en particulier dans la perspective africaine.
147. Le projet bénéficiera à cinq pays qui seront sélectionnés selon les critères suivants :
  - a) Représentation géographique de chacune des cinq sous-régions;
  - b) Représentation linguistique des pays francophones, anglophones et lusophones;
  - c) Dans la mesure du possible, représentation de pays ayant des besoins particuliers (comme les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement).

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité de pays africains à élaborer des cadres nationaux de développement tenant compte des objectifs, cibles et indicateurs du programme de développement pour l'après-2015	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars des États-Unis)	
	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	60,0
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Développement économique et social en Afrique, sous-programme 1 (Politique macroéconomique)	Consultants	140,0
	Voyages	185,0
	Services contractuels	35,0
	Matériel	5,0
	Stages et ateliers de formation	301,0
	<b>Total</b>	<b>726,0</b>

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Dans les pays sélectionnés, renforcement des capacités (sur les plans technique et analytique) qu'ont les organismes centraux de planification à intégrer les objectifs du développement durable et les priorités du programmes de développement pour l'après-2015 dans l'élaboration des cadres de planification nationale

(IS1.1) Au moins 80% des participants formés confirment mieux connaître le contenu des objectifs de développement durable et la pertinence de ces derniers par rapport à leurs priorités de développement.

(IS1.2) Le nombre de domaines prioritaires et d'indicateurs de développement portant sur les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 augmentent d'au moins 10 % dans les cadres de planification de chaque pays visé.

(RE2) Dans les pays sélectionnés, les décideurs sont mieux outillés, sur les plans technique et analytique, pour formuler des politiques harmonisées avec les objectifs de développement durable et les priorités du programme de développement pour l'après-2015.	(IS2.1) Des politiques et programmes liés aux objectifs de développement durable et aux priorités du programme de développement pour l'après-2015 sont mis en place ou renforcés dans trois des cinq pays cibles.
--	---

---

### Activités principales

148. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Mise au point d'une panoplie d'outils comportant un mémento et des bonnes pratiques s'agissant d'intégrer dans les cadres de planification des objectifs de développement nouveaux et complexes, tels que la transformation structurelle profitant à tous. Cette activité sera effectuée avec l'assistance d'un consultant;
  - (A1.2) Organisation de cinq ateliers nationaux sur l'harmonisation des cadres nationaux de planification avec les objectifs de développement durable, réunissant des représentants d'organismes centraux de planification, de ministères des finances et d'autres ministères concernés, notamment de la santé, de l'éducation et de l'eau et de l'assainissement. Les ateliers auront pour objectif d'instaurer une compréhension commune des objectifs du développement durable et d'aider les participants à adopter une méthode d'intégration des objectifs dans les cadres nationaux de planification. Les ateliers permettront de tester la panoplie d'outils élaborée;
  - (A1.3) Organisation de missions consultatives de suivi afin d'aider les cinq pays à élaborer des cadres nationaux de planification permettant d'évaluer les progrès accomplis dans le processus d'intégration;
  - (A1.4) En collaboration avec la CESAP, réalisation d'un voyage d'étude devant permettre aux décideurs y participant de bénéficier des enseignements de l'expérience asiatique en matière de planification et d'harmonisation des plans nationaux avec les objectifs de développement durable. Un décideur issu de chacun des pays pilotes participera au voyage;
  - (A1.5) Sur la base des réactions recueillies à l'issue des activités susmentionnées, finalisation et diffusion de la panoplie d'outils en ligne auprès du réseau de planificateurs du développement mis en place par la CEA. On engagera un consultant qui sera chargé de faciliter et d'animer les forums et débats en ligne portant sur la panoplie d'outils;
  - (A2.1) Afin de renforcer la capacité des États membres à élaborer des politiques harmonisées avec les objectifs du développement durable, organisation de deux ateliers de formation régionaux sur l'utilisation des outils de simulation de politiques. La formation inclura le partage des expériences faites par différents pays et le renforcement des capacités en matière de simulation de politiques et d'élaboration de scénario. Les ateliers s'appuieront sur un produit déjà élaboré par la CEA sur l'acquisition de connaissances en matière de planification du développement. Celle-ci organisera la formation en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification;
  - (A2.2) En complément de la formation, organisation de missions consultatives de suivi afin d'aider les décideurs à utiliser les outils dans leurs tâches quotidiennes et dans l'élaboration de politiques et programmes harmonisés avec le programme de développement pour l'après-2015.

**T. Cadres de responsabilisation et politiques fondées sur des données factuelles pour la planification du développement en Afrique**

**Commission économique pour l'Afrique (625 000 dollars)**

**Contexte général**

149. Les réformes macroéconomiques entreprises par de nombreux pays africains ces dernières années ont certainement produit des résultats positifs, notamment l'équilibre budgétaire, des faibles taux d'inflation et des taux de change stables, autant de conditions nécessaires au développement socioéconomique de long terme. Cependant, toute stratégie de développement économique soutenu sur le long terme exige en outre une politique visant à la fois la réallocation de ressources à tous les niveaux de l'économie, une accélération de la croissance de la productivité et l'augmentation des taux d'échange et d'investissement. Pour réaliser une croissance et un développement profitant à tous, il faudra opérer une transformation structurelle des économies africaines, impliquant la modernisation, l'industrialisation et la transition d'économies reposant sur l'agriculture de subsistance et les produits primaires vers des économies alimentées par les activités manufacturières et la valeur ajoutée.
150. Le projet a pour objectif principal la mise au point d'une stratégie régionale visant à renforcer la capacité des organismes nationaux de planification en Afrique à intégrer des cadres de responsabilisation et des politiques basées sur des données factuelles dans leurs processus de planification du développement, ainsi qu'à rassembler et produire les données nécessaires pour étayer et appuyer une planification du développement permettant une transformation structurelle. Dans ce contexte, la responsabilisation renvoie à l'obligation incombant aux personnes chargées de fournir des biens, ressources et services publics de rendre compte de leurs actions à ceux qui doivent bénéficier de ces biens et services ainsi qu'à ceux qui leur ont fourni les moyens de s'acquitter de leurs tâches.
151. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'objectif de transformation structurelle visé par la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Son objectif global est de permettre à l'Afrique de s'approprier, planifier, gérer et enfin financer elle-même son propre développement. Cela exige que les planificateurs nationaux contrôlent davantage le programme de développement africain; que les institutions de planification nationales et continentales harmonisent et coordonnent leur action; que la mise en œuvre soit rendue efficace par l'exploitation des institutions continentales et nationales existantes; que les flux financiers illicites soient endigués; que les pays mobilisent leurs ressources intérieures pour financer le projet africain. De même, il faut un programme bien défini, des responsables engagés, des stratégies cohérentes et des cadres de planification sur le long terme. Ce processus doit reposer sur une approche de l'élaboration des politiques étayées par des faits et des données, consistant à introduire des cadres de responsabilisation crédibles dans le processus de planification, avec des étapes précises et des cibles vérifiables, mesurables et contrôlables. Des synergies potentielles entre l'Institut africain de développement économique et de planification et d'autres divisions de la CEA (en particulier la Division des politiques macroéconomiques et le Centre africain pour la statistique) ont été mises en évidence et seront prises en compte dans le projet.
152. L'exécution comptera cinq phases : a) l'évaluation de la situation actuelle de la planification du développement dans les pays cibles; b) la mise au point d'une stratégie visant à intégrer les politiques de responsabilisation et les orientations basées sur des données factuelles dans la planification du développement, la stratégie devant être appliquée dans cinq pays pilotes; c) l'élaboration de plans d'action nationaux harmonisés avec la stratégie de responsabilisation;

d) la mise en œuvre des plans d'action nationaux; d) le suivi et l'évaluation du programme. Le volet statistique du projet sera exécuté avec la participation active du Centre africain pour la statistique, afin de tirer parti des atouts de la CEA dans ce domaine et le volet planification sera réalisé en collaboration avec la Division des politiques macroéconomiques. Conduite dans le cadre des missions consultatives prévues, la cinquième phase du projet comprendra un examen de la mise en œuvre de la stratégie de responsabilisation ainsi qu'un recensement des principaux résultats et enseignements et des bonnes pratiques qui favoriseront l'élaboration de produits axés sur le savoir et l'extension du projet à d'autres pays.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des organismes nationaux de planification en Afrique à intégrer des cadres de responsabilisation et des politiques basées sur des données factuelles dans leurs processus de planification du développement, ainsi qu'à rassembler et produire les données nécessaires pour étayer et appuyer une planification du développement qui permette une transformation structurelle.</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars des États-Unis)</p>	
	<p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</p>	58,0
	Consultants	267,5
	Voyages	37,5
	Dépenses de fonctionnement	67,0
	Matériel	140,0
	Stages et ateliers de formation	55,0
	<b>Total</b>	<b>625,0</b>
<p><i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Développement économique et social en Afrique, sous-programme 8 (Planification et administration du développement)</p>		

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Renforcement de la capacité de cinq pays africains à élaborer, adopter et mettre en œuvre une stratégie nationale permettant d'intégrer des cadres de responsabilisation et des méthodes d'élaboration des politiques reposant sur des données factuelles dans leur planification du développement

(IS1.1) Validation et adoption par chaque pays pilote d'une stratégie nationale permettant d'intégrer des cadres de responsabilisation et des méthodes d'élaboration des politiques reposant sur des données factuelles dans leur planification du développement

(RE2) Renforcement de la capacité de cinq pays africains à rassembler, produire et utiliser des données permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de croissance inclusive et équitable inscrit au programme de transformation structurelle, en harmonie avec le programme de développement pour l'après-2015 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine

(IS2.1) Élaboration par au moins cinq pays africains de stratégies visant à renforcer la capacité de leurs instituts nationaux de statistique à recueillir et produire les données nécessaires à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de croissance inclusive et équitable inscrit au programme de transformation structurelle

(IS2.2) Utilisation par au moins cinq pays africains de données permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation d'une croissance inclusive afin de mettre au point des cadres de responsabilisation s'inscrivant dans leurs processus nationaux de planification stratégique

### Activités principales

153. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Production de cinq études de cas portant sur la façon dont les pays africains évaluent l'état de leurs processus de planification nationale et les progrès accomplis à cet égard, y compris sur les cadres de suivi et d'évaluation dont ils disposent éventuellement, afin de déterminer à quels niveaux il convient d'intégrer les méthodes de responsabilisation et d'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles;
  - (A1.2) Organisation d'un atelier de renforcement des capacités de haut niveau à l'intention des hauts responsables de la planification et de la statistique dans les cinq pays pilotes, afin de valider et d'adopter une stratégie permettant d'intégrer la responsabilisation dans la planification du développement;
  - (A1.3) Mise au point d'une panoplie d'outils comportant des orientations et des bonnes pratiques en matière d'instauration et de renforcement des méthodes de responsabilisation dans la planification du développement. Cette panoplie comprendra des orientations permettant aux pays d'élaborer leurs stratégies nationales de mise en œuvre;
  - (A1.4) Organisation de cinq missions consultatives de renforcement des capacités dans cinq pays africains choisis, auxquelles participeront des consultants et des techniciens, afin d'aider les organismes nationaux de planification à renforcer les mécanismes de responsabilisation dans la planification nationale;
  - (A1.5) Établissement d'un manuel sur l'intégration des mécanismes de responsabilisation et des politiques reposant sur des données factuelles dans la planification du développement en Afrique, sur la base des résultats du projet et des enseignements tirés, dans l'objectif d'introduire ces derniers dans les processus liés à l'Agenda 2063 et à la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015;
  - (A2.1) Production de cinq études de cas sur la façon dont les pays africains apprécient l'état de leurs instituts de statistique et les progrès accomplis à cet égard, comprenant notamment une évaluation de la capacité de certains instituts de statistique à recueillir et produire les données permettant de suivre les mécanismes de responsabilisation et d'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles dans les processus de planification;
  - (A2.2) Mise au point d'une panoplie d'outils comprenant des orientations et de bonnes pratiques en matière de renforcement de la capacité des instituts nationaux de statistique à recueillir et produire les données permettant d'évaluer et de suivre les mécanismes de responsabilisation dans la planification nationale du développement;
  - (A2.3) Organisation de cinq missions consultatives de renforcement des capacités dans cinq pays africains sélectionnés, afin d'aider les instituts nationaux de statistique à renforcer leur capacité à recueillir et produire les données permettant d'intégrer la stratégie régionale de responsabilisation dans la planification nationale du développement;
  - (A2.4) Dans les cinq pays pilotes, renforcement des capacités analytiques et prévisionnelles des instituts nationaux de statistique par l'amélioration de leurs compétences dans le domaine de l'information et des technologies et la formation du personnel technique afin qu'il recueille et analyse mieux les données à l'appui des prises de décisions et du suivi de la transparence et des mécanismes de responsabilisation;
  - (A2.5) Dans les cinq pays, renforcement des capacités des instituts nationaux de statistique en matière de planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation, par l'amélioration de leurs capacités dans les domaines de l'information et des technologies

ainsi que leurs compétences analytiques au service de la planification et de la prise de décisions reposant sur la connaissance des faits.

## **U. Amélioration du suivi de la protection sociale en Afrique**

### **Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (550 000 dollars)**

#### **Contexte général**

154. La protection sociale a connu un certain essor en Afrique ces dernières années, dans le cadre des politiques visant à remédier à la vulnérabilité des populations touchées par la pauvreté extrême et de forts niveaux d'inégalité. Dans le programme de développement pour l'après-2015, la protection sociale est reconnue comme un moteur fondamental du développement socioéconomique, notamment la lutte contre toutes les formes de vulnérabilité et l'inclusion de tous les groupes de population dans le processus de développement. En 2012, la CEA, l'Organisation internationale du Travail, la CNUCED, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont constaté que les programmes de protection qui s'attaquaient aux dimensions multiples de la pauvreté et du dénuement (travail décent, éducation, soins médicaux, sécurité alimentaire, sécurité du revenu) pouvaient être très utiles dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités.
155. Selon les estimations de la Banque mondiale, les interventions en matière de protection sociale pourraient réduire la pauvreté par habitant de 5 à 10 points de pourcentage. La Banque mondiale a cependant souligné que, si de nombreux pays d'Afrique s'employaient à introduire et mettre en œuvre des régimes de protection sociale, une grande partie de ces programmes demeurerait fragmentée et mal ciblée. La disponibilité des données sur les programmes et systèmes de protection sociale et de protection du travail reste un problème majeur, notamment dans les États fragiles et dans les situations de faible revenu, et en particulier en Afrique subsaharienne.
156. Les données existantes indiquent que de nombreux pays africains doivent redoubler d'efforts dans ce domaine, en élargissant les interventions menées au titre de leurs politiques et en investissant dans les programmes de protection sociale afin de réduire fortement la pauvreté et d'assurer le partage des ressources.
157. La pauvreté en Afrique touchant majoritairement les femmes et les jeunes, il convient d'élaborer les cadres d'orientation et les programmes en matière de protection sociale en tenant compte de la problématique hommes-femmes et cherchant à remédier à la vulnérabilité socioéconomique des jeunes. L'éventail des interventions doit être étoffé au-delà des transferts monétaires, qui assurent une protection en cas de risques économiques et de moyens de subsistance fragiles, pour inclure différentes formes de protection, comme les services sociaux et les politiques actives du marché du travail. Dans ce contexte, la mise au point d'un mécanisme solide et interactif de suivi et d'évaluation des programmes de protection sociale en Afrique constitue un des piliers du développement soutenu et profitant à tous.
158. Ce projet est au cœur des activités normatives et analytiques de la CEA, car il permettra d'améliorer l'appui offert aux États membres grâce à la production de connaissances qui les aideront à mieux cibler leurs politiques au profit de la transformation structurelle de l'Afrique. Ses résultats combleront les carences importantes des données et informations disponibles concernant l'investissement social sur le continent. En outre, il pourra faire fond sur les enseignements tirés de

l'initiative de la CEPALC consistant à créer une base de données régionale sur l'investissement dans la protection sociale.

159. Le projet ciblera cinq pays africains dotés de différents systèmes de protection sociale afin de mieux cerner l'hétérogénéité des politiques et programmes sociaux et les différents besoins découlant de ces disparités. Les activités seront menées en coordination avec les bureaux sous-régionaux, la Division du renforcement des capacités et la Division des politiques macroéconomiques de la CEA. De nouvelles synergies seront mises à profit pour la production d'études de cas, notamment les profils de pays de la CEA, et la mise au point d'activités de terrain. On recherchera des financements complémentaires afin d'élargir l'initiative au-delà des cinq pays initialement visés, afin de mieux saisir la variété des situations sur l'ensemble du continent.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité de certains pays africains à suivre l'investissement dans les politiques et programmes de protection sociale et responsabiliser les États membres afin qu'ils fixent des cibles de protection sociale et en rendent compte</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars des États-Unis)</p> <table> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">163,0</td> </tr> <tr> <td>Réunions d'experts</td> <td style="text-align: right;">70,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">122,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">35,0</td> </tr> <tr> <td>Stages et ateliers de formation</td> <td style="text-align: right;">160,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>550,0</b></td> </tr> </table>	Consultants	163,0	Réunions d'experts	70,0	Voyages	122,0	Services contractuels	35,0	Stages et ateliers de formation	160,0	<b>Total</b>	<b>550,0</b>
Consultants	163,0												
Réunions d'experts	70,0												
Voyages	122,0												
Services contractuels	35,0												
Stages et ateliers de formation	160,0												
<b>Total</b>	<b>550,0</b>												
<p><i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Développement économique et social en Afrique, sous-programmes 1 (Politique macroéconomique), 5 (Renforcement des capacités) et 9 (Développement social); Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 5 (Développement social et égalité sociale)</p>													

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>(RE1) Renforcement de la capacité des États membres sélectionnés à cerner, mesurer et analyser des informations globales, notamment des données et des évaluations qualitatives, portant sur les politiques et programmes de protection sociale</p>	<p>(IS1.1) Au moins 50 experts des pays participants confirment qu'ils savent mieux cerner, mesurer et analyser l'investissement dans les politiques et programmes de protection sociale.</p>
<p>(RE2) Renforcement des capacités techniques des États membres de la CEA en matière d'établissement de rapports complets sur l'investissement dans la protection sociale</p>	<p>(IS2.1) Au terme du projet, 10 pays auront amélioré leur capacité d'établir des rapports sur l'investissement dans les politiques et programmes de protection sociale, sur la base des orientations formulées dans le cadre du projet.</p>

### Activités principales

160. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Organisation d'une réunion régionale d'experts, avec la participation d'experts de la budgétisation de la protection sociale issus des pouvoirs publics, d'organismes des Nations Unies et d'instituts de recherche africains, en vue d'adapter le cadre élaboré par la CEPALC au contexte africain et de lancer la coordination de l'exécution du projet;

- (A1.2) Mise au point d'une panoplie d'outils et d'orientations sur la mesure de l'investissement dans les programmes de protection sociale en Afrique et la production de rapports à ce sujet, panoplie qui permettra de diffuser les résultats du projet;
- (A1.3) Organisation d'un atelier régional de formation avec cinq consultants ou conseillers de chaque pays, en vue de renforcer les compétences nationales en matière d'investissement dans les politiques et programmes de protection sociale, sur la base de la panoplie d'outils et des orientations mises au point dans le cadre de l'activité A1.2;
- (A1.4) Organisation de cinq ateliers nationaux portant sur le repérage, l'analyse et la mesure de l'investissement dans les politiques et programmes de protection sociale, ateliers pour lesquels les 10 consultants nationaux agiront en qualité de personnes-ressources;
- (A2.1) Organisation de cinq services consultatifs (un par pays) qui travailleront avec au moins 5 experts nationaux des ministères des finances et du développement social de chaque pays (soit 50 experts au total) sur les rapports nationaux portant sur l'investissement dans les politiques et programmes de protection sociale;
- (A2.2) Publication de cinq rapports nationaux sur l'investissement dans la protection sociale, comportant des analyses du cadre conceptuel mis au point à l'issue du projet, une analyse de l'ensemble des politiques et programmes de protection sociale en cours d'application dans les États membres et de l'évolution de l'investissement dans chaque pays;
- (A2.3) Production d'un rapport analytique régional intitulé « Politiques et programmes de protection sociale en Afrique : réalisation d'un développement profitant à tous », qui contiendra une analyse des tendances de l'investissement dans la protection sociale et des recommandations sur les solutions que doivent apporter lesdits politiques et programmes aux problèmes de développement rencontrés par certains groupes de population particulièrement vulnérables, sur la base du cadre conceptuel proposé;
- (A2.4) Organisation d'un atelier régional qui permettra d'exploiter les enseignements tirés, de partager les fruits de l'expérience acquise en matière d'analyse et de mesure de l'investissement dans les politiques et programmes de protection sociale et d'échanger les rapports établis à cet égard. L'atelier fera intervenir des experts des pays participants ainsi que d'autres pays cherchant à renforcer leur capacité de suivre l'investissement dans la protection sociale.

## **V. Dispositifs de contrôle de la gestion durable des forêts dans les pays du Caucase et d'Asie centrale**

### **Commission économique pour l'Europe, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (501 000 dollars)**

#### **Contexte général**

161. Les forêts jouent un rôle capital au regard de l'instauration d'un mode de développement durable, de la croissance de l'économie verte et de l'élimination de la pauvreté. Elles constituent en effet le principal écosystème de préservation de la diversité biologique et elles sont à l'origine de nombreux produits renouvelables. Or, les pays d'Asie centrale et du Caucase se heurtent à de graves difficultés qui entravent la communication d'informations adéquates sur la situation des forêts sur leur territoire. De fait, il arrive souvent qu'ils ne disposent pas de données à ce sujet : la collecte de données est difficile et il est malaisé d'effectuer des mesures, car les capacités en la

matière font actuellement défaut. Les décideurs ne sont pas toujours conscients de l'importance que revêt l'information aux fins de la gestion durable des forêts. Les forestiers ont besoin de suivre une formation pour être en mesure de recueillir et de traiter les données nécessaires à l'évaluation de la situation et des tendances en matière de gestion durable des forêts.

162. À ce jour, l'action menée aux plans aussi bien mondial que paneuropéen pour évaluer la viabilité de la gestion des forêts à l'échelon national fait appel à des méthodes plutôt élémentaires, qui n'ont donné que de maigres résultats limités. Ceci s'explique par divers facteurs : il est par exemple difficile de définir objectivement la viabilité et de la mesurer, mais aussi d'établir des normes applicables à l'ensemble de ces pays du fait que la situation n'y est pas homogène. Faisant fond sur les résultats et les données d'expérience issus d'évaluations précédentes, depuis 2011, la CEE et la FAO ont mis au point, en collaboration avec des experts nationaux et internationaux, une méthode d'évaluation de la viabilité de la gestion des forêts dans les États membres de la CEE – le système d'évaluation de la gestion des forêts (SEMAFOR) – qui génère des informations sur le degré de viabilité au niveau paneuropéen. On entend de la sorte mettre en place un dispositif de contrôle transparent et scientifique qui sera exploité dans le cadre du projet.
163. On aidera les pays à s'attaquer au déficit de capacités essentielles et à surmonter les problèmes que pose le perfectionnement des compétences. Pour ce faire, on s'emploiera à diffuser des connaissances, renforcer les capacités, diffuser des supports de formation et dispenser des services consultatifs, l'objet étant : a) de définir la portée du dispositif national de communication de l'information ainsi que les informations voulues pour instaurer un mode de gestion durable des forêts au niveau national; b) de recueillir des données en vue d'évaluer l'exécution des politiques relatives à la gestion durable des forêts; c) de mettre au point un dispositif de contrôle national sur la base des données recueillies; d) d'établir des rapports en conséquence et de circonscrire l'action à mener au niveau national pour combler les éventuelles insuffisances détectées au moyen du dispositif.
164. Le projet, qui s'adresse aux fonctionnaires des ministères responsables des questions forestières et des administrations connexes, visera principalement à renforcer les capacités au niveau national. Pour ce faire, on organisera des stages de formation pratique adaptés aux besoins, en se fondant sur les éléments retenus au niveau national. Huit pays seront retenus, qui seront représentatifs soit de pays où les ressources forestières sont peu abondantes et où la dégradation des forêts comme des sols pose de graves problèmes environnementaux, soit de pays riches en ressources forestières mais dans lesquels la forêt est totalement négligée – alors qu'elle pourrait offrir des avantages sur les plans social, environnemental et économique – et où les autorités ont compris qu'il importait de renforcer les capacités en la matière.
165. La Section des forêts et du bois de la CEE/FAO sera chargée de piloter l'exécution du projet.

*Objectif de l'Organisation* : Renforcer la capacité des pays du Caucase et de l'Asie centrale de mettre au point un dispositif de contrôle de la gestion durable des forêts

*Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017* : Développement économique en Europe, sous-programme 7 (Foresterie et bois)

*Aperçu du budget*

(En milliers de dollars des États-Unis)

Personnel temporaire	
(autre que pour les réunions)	25,6
Consultants	142,0
Voyages	95,0
Services contractuels	28,0
Séminaires et ateliers	210,4
<b>Total</b>	<b>501,0</b>

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE1) Renforcement des capacités nationales en matière de collecte de données et d'évaluation quantifiée de la gestion durable des forêts	(IS1.1) Six au moins des huit pays retenus communiquent des données relatives à la gestion durable des forêts  (IS1.2) Quatre-vingt pour cent des fonctionnaires ayant reçu une formation déclarent pouvoir mieux recueillir des données et évaluer de manière quantifiée la gestion durable des forêts
(REA.2) Renforcement des capacités nationales en vue de la mise au point de dispositifs nationaux de communication de l'information et de contrôle de la gestion durable des forêts	(IS2.1) Quatre au moins des huit pays retenus mettent au point des dispositifs nationaux de communication de l'information et de contrôle de la gestion durable des forêts

### **Activités principales**

166. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Développer des modules et supports de formation sur les moyens de définir la portée du dispositif national de communication de l'information, la collecte de données, la mesure et l'évaluation de la gestion durable des forêts, et mettre au point un dispositif fiable de collecte de données sur ce mode de gestion;
  - (A1.2) Organiser, à l'échelle régionale, un stage d'étude pratique initial portant essentiellement sur la collecte et l'analyse de données et le SEMAFOR, et aménager une visite d'étude d'une journée pour illustrer le fonctionnement, au niveau national, du suivi forestier et aider au partage des connaissances entre les pays participants;
  - (A1.3) Organiser huit stages de formation pratique à l'intention de fonctionnaires chargés, dans les divers domaines pertinents, de la collecte de données en vue de mettre au point de manière participative le dispositif de contrôle;
  - (A2.1) Organiser huit stages de formation pratique en vue de lancer la mise au point des dispositifs nationaux de contrôle. Ces stages réuniront chacun 25 fonctionnaires des ministères et organismes concernés, qui recevront une formation en vue de définir un ensemble d'indicateurs permettant de contrôler la gestion durable des forêts, le premier stade en étant la collecte et l'analyse des données;
  - (A2.2) Dépêcher huit missions consultatives pour aider à mettre au point et en service des dispositifs de contrôle de la gestion durable des forêts;
  - (A2.3) Organiser, au plan régional, un stage de formation pratique à l'établissement de rapports sur les forêts, l'objet étant de partager les enseignements tirés de l'expérience à l'échelle nationale et de formuler des recommandations en vue du suivi national et international, et aménager une visite d'étude d'une journée pour illustrer le fonctionnement du suivi forestier au niveau national et aider au partage des connaissances entre les pays participants (le voyage d'études est analogue à celui prévu dans le cadre de l'activité A1.1);

- (A2.4) Établir une publication sur les dispositifs nationaux de contrôle de la gestion durable des forêts en Asie centrale et dans le Caucase et formuler des recommandations sur les mesures qui s'imposent. Cette publication, destinée à l'ensemble des États membres de la CEE, illustrera les progrès accomplis dans l'évaluation de la gestion durable des forêts.

**W. Politiques relatives au logement et à l'aménagement urbain viables fondées sur des données factuelles et dispositifs de suivi connexes dans les États membres de la Commission économique pour l'Europe**

**Commission économique pour l'Europe, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (499 000 dollars)**

**Contexte général**

167. Le Comité du logement et de l'aménagement du territoire relevant de la CEE est une instance impartiale, au sein de laquelle les autorités nationales et les parties prenantes des pays de la région peuvent se concerter et échanger des données d'expérience et des pratiques optimales en vue de promouvoir la viabilité des établissements humains dans ces pays, contribuant ainsi à la prospérité économique et sociale et à la gouvernance démocratique.
168. La formulation de politiques publiques relatives au logement et à l'aménagement urbain fondées sur des données factuelles et étayées par des faits objectivement démontrés s'inscrit dans le cadre du programme de travail du Comité. Les monographies de la CEE sur le logement et l'aménagement du territoire dans les divers pays rendent compte de manière approfondie et factuelle des politiques nationales relatives au logement et à l'aménagement urbain. Celles qui ont été publiées à ce jour portent sur 18 pays en transition, et elles constituent le fondement de l'élaboration et de l'adoption, par le Comité, de politiques reposant sur des données factuelles.
169. Ce faisant, il est apparu que les pays en transition doivent se voir accorder une assistance pour renforcer les capacités en la matière, y compris pour ce qui est de la collecte et l'analyse des données. Le perfectionnement de ces compétences est particulièrement utile au regard de la bonne exécution du programme de développement pour l'après-2015, lequel fait ressortir l'importance qu'il y a à mettre en place des dispositifs rigoureux de suivi et de contrôle si l'on veut assurer la viabilité des politiques.
170. Le projet vise à renforcer les capacités nationales de quatre pays afin qu'ils puissent formuler des politiques relatives au logement et à l'aménagement urbain viables qui soient fondées sur des données factuelles. Pour ce faire, on fera fond sur les monographies établies en coopération avec les autorités de ces pays.
171. On s'inspirera aussi de l'action que le Comité mène en vue d'élaborer des politiques fondées sur les faits rapportés dans les profils de pays ainsi que sur le contrôle de l'exécution de la Stratégie et la Charte sur le logement durable. Un appui sera prêté à ces quatre pays afin de renforcer leurs capacités en matière de politiques fondées sur des données factuelles. Enfin, un rapport sera présenté, dans lequel seront formulées des recommandations pratiques sur les moyens que le Comité pourrait mettre en œuvre pour mieux aider les États membres de la CEE à élaborer leurs propres politiques de logement et d'aménagement urbain viables fondées sur des données factuelles.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des quatre pays en transition retenus d'élaborer des politiques relatives au logement et à l'aménagement urbain viables pour tous, qui soient fondées sur des données factuelles</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars des États-Unis)</p> <table> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">20,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">136,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">86,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">50,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">37,0</td> </tr> <tr> <td>Séminaires et ateliers</td> <td style="text-align: right;">170,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>499,0</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	20,0	Consultants	136,0	Voyages	86,0	Services contractuels	50,0	Dépenses de fonctionnement	37,0	Séminaires et ateliers	170,0	<b>Total</b>	<b>499,0</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	20,0														
Consultants	136,0														
Voyages	86,0														
Services contractuels	50,0														
Dépenses de fonctionnement	37,0														
Séminaires et ateliers	170,0														
<b>Total</b>	<b>499,0</b>														
<p><i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Développement économique en Europe, sous-programme 8 (Logement, aménagement du territoire et population); et Établissements humains, sous-programme 5 (Logement et assainissement des bidonvilles)</p>															

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>(RE1) Renforcement des capacités des pays bénéficiaires en matière de collecte de données relatives au logement, à l'aménagement urbain et à l'administration des biens fonciers</p>	<p>(IS1.1) Collecte, dans trois des quatre pays retenus, de données de qualité relatives au logement, à l'aménagement urbain et à l'administration des biens fonciers</p> <p>(IS1.2) Soixante-cinq pour cent des personnes ayant reçu une formation déclarent mieux pouvoir collecter des données relatives au logement, à l'aménagement urbain et à l'administration des biens fonciers</p>
<p>(RE2) Renforcement, dans les pays bénéficiaires, des capacités techniques des organismes publics compétents en vue de l'élaboration de politiques relatives au logement, à l'aménagement urbain et à l'administration des biens fonciers qui soient fondées sur des données factuelles</p>	<p>(IS2.1) Élaboration, dans chacun des pays retenus, de deux textes (lois ou règlements) régissant le logement, l'aménagement urbain et l'administration des biens fonciers qui soient fondés sur des données factuelles</p>

### Activités principales

172. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Dépêcher quatre missions consultatives dans les pays retenus afin de débattre les méthodes et outils techniques applicables à la collecte de données relatives au logement, à l'aménagement urbain et à l'administration des biens fonciers en rapport avec le développement durable et les établissements humains;
  - (A1.2) Élaborer des lignes directrices adaptées à chacun de ces pays concernant la collecte de données relatives au logement, à l'aménagement urbain et à l'administration des biens fonciers qui soient pertinentes au regard des aspects du programme de développement pour l'après-2015 en rapport avec les villes et les établissements humains;
  - (A1.3) Organiser, à l'échelle nationale, quatre séminaires de validation (un par pays bénéficiaire) afin de débattre les lignes directrices concernant la collecte de données relatives au logement, à l'aménagement urbain et à l'administration des biens fonciers et s'entendre sur des recommandations visant la mise au point de dispositifs de contrôle de l'aménagement urbain viable;

- (A1.4) Dépêcher des missions consultatives de suivi dans les quatre pays retenus afin de s'entretenir avec des fonctionnaires et des experts techniques participant à la collecte de données et leur prêter conseil quant aux opérations de collecte en cours;
- (A2.1) Mettre au point des supports de formation, en anglais et en russe, concernant l'élaboration de politiques d'aménagement urbain viable fondées sur des données factuelles;
- (A2.2) Organiser, à l'échelle nationale, quatre stages de formation pratique à l'élaboration de politiques de logement et d'aménagement urbain viables fondées sur des données factuelles;
- (A2.3) Organiser au moins deux cours de formation en ligne faisant appel aux supports de formation mis au point dans le cadre de l'activité A.2.1 afin de prêter appui aux quatre pays retenus;
- (A2.4) Élaborer le rapport de projet, dans lequel seront exposées les directives régionales d'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles;
- (A2.5) Organiser une réunion régionale à l'intention des États membres de la CEE afin de faire circuler les enseignements tirés de la mise au point de méthodes de collecte des données et de l'appui prêté quant aux politiques de logement et d'aménagement urbain viables se fondant sur ces données. Le rapport de projet et les lignes directrices régionales seront présentés et examinés lors de cette réunion, à laquelle participeront tous les États membres intéressés de la CEE.

## **X. Énergie durable pour tous dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale**

### **Commission économique pour l'Europe, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Département des affaires économiques et sociales (564 000 dollars)**

#### **Contexte général**

173. Lancée par le Secrétaire général, l'initiative Énergie durable pour tous vise la réalisation, d'ici à 2030, des trois objectifs mondiaux interdépendants suivants : garantir l'accès universel à des services énergétiques modernes; multiplier par deux le taux d'amélioration du rendement énergétique dans le monde; et doubler la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial. Pour satisfaire les besoins fondamentaux de l'être humain et instaurer un mode de développement durable, il est indispensable d'assurer l'accès équitable des ménages à des services énergétiques modernes, y compris des services publics adéquats d'approvisionnement en électricité et en sources d'énergie propre pour la cuisson des aliments, la santé et l'hygiène. Or, cet accès varie considérablement d'un pays à l'autre et il exige que toutes les parties concernées, du fournisseur d'énergie primaire à l'utilisateur final, consentent à cet effet un investissement adéquat. Améliorer le rendement énergétique est le moyen le plus facile de contribuer à la sécurité énergétique, à la protection de l'environnement, à la qualité de vie et à la prospérité pour tous. C'est, de plus, le meilleur moyen de tirer le plus grand parti des ressources disponibles, de soutenir la croissance économique et de réduire le coût de l'énergie pour tous. Et pourtant, en dépit des nombreux avantages qu'elle présente, cette amélioration est encore loin de s'inscrire dans les faits. Le choix fait par les pouvoirs publics de maintenir des tarifs bas et de subventionner les dépenses d'énergie, le manque d'information et la pénurie de capitaux d'investissement au profit de l'utilisateur final sont

autant de facteurs qui l'entravent. Les enseignements tirés des activités entreprises dans les pays en transition membres de la CEE font tous apparaître une pénurie d'informations et de données, la portée limitée des politiques et de l'infrastructure réglementaire et le peu d'empressement à exécuter des activités axées sur l'énergie, notamment pour ce qui est du rendement énergétique et des sources d'énergie renouvelables. Là où des données ont été recueillies, elles sont en général peu fiables et incomplètes, ce qui rend difficile l'établissement de points de repère aux fins tant de l'élaboration des politiques que de la mesure des progrès accomplis.

174. Le projet proposé aidera les pays en transition qui sont membres de la CEE à définir, au niveau national, des plans d'action en vue de la réalisation des objectifs de développement durable se rapportant à l'énergie. La fiabilité des données est une condition indispensable de l'amélioration de la planification énergétique, de la gestion des ressources énergétiques et, partant, de l'instauration d'un mode de développement durable. Or, dans nombre de ces pays, les données ne sont ni aisément disponibles ou accessibles, ni fiables. Comblant les lacunes repérées au moyen de données ayant les caractéristiques souhaitées (exhaustivité, transparence, homogénéité et compatibilité) produirait indéniablement, dans beaucoup de ces pays, de la valeur ajoutée aux fins de la planification stratégique en matière d'énergie. Le projet vise donc à combler les lacunes constatées en matière d'information, à évaluer la qualité des statistiques énergétiques et à mettre au point de nouveaux fondements statistiques à l'appui de ces buts et objectifs. Les liens de coopération noués à cet effet avec la Division de statistique, qui relève du Département des affaires économiques et sociales, ont expressément pour but d'éviter tout double emploi et de faire en sorte que l'on tire parti des compétences et de l'expérience du Département.
175. Le projet vise également à aider ces pays à répertorier les pratiques, mesures et procédures optimales pour assurer la viabilité de la transition énergétique, en mettant particulièrement l'accent sur la nature transversale du rendement énergétique, des sources d'énergie renouvelables et de l'accès à l'énergie. Ils ne disposent pas de l'infrastructure normative et réglementaire qui leur permettrait d'avancer sur tous ces fronts. On les aidera donc à formuler, à l'échelle nationale, des plans d'action qui viseront à mettre l'énergie au service du développement durable en faisant fond sur les pratiques optimales recommandées par la CEE, et à les concrétiser en cadres stratégiques opérants. Pour ce faire, on fera appel à des institutions nationales, notamment des établissements d'enseignement supérieur et les agences nationales de l'énergie.
176. Les cinq pays retenus seront représentatifs des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale importateurs ou exportateurs d'énergie et pays de transit.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité de certains pays en transition d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale de formuler des plans d'action nationaux en faveur de l'énergie durable pour tous	<i>Aperçu du budget</i>	
	(En milliers de dollars des États-Unis)	
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Développement économique en Europe, sous-programme 5 (Énergie durable); Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 4 (Environnement et développement); et Affaires économiques et sociales, sous-programme 3 (Développement durable)	Consultants	146,8
	Voyages	94,0
	Services contractuels	75,0
	Dépenses de fonctionnement	5,2
	Séminaires et ateliers	243,0
	<b>Total</b>	<b>564,0</b>

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE1) Renforcement des capacités nationales de collecte de données et de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable se rapportant à l'énergie	(IS1.1) Collecte, par les cinq pays retenus, de données plus complètes et de meilleure qualité sur l'énergie durable en observant les normes internationales, et notamment les Principes fondamentaux de la statistique officielle approuvés par l'ONU  (IS1.2) Quatre-vingt pour cent des experts nationaux provenant des ministères de tutelle compétents déclarent mieux connaître les pratiques optimales.
(RE2) Renforcement des capacités nationales en vue de la formulation de plans d'action nationaux relatifs à l'énergie durable fondés sur les pratiques internationales optimales	(IS2.1) Formulation de cinq plans d'action nationaux relatifs à l'énergie durable (un par pays bénéficiaire)

### **Activités principales**

177. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Procéder, dans chaque pays bénéficiaire, à l'examen initial des données relatives à l'énergie durable afin d'en repérer les lacunes;
  - (A1.2) Organiser, à l'échelle sous-régionale, deux stages de formation à l'intention de fonctionnaires et d'experts nationaux chargés de la collecte de données relatives à l'énergie durable. Ces stages porteront essentiellement sur les méthodes de collecte, de vérification et d'agrégation des données, sur la communication de l'information et sur les indicateurs statistiques pertinents au regard du suivi de la mise en valeur de l'énergie durable;
  - (A2.1) Réaliser des études en vue de recenser, pour chaque pays bénéficiaire, les pratiques optimales en matière d'énergie durable. Il s'agit d'approfondir les connaissances et la compréhension des pratiques optimales retenues dans les pays membres de la CEE et de déterminer lesquelles conviennent le mieux compte tenu de la situation dans les pays bénéficiaires;
  - (A2.2) Organiser des consultations multipartites, auxquelles prendront part, entre autres, des fonctionnaires et des experts nationaux ainsi que des représentants de la CEE, de la CESAP, du Département des affaires économiques et sociales et du secrétariat de l'initiative Énergie durable pour tous, l'objet étant de diffuser les pratiques optimales en matière de formulation, par chacun des pays bénéficiaires, de politiques nationales relatives à l'énergie durable;
  - (A2.3) Formuler, dans chaque pays bénéficiaire, un plan d'action national défini par les organismes nationaux compétents, en étroite collaboration avec des consultants nationaux et internationaux ainsi qu'avec la CEE, la CESAP et le Département des affaires économiques et sociales, l'objet étant que le pays concerné y soit directement associé et, ultérieurement, l'approuve et l'exécute;
  - (A2.4) Organiser, dans chaque pays bénéficiaire, un atelier de validation définitive du plan d'action national relatif à l'énergie durable. Les experts de chacun de ces pays ayant

participé à la formulation du plan d'action procéderont alors à son examen définitif en vue de le valider;

- (A2.5) Organiser une réunion régionale à l'intention des États membres de la CEE afin de faire circuler les enseignements tirés de l'élaboration de la méthode de collecte des données et de l'appui prêté quant aux politiques de logement et d'aménagement urbain viables se fondant sur ces données.

## **Y. Exploitation de mégadonnées aux fins de la mesure de l'économie numérique en Amérique latine et dans les Caraïbes et de son essor**

### **Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (682 000 dollars)**

#### **Contexte général**

178. L'économie mondiale repose de plus en plus sur les technologies numériques, qui imprègnent désormais toutes les activités économiques et sociales, de sorte que l'on peut parler d'économie numérique. L'économie numérique englobe l'infrastructure de télécommunication, les industries informatiques (logiciels, matériel et services informatiques) ainsi que les activités économiques et sociales en ligne, telles que le commerce, la santé, l'éducation et le cybergouvernement. Quelle que soit son importance dans un pays donné, sa taille est sous-estimée du fait qu'on l'évalue au moyen de définitions et d'ensembles de données conçus à l'origine pour mesurer la production de biens matériels. Les méthodes de mesure actuellement appliquées ne peuvent rendre compte de la valeur des biens et services numériques, de l'importance de leur consommation ni de leur impact sur la prospérité.
179. Or, du fait que les technologies de l'information et des communications ainsi que la numérisation stimulent fortement la croissance économique, l'inclusion sociale et l'exploitation durable des ressources naturelles, les politiques y relatives doivent, pour être opérantes, se fonder sur une mesure adéquate de l'économie numérique. L'existence de données fiables est en effet d'une importance cruciale au regard de l'élaboration des politiques en ce qu'elle permet aux pouvoirs publics de décider de l'affectation des ressources et d'évaluer l'impact des différentes stratégies d'investissement, des cadres réglementaires et des décisions de politique générale. Les politiques de développement doivent reposer sur des modèles de mesure qui puissent véritablement rendre compte des sources de création de valeur qui entrent actuellement dans la croissance économique. Cela suppose à la fois que l'on définisse des paramètres de mesure utiles à l'élaboration de politiques et que l'on exploite des mégadonnées de pair avec d'autres sources usuelles, telles que celles exploitées aux fins de la comptabilité nationale.
180. Depuis 2005, date de l'adoption du Plan d'action pour la société de l'information et de la connaissance en Amérique latine et dans les Caraïbes, les pays de la région exploitent l'informatique et les télécommunications aux fins du développement. En sa qualité de secrétariat technique du Plan d'action, la CEPALC, par l'intermédiaire de l'Observatoire pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, mesure et observe les progrès accomplis à l'échelle régionale en matière de développement numérique; en particulier, elle s'emploie, en collaboration, avec les offices de statistique et les décideurs de ces pays, à définir des indicateurs et méthodes de mesure de l'accès à ces technologies et de leur exploitation qui tiennent compte de variables sociodémographiques, notamment dans l'optique de l'égalité des sexes.

181. La région avance sur la voie de la société de l'information, mais à un rythme qui varie considérablement d'un pays à l'autre. En effet, si certains pays ne sont pas loin de combler l'écart numérique qui les sépare des pays avancés, beaucoup d'autres ne peuvent faire état que de maigres résultats. Pour combler ce fossé, en particulier s'agissant de l'exploitation de mégadonnées, il est indispensable d'amplifier l'accès aux technologies numériques, d'en accentuer la maîtrise et d'en accélérer la diffusion dans tous les secteurs de l'économie. Soucieuse de contribuer à la réalisation de cet objectif, la CEPALC préconise l'adoption de politiques propices au changement structurel aux fins de l'instauration d'un mode de développement équitable et durable.
182. Le projet sera axé sur quatre pays, qui seront choisis en fonction de leur adoption de politiques relatives à l'économie numérique et de la possibilité pour eux d'obtenir des résultats concrets au cours de la phase d'exécution du projet. Celui-ci sera exécuté, à la CEPALC, par la Division du développement de la production et des entreprises, en collaboration avec la Division de statistique et la Division de la promotion de l'égalité des sexes. L'Union internationale des télécommunications, la CNUCED et la CEPALC devraient aussi y prendre une part active : elles diffuseront des données d'expérience recueillies sur le plan international et s'occuperont de renforcer les capacités, l'objet étant de perfectionner la mesure de l'économie numérique dans la région en tenant compte des directives internationales.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Perfectionner, en Amérique latine et dans les Caraïbes, les capacités nationales, et plus particulièrement celles de certains pays, en matière de mesure de l'économie numérique au moyen de l'exploitation de mégadonnées et de méthodes statistiques usuelles, à l'appui de politiques fondées sur des données factuelles et propres à favoriser l'essor du numérique</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars des États-Unis)</p>	
	<p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</p>	36,5
	Consultants	182,6
	Voyages	109,6
	Services contractuels	32,3
	Séminaires et ateliers	296,0
	Matériel	25,0
	<b>Total</b>	<b>682,0</b>
<p><i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 2 (Production et innovation)</p>		

*Réalizations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Renforcement des capacités des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de mettre au point des techniques de traitement des mégadonnées et de les exploiter de pair avec des données usuelles pour mesurer l'économie numérique

(IS1.1) Signature, par tous les pays parties au Plan d'action pour la société de l'information et de la connaissance en Amérique latine et dans les Caraïbes, d'un accord reconnaissant l'importance de mesurer l'économie numérique au moyen de mégadonnées

(IS1.2) Exploitation, par deux au moins des quatre pays retenus, de mégadonnées de pair avec des données usuelles pour mesurer le volume de l'économie numérique et son impact sur l'économie et la société

(RE2) Renforcement des capacités de certains pays d'Amérique latine en vue de consolider l'économie numérique au moyen de politiques et de plans fondés sur des données factuelles au niveau régional ou national

(IS2.1) Formulation ou exécution, par trois des quatre pays retenus, de politiques et de plans d'action visant à développer l'économie numérique

### Activités principales

183. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Établir un rapport dans lequel seront exposées et examinées les principales données d'expérience des pays de la région ou d'ailleurs ayant procédé à l'analyse de mégadonnées pour mesurer l'économie numérique, qui s'accompagnera d'un ensemble adéquat de paramètres et de lignes directrices y relatives;
  - (A1.2) Organiser, à l'échelle régionale, trois ateliers : le premier pour décider de l'opportunité de définir de nouvelles variables aux fins de la mesure de l'économie numérique; le deuxième pour dégager un consensus quant aux paramètres requis; et le troisième pour débattre des lignes directrices et des principales techniques de mesure de l'économie numérique;
  - (A1.3) Organiser, à l'échelle nationale, quatre stages d'études pratiques pour aider chacun des pays retenus à renforcer leurs capacités et prendre en mains les normes et paramètres faisant appel à l'exploitation de mégadonnées aux fins de la mesure de l'économie numérique et de son impact sur l'économie et la société;
  - (A1.4) Organiser un séminaire à l'intention des États de la région afin de faire circuler les données d'expérience relatives à la mesure de l'économie numérique et de son impact sur l'économie et la société au moyen de l'exploitation de mégadonnées, et à l'issue duquel les pays devraient signer une déclaration commune reconnaissant l'importance de mesurer l'économie numérique au moyen de mégadonnées et de la consolider;
  - (A1.5) Participer à une réunion internationale de haut niveau organisée par une institution externe en vue d'examiner les progrès obtenus, de diffuser les principaux résultats du projet et d'échanger des données d'expérience;
  - (A2.1) Établir un rapport technique sur l'évolution de l'économie numérique et de ses principales composantes dans la région, s'accompagnant d'analyses et d'études empiriques réalisées aussi bien dans des pays développés que dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (en particulier les quatre pays retenus);
  - (A2.2) Organiser des réunions bilatérales et dépêcher des missions d'assistance technique pour recenser les principaux besoins des quatre pays retenus s'agissant du perfectionnement des connaissances et du renforcement des capacités concernant l'économie numérique;
  - (A2.3) Organiser deux ateliers sur l'économie numérique et son incidence sur le développement à l'intention des décideurs de la région. Les participants y analyseront l'impact de l'économie numérique sur la productivité, l'emploi et la participation des femmes, entre autres variables socioéconomiques, afin de dégager les facteurs déterminant l'essor de l'économie numérique et les données d'expérience y relatives;
  - (A2.4) Organiser un séminaire régional afin que les parties prenantes des pays de la région comprennent qu'il est impératif de formuler des politiques et plans d'action relatifs à l'économie numérique et de les intégrer dans les priorités nationales;
  - (A2.5) Dépêcher des missions consultatives auprès des pays bénéficiaires qui en font la demande et leur apporter un appui soutenu en vue de la formulation de politiques relatives à l'économie numérique.

**Z. Remédier aux grands problèmes sociaux et environnementaux qui se posent en Amérique latine et dans les Caraïbes**

**Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,  
en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe  
et le Programme des Nations Unies pour l'environnement  
(615 000 dollars)**

**Contexte général**

184. L'un des plus grands obstacles à l'instauration d'un mode de développement écologiquement rationnel et durable réside dans le fait que les autorités nationales, les entreprises et les particuliers prennent des décisions qui se fondent sur des données extrêmement sommaires. En conséquence, bien que la protection de l'environnement soit ancrée dans la loi, voire dans la constitution, elle n'est prise en compte ni dans les budgets ni dans les régimes d'incitation qui déterminent l'efficacité d'une politique. La CEPALC s'est, au fil du temps, employée avec les autorités nationales à améliorer la production et l'analyse de statistiques et de données relatives à l'environnement et au développement durable, et à rendre compte des progrès accomplis et des obstacles à aplanir en matière de développement durable. De plus, elle s'attache, depuis quelques années, à consolider les dispositifs permettant à la population d'exercer son droit à l'information sur les conditions environnementales auxquelles elle est exposée et d'agir en vue de les assainir. La communication d'informations sur l'état de l'environnement, la performance environnementale et l'impact sur la société et l'environnement des politiques publiques est une condition nécessaire à l'exercice de la citoyenneté comme à la promotion du développement durable. Il reste cependant encore beaucoup à faire dans ce domaine.
185. Le projet a pour toile de fond un vif débat intergouvernemental sur l'élaboration d'un accord intergouvernemental régional relatif à l'accès à l'information, à la participation citoyenne et à la justice concernant les questions relatives à l'environnement, qui constituent les principaux éléments du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992). À l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, un groupe de pays d'Amérique latine et des Caraïbes a signé la Déclaration concernant l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (A/CONF.216/13), laquelle compte, à ce jour, 19 signataires. L'une des principales conditions de l'exercice du droit à l'information dans le domaine de l'environnement est l'accès à l'information concernant la pollution, ce que certains pays ont rendu possible par l'établissement de registres des rejets et transferts de polluants, lesquels renferment des informations sur les émissions de substances chimiques potentiellement dangereuses et leur transfert à l'environnement.
186. Le projet fait fond sur les travaux que la CEPALC a exécutés pour aider les pays à produire des informations – notamment des études sur les dépenses publiques relatives à l'environnement – et à analyser les politiques. Il porte sur les trois aspects critiques suivants concernant la capacité des pouvoirs publics de mettre en place une base de données factuelles sur lesquelles fonder leurs propres politiques en matière d'environnement, d'en observer les résultats et de donner à la société civile les moyens de participer activement à leur conception et leur exécution : a) renforcement des capacités, assistance technique et accentuation des échanges interrégionaux aux fins de la mise en place de registres des rejets et transferts de polluants et de l'évaluation des dépenses publiques consacrées à l'environnement; b) examen de la performance environnementale des politiques et de leur viabilité du point de vue écologique; c) poursuite du débat en cours en vue de la conclusion d'un instrument régional sur le droit à l'information, la participation citoyenne et la justice concernant les questions relatives à l'environnement.

187. Le projet visera une dizaine de pays, mais la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en tireront profit. Pour choisir les pays à retenir, on accordera la priorité aux 19 signataires de la Déclaration sur l'application du principe 10 ainsi qu'à ceux qui s'engagent officiellement à exécuter des activités conjointes. Les progrès réalisés en ce qui concerne les différents éléments du droit à l'information varient considérablement d'un pays à l'autre; pour que l'impact soit optimal, on s'attachera donc à répondre aux besoins propres à chacun d'eux.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité de certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes de suivre de près les questions relatives à l'environnement; aider les pays à envisager de manière participative la formulation de politiques relatives à l'environnement fondées sur des données factuelles	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars des États-Unis)	
	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,0
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 8 (Développement durable et établissements humains)	Consultants	107,2
	Voyages	120,0
	Services contractuels	50,0
	Séminaires et ateliers	284,8
	Dépenses de fonctionnement	15,0
	Matériel	8,0
	<b>Total</b>	<b>615,0</b>

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Renforcement des capacités des fonctionnaires en matière de collecte et d'analyse de données sur la pollution ainsi que sur le coût de la protection de l'environnement et les dépenses y relatives

(IS1.1) Deux au moins des sept pays retenus ayant manifesté leur intérêt pour la question attestent mettre en place ou étoffer un registre des rejets et transferts de polluants

(IS1.2) Deux autres pays au moins donnent des signes indiquant une avancée en matière de suivi des dépenses consacrées à la protection de l'environnement

(RE2) Renforcement de la capacité des pays retenus d'évaluer la performance environnementale aux fins de la conception de politiques opérantes fondées sur des données factuelles

(IS2.1) Deux au moins des cinq pays retenus ont obtenu des avancées en matière de suivi des dépenses consacrées à la protection de l'environnement

(RE3) Renforcement de la capacité des pays retenus de garantir le droit à l'information en matière d'environnement dans le cadre d'un accord régional sur l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio

(IS3.1) Quatre au moins des 19 États signataires de la Déclaration concernant l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement donnent des signes indiquant qu'ils étendent l'accès à l'information au niveau national, dans le cadre d'un accord régional

(IS3.2) Mise en place d'un programme de coopération régionale sur le droit à l'information concernant l'environnement

### Activités principales

188. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Organiser, à l'échelle régionale, un stage de formation à la constitution de registres des rejets et transferts de polluants et à l'analyse des données correspondantes à l'intention de fonctionnaires des pays intéressés de la région. Des données d'expérience seront portées à la connaissance des participants et des orientations quant à l'établissement de ces registres leur seront données;
  - (A1.2) Dispenser des services consultatifs et organiser, à l'échelle nationale, une réunion nationale dans deux des pays retenus afin de les aider à s'attaquer aux questions, difficultés, obstacles et problèmes particuliers que leur pose la constitution de registres des rejets et transferts de polluants. Il s'agit d'aborder des problèmes propres à ces pays qui ne pourraient être traités dans le cadre du stage régional; ces deux pays seront choisis parmi ceux visés dans le cadre de l'activité A1.1 ci-dessus;
  - (A1.3) Publier un ouvrage récapitulant les conclusions du stage et les enseignements tirés des services consultatifs au profit de tous les pays qui entendent établir, dans un avenir proche, un registre des rejets et transferts de polluants. Cette publication sera immédiatement diffusée en ligne et activement distribuée aux autorités nationales ainsi qu'aux organisations de la société civile ayant reçu l'agrément de la Commission;
  - (A1.4) Organiser, à l'échelle régionale, un stage d'études pratiques à l'appui des progrès accomplis s'agissant de suivre le coût de la protection de l'environnement et les dépenses y relatives. Un site Web sera créé à l'intention des pays participants et d'autres parties prenantes, sur lequel seront compilées les conclusions de ce stage et diffusées les informations pertinentes;
  - (A1.5) Dispenser des services consultatifs et organiser, à l'échelle nationale, une réunion dans les deux pays retenus, qui portera sur le suivi du coût de la protection de l'environnement et des dépenses y relatives. Il s'agit d'aborder, avec les autorités de chacun d'eux, les problèmes et difficultés particuliers qui se posent et de formuler avec elles des stratégies d'exécution;
  - (A2.1) Dispenser des services consultatifs à deux des pays retenus en vue de la production et la compilation de données sur la performance environnementale des politiques et leur viabilité sur le plan écologique, dans l'optique des normes internationales;
  - (A2.2) Organiser, à l'échelle nationale, deux réunions aux fins de l'examen de la performance environnementale des politiques ou de leur viabilité sur le plan écologique, auxquelles prendront activement part des fonctionnaires ainsi que des représentants de la société civile et des chefs d'entreprise. L'examen de la performance environnementale permet de se faire une idée de l'état de l'environnement, des pressions qu'il subit et des mesures à prendre en vue d'instaurer un mode de développement durable;
  - (A2.3) Publier deux ouvrages se fondant sur les conclusions issues des activités visées aux rubriques A2.1 et A2.2 et formuler des recommandations de politique générale à l'intention des pays qui se sont engagés à améliorer la performance environnementale de leurs politiques. Ces publications seront immédiatement diffusées sur le site de la CEPALC, ainsi que lors de toutes les manifestations pertinentes et par le réseau de praticiens qui a été créé dans le cadre du débat sur l'accord régional sur le droit à l'information, la participation citoyenne et la justice concernant les questions relatives à l'environnement (processus d'application du principe 10);

- (A3.1) Organiser, à l'échelle régionale, deux réunions à l'appui du processus d'application du principe 10;
- (A3.2) Organiser deux stages de renforcement des capacités à l'appui du processus d'application du principe 10 à l'intention de fonctionnaires et de représentants de la société civile des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Y seront abordés notamment l'information sur l'environnement et l'accès y relatif, les processus, techniques et instruments participatifs, la justice et le droit concernant les questions relatives à l'environnement, ainsi que les compétences nécessaires en matière de négociation.

## **AA. Tableaux entrées-sorties se rapportant aux politiques industrielles et commerciales en Amérique centrale et en Amérique du Sud**

### **Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (788 000 dollars)**

#### **Contexte général**

- 189. Une des évolutions majeures de l'économie mondiale au cours des deux dernières décennies a été la fragmentation géographique de la production en chaînes de valorisation régionales et mondiales. Celles-ci sont à l'origine de vastes flux de biens et services intermédiaires ainsi que d'investissements directs étrangers. La participation encore faible mais croissante des pays d'Amérique latine à ces chaînes est un facteur potentiel de diversification de la production et des exportations et de transformation structurelle. Les chaînes de valorisation régionales, en particulier, sont susceptibles de promouvoir un développement qui profite à tous, car le commerce régional est fortement axé sur les produits manufacturés et fait intervenir de nombreuses petites entreprises.
- 190. L'analyse de la contribution effective et potentielle des chaînes de valorisation aux transformations structurelles s'effectue au moyen d'outils spécialisés tels que les tableaux entrées-sorties et les tableaux ressources-emplois. Ces outils font ressortir comment s'articule le système économique en établissant des correspondances entre ventes et achats dans toutes les branches d'activité, en indiquant les modes de consommation des ménages et des administrations publiques, en montrant la ventilation par secteur de l'investissement fixe public et privé, et en présentant les flux d'exportation et d'importation au niveau de chaque branche d'activité. Ils permettent de traiter de façon rationnelle et intégrée les principales questions relatives aux changements structurels en cours dans les pays de la région, et de mettre en évidence les relations entre les secteurs, la création de valeur ajoutée et d'emplois au niveau national, les besoins en énergie par secteur et les conséquences des chocs externes sur les marchés intérieurs.
- 191. Afin d'établir un programme régional de réalisations visant à promouvoir l'intégration des moyens de production entre les pays d'Amérique latine, il est primordial d'établir un tableau entrées-sorties régional, qui servira de base à la création de politiques régionales de développement industriel et d'innovation, et permettra également d'appuyer la création et la consolidation de réseaux productifs sous-régionaux de fournisseurs spécialisés, de créer des emplois qui stimulent la demande sur les marchés intrarégionaux et d'entraîner des économies d'échelle et une amélioration de la productivité. Grâce à ce tableau, les pays pourront disposer de données ventilées par secteur et par grand partenaire commercial et mesurer la création de valeur ajoutée au niveau national, l'apport des échanges avec les partenaires extérieurs et les besoins en énergie par secteur.

192. Dans plusieurs pays de la région, en particulier d'Amérique centrale, les tableaux entrées-sorties n'existent pas encore et, dans certains pays d'Amérique du Sud, ils ne sont pas à jour. Un nombre croissant de pays d'Amérique latine établissent des tableaux ressources-emplois qui constituent la pierre angulaire des tableaux entrées-sorties.
193. Le projet sera novateur aux trois titres suivants : a) l'aide dont bénéficieront les pays qui ne disposent pas encore de tableau entrées-sorties pour en créer un; b) l'établissement de quatre tableaux entrées-sorties, un régional et trois sous-régionaux, qui sont encore à créer; c) l'assistance qui sera fournie aux gouvernements en vue de l'utilisation de ces tableaux pour élaborer et suivre leurs politiques industrielles et commerciales.
194. Le projet répond à un besoin urgent de créer des outils quantitatifs régionaux en s'appuyant sur des données fiables issues des comptes nationaux. Les tableaux entrées-sorties nationaux et régionaux sont des instruments de premier ordre pour l'élaboration des politiques publiques du fait qu'ils fournissent, entre autres, des indicateurs concernant la part de la valeur ajoutée nationale dans les exportations, la part des emplois associés aux activités de production et d'exportation, et les chaînes de valorisation nationales et internationales par branche d'activité. Ils joueront également un rôle primordial dans le suivi de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des pays désignés d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud d'élaborer et de suivre leurs politiques industrielles et commerciales par la création et l'utilisation de tableaux entrées-sorties nationaux, sous-régionaux et régionaux</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars des États-Unis)</p>	
	<p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</p>	30,0
<p><i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 1 (Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales), sous-programme 2 (Production et innovation), sous-programme 11 (Statistiques) et sous-programme 12 (Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine)</p>	Consultants	222,7
	Réunions d'experts	25,0
	Voyages	126,0
	Services contractuels	30,0
	Séminaires et ateliers	344,0
	Dépenses de fonctionnement	10,3
	<b>Total</b>	<b>788,0</b>

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux et sous-régionaux des pays désignés d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, l'objectif étant de les rendre aptes à élaborer et à mettre en place des tableaux entrées-sorties à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale

(IS1.1) Au moins 75 % des participants des pays bénéficiaires déclarent qu'ils ont une meilleure capacité d'élaborer et de mettre en place des tableaux entrées-sorties à l'échelle nationale et régionale grâce au projet.

(IS1.2) Six des sept pays bénéficiaires disposent d'un tableau entrées-sorties national qui doit leur permettre de fonder leurs analyses sur des bases statistiques fiables, ou ont mis en place un plan d'action à cette fin.

(IS1.3) Au moins deux (sur trois) des tableaux entrées-sorties sous-régionaux et un tableau

(RE2) Amélioration des capacités des institutions des pays désignés d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, l'objectif étant de les rendre aptes à élaborer et à suivre les politiques commerciales et industrielles nationales grâce à l'utilisation des tableaux entrées-sorties nationaux, sous-régionaux et régionaux

(RE3) Croissance de la capacité des institutions d'utiliser et d'interpréter les résultats tirés des tableaux entrées-sorties nationaux, sous-régionaux et régionaux aux fins de l'élaboration des politiques et de la promotion de la complémentarité en matière de production à l'échelle sous-régionale

régional sont en service et répondent aux critères de cohérence exigés.

(IS2.1) Au moins 75 % des participants parmi les pays bénéficiaires déclarent qu'ils ont accru leur capacité d'utiliser les indicateurs tirés des tableaux entrées-sorties aux fins de l'élaboration de politiques industrielles et commerciales et de l'évaluation de leurs effets, conformément au programme de développement pour l'après-2015.

(IS2.2) Dans cinq des sept pays, au moins une institution qui a suivi les activités de formation utilise pour élaborer et suivre les politiques commerciales et industrielles de nouveaux indicateurs d'évaluation des politiques fondés sur les tableaux entrées-sorties découlant du projet.

(IS3.1) Au moins 75 % des participants des pays bénéficiaires déclarent qu'ils ont accru leur capacité d'utiliser les tableaux entrées-sorties pour élaborer des politiques visant à favoriser la concrétisation des réseaux de production potentiels à l'échelle sous-régionale.

(IA3.2) Dans cinq des sept pays, au moins une institution qui a suivi les activités de formation utilise de nouveaux indicateurs concernant les politiques fondés sur les tableaux entrées-sorties découlant du projet pour élaborer et suivre les politiques destinées à favoriser la concrétisation des réseaux de production potentiels à l'échelle sous-régionale.

---

### Principales activités

195. Les principales activités mises en œuvre dans le cadre du projet consisteront à :

- (A1.1) Élaborer des supports de formation qui présentent des méthodes permettant d'associer les comptes nationaux à d'autres sources de données nécessaires à la mise en place de tableaux entrées-sorties nationaux et régionaux, ainsi que des mécanismes de mise à jour de ces tableaux;
- (A1.2) Organiser trois ateliers sous-régionaux (Communauté andine, Amérique centrale et Marché commun du Sud) auxquels participeront les représentants des banques centrales, les fonctionnaires des ministères du commerce et le personnel des instituts de statistique en vue d'analyser les lacunes à partir des ensembles de données disponibles, de mettre en place des tableaux entrées-sorties nationaux et régionaux et de définir les activités prioritaires à mettre en œuvre en matière de statistiques;

- (A1.3) Fournir une assistance technique aux autorités nationales, selon que de besoin et à leur demande, pour le traitement des informations issues des comptes nationaux et des autres sources en vue de la mise en place de tableaux entrées-sorties;
- (A1.4) Mettre en place quatre tableaux entrées-sorties, un régional et trois sous-régionaux, en s'appuyant sur les tableaux entrées-sorties nationaux et en tenant compte des relations interindustrielles au niveau de chaque branche;
- (A1.5) Organiser deux réunions d'experts à l'échelle sous-régionale avec des spécialistes en vue de valider les tableaux entrées-sorties sous-régionaux mis en place dans le cadre de l'activité A1.4 ci-dessus. Une réunion d'experts sera organisée en Amérique centrale et une autre en Amérique du Sud, afin de traiter de questions spécifiques et de débattre en profondeur sur chaque sous-région;
- (A2.1) Élaborer des supports de formation traitant de l'utilisation des indicateurs et des résultats tirés des tableaux entrées-sorties, en vue d'aider les institutions chargées de l'élaboration des politiques à déterminer et à évaluer les effets des politiques industrielles et commerciales, conformément au programme de développement pour l'après-2015;
- (A2.2) Organiser trois ateliers sous-régionaux (Communauté andine, Amérique centrale et Marché commun du Sud) de formation des responsables de l'élaboration des politiques à l'utilisation des indicateurs fondés sur les tableaux entrées-sorties, afin de les aider à déterminer et évaluer les effets des politiques industrielles et commerciales, conformément au programme de développement pour l'après-2015;
- (A2.3) Préparer à l'intention des institutions chargées de définir les politiques sept études de pays et un document de synthèse présentant une analyse et une évaluation des indicateurs sur lesquels fonder l'élaboration et le suivi des politiques industrielles et commerciales;
- (A2.4) Dépêcher des missions d'assistance technique dans chacun des pays cibles afin d'aider les institutions qui ont participé aux activités de formation à utiliser les indicateurs tirés des tableaux entrées-sorties pour élaborer et suivre les politiques industrielles et commerciales nationales;
- (A2.5) Créer une base de données contenant des indicateurs utiles à l'élaboration et au suivi des politiques industrielles et commerciales nationales, qui soient fondés sur les tableaux entrées-sorties nationaux, sous-régionaux et régionaux. Cette base de données fournira un appui aux institutions chargées de l'élaboration des politiques qui ont participé aux activités de formation;
- (A3.1) Élaborer des guides de l'utilisateur et des cours individuels afin de : a) répertorier les réseaux de production sous-régionaux au moyen des tableaux entrées-sorties; b) élaborer, au moyen de ces tableaux, des politiques visant à concrétiser les réseaux de production sous-régionaux potentiels;
- (A3.2) Organiser trois ateliers sous-régionaux (Communauté andine, Amérique centrale et Marché commun du Sud) de formation des institutions à l'utilisation et à l'interprétation des tableaux entrées-sorties, aux fins de l'élaboration de politiques visant à concrétiser les réseaux de production sous-régionaux potentiels;
- (A3.3) Effectuer trois études (une par sous-région) et établir un document de synthèse présentant une analyse et une évaluation des indicateurs tirés des tableaux entrées-sorties, destinés à faciliter l'élaboration et le suivi des politiques de promotion des réseaux de production régionaux. Ces documents seront élaborés à l'intention des institutions compétentes;

- (A3.4) Conduire des missions d'assistance technique dans chacune des trois sous-régions, afin d'aider les institutions chargées de l'utilisation des indicateurs tirés des tableaux entrées-sorties à mettre en place et à suivre des réseaux de production régionaux;
- (A3.5) Créer une base de données contenant des tableaux d'indicateurs utiles à la création et au suivi des réseaux de production régionaux, qui soient fondés sur les tableaux entrées-sorties nationaux, sous-régionaux et régionaux. Cette base de données sera créée à l'intention des institutions nationales.

**AB. Coopération Sud-Sud au service des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation dans la région Asie-Pacifique**

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en collaboration avec la CNUCED (750 000 dollars)**

**Contexte général**

196. Le rôle essentiel que jouent la science, la technologie et l'innovation dans la réalisation d'un développement durable et ouvert à tous a été récemment confirmé au cours de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de la réunion d'examen ministérielle du Conseil économique et social de 2013. Dans son rapport au Conseil économique et social sur la science, la technologie et l'innovation, le Secrétaire général a réaffirmé que se doter de capacités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation était une condition préalable majeure à la transformation structurelle et sociale qui conditionnait la croissance économique, le développement humain et la réduction de la pauvreté (E/2013/54, par. 29). Par l'intermédiaire du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, une de ses institutions régionales, la CESAP aide les pays membres à consolider leurs dispositifs d'innovation nationaux aux fins de la réalisation de leurs objectifs de développement par le renforcement de leurs capacités techniques et de la compétitivité de leurs entreprises et la promotion de l'entrepreneuriat dans le domaine des nouvelles technologies. Il s'est néanmoins avéré, au fil des initiatives de renforcement des capacités prises par le Centre pour consolider lesdits dispositifs, que les données relatives à la science, à la technologie et à l'innovation étaient insuffisantes et généralement dispersées entre divers ministères et institutions. En outre, il est apparu que les mécanismes et les capacités institutionnelles permettant d'accéder à ces données, de les analyser et de les traduire en politiques fondées sur l'observation des faits n'existaient pas dans un certain nombre de pays en développement de la région, ce qui avait conduit à des politiques nationales incohérentes dans les domaines concernés et avait fait que les écosystèmes nationaux en matière de développement technique et d'innovation étaient restés déficients dans plusieurs pays en développement de la région, notamment les moins avancés.
197. Le présent projet vise à appuyer les pays cibles dans l'élaboration et l'adoption de stratégies et cadres politiques globaux concernant la science, la technologie et l'innovation qui soient fondés sur l'observation des faits, de telle sorte que ces pays renforcent leurs écosystèmes nationaux en matière d'innovation technique et réalisent leurs objectifs de développement ouvert à tous et durable. Ces cadres et stratégies engloberont, entre autres, les infrastructures existantes dans les trois domaines concernés, le personnel qualifié, les liens et partenariats entre universités, instituts de recherche et développement et industries à l'échelle nationale et internationale, le financement de la technologie et de l'innovation, les petites et moyennes entreprises et les grands secteurs de production industrielle. À cet égard, il s'agira d'examiner les travaux déjà accomplis par les organismes des Nations Unies et les organisations internationales, notamment l'Organisation de

coopération et de développement économiques, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la CNUCED, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et d'autres, en vue d'adopter des pratiques de référence et d'utiliser le savoir et les compétences accumulés, y compris par les différentes divisions de la CESAP, dans la mise en œuvre des activités prévues par le projet.

198. Le projet ciblera les pays les moins avancés et les pays en développement de trois sous-régions de la CESAP, à savoir l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, avec l'objectif de renforcer leur capacité de collecter et d'agréger les données en matière de science, de technologie et d'innovation pour les utiliser aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur l'observation des faits. Il conviendra de choisir des pays ayant des niveaux de développement socioéconomique différents, de façon à leur donner plus de possibilités de coopérer à la fois entre eux et avec des pays technologiquement avancés tels que la Chine, l'Inde, le Japon et la République de Corée, lesquels participeront aux activités de renforcement des capacités prévues dans le projet en faisant part de leurs pratiques de référence et des enseignements qu'ils ont tirés de leur élaboration et mise en œuvre de cadres de politique générale et de stratégies dans les domaines concernés. À l'échelle nationale, les participants seront diverses institutions et entités dont la mission et les objectifs se rapportent à ces domaines, tels que les organes gouvernementaux chargés de l'import-export, du commerce, de l'industrie, de l'éducation et du travail, les associations professionnelles et les chambres de commerce, ainsi que les organisations non gouvernementales.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des pays désignés de la région Asie-Pacifique d'élaborer des stratégies et des politiques dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, visant à la consolidation de leurs dispositifs nationaux d'innovation	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars des États-Unis)	
	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	35,0
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 2 (Commerce et investissement) et Commerce et développement, sous-programme 4 (Technologie et logistique)	Consultants	181,0
	Réunions d'experts	48,0
	Voyages	105,0
	Services contractuels	30,0
	Stages et ateliers de formation	336,0
	Dépenses de fonctionnement	15,0
	<b>Total</b>	<b>750,0</b>

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Renforcement de la capacité des pays d'élaborer, de réviser et d'appliquer des méthodes de collecte, d'agrégation et d'analyse des données nécessaires à la mise en place d'un cadre stratégique et politique national concernant la science, la technologie et l'innovation

(IS1.1) Au moins 6 des 10 pays cibles utilisent des méthodes élaborées dans le cadre du projet pour collecter, agréger et analyser des données relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.

(RE2) Renforcement de la capacité des décideurs d'élaborer et d'adopter des cadres stratégiques et politiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation

(IS2.1) Plus de 80 % des participants ayant reçu une formation déclarent être plus aptes à élaborer des cadres stratégiques et politiques fondés sur les données nationales.

(IS2.2) Six des dix pays cibles ont adopté des cadres stratégiques et politiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation visant à renforcer l'écosystème national en matière d'innovation.

---

### Principales activités

199. Les principales activités mises en œuvre dans le cadre du projet consisteront à :
- (A1.1) Passer en revue et recenser les meilleures méthodes utilisées dans les pays technologiquement avancés et les organisations internationales aux fins de la collecte, de l'agrégation et de l'analyse des données dans les domaines de la science, de la technique et de l'innovation;
  - (A1.2) Organiser une réunion d'experts chevronnés en matière de politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation, afin de débattre des méthodes de collecte et d'agrégation de données sur la science, la technologie et l'innovation résultant de l'activité A1.1, de les examiner et de les valider. (Cette réunion d'experts sera organisée conjointement avec celle prévue au titre de l'activité A2.2.);
  - (A1.3) S'assurer les services d'une institution régionale de la région de la CESAP afin qu'elle diffuse les méthodes de collecte, d'agrégation et d'analyse des données nationales sur la science, la technologie et l'innovation, et fasse en sorte d'obtenir, au moyen de questionnaires en ligne, les avis des parties prenantes sur ces méthodes aux fins de leur amélioration;
  - (A1.4) Arrêter la version finale de ces méthodes de collecte, d'agrégation et d'analyse de données sur la science, la technologie et l'innovation en se fondant sur les données d'expérience recueillies dans le cadre de l'activité A1.3 et sur les recommandations faites lors des réunions d'experts (A1.2);
  - (A1.5) Organiser, dans les pays cibles du projet, deux ateliers sous-régionaux (l'un pour les sous-régions de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est, l'autre pour la sous-région du Pacifique) conjointement avec les ateliers organisés à l'intention des institutions nationales au titre de l'activité A2.3, pour assurer le suivi des activités A1.2 et A1.4 sur les pratiques nationales actuelles en matière de collecte de données sur la science, la technologie et l'innovation, mettre en évidence les lacunes et établir un plan d'action visant à l'adoption des méthodes d'élaboration de politiques et de stratégies relatives à la science, à la technologie et à l'innovation fondées sur l'observation des faits et validées dans le cadre de l'activité A1.4;
  - (A1.6) Organiser dans chacun des pays cibles, en coopération avec l'institution partenaire nationale, un atelier sur la mise en œuvre des méthodes de collecte, d'agrégation et d'analyse des données nationales sur la science, la technologie et l'innovation;
  - (A1.7) Faire appel à l'institution partenaire et à un consultant dans chaque pays afin qu'ils continuent de fournir une assistance technique et des services consultatifs aux participants à l'atelier national (A1.6) en ce qui concerne la collecte et l'analyse des données nationales qui serviront à l'élaboration de politiques et de stratégies fondées sur l'observation des faits dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation;

- (A2.1) Mettre en évidence et examiner les cadres stratégiques et politiques en matière de science, de technologie et d'innovation existant aux échelles régionale et mondiale; répertorier les lacunes des dispositifs nationaux dans les pays participants; élaborer de manière globale et intégrée un projet de cadre stratégique et politique concernant la science, la technologie et l'innovation;
- (A2.2) Organiser une réunion d'experts chevronnés afin d'examiner le projet de cadre stratégique et politique concernant la science, la technologie et l'innovation susceptible d'être adopté par les pays cibles. (Cette réunion sera organisée conjointement avec celle prévue au titre de l'activité A1.2.);
- (A2.3) Organiser deux ateliers sous-régionaux (l'un pour les sous-régions de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est, l'autre pour la sous-région du Pacifique) conjointement avec les ateliers organisés à l'intention des institutions nationales au titre de l'activité A1.5, pour assurer le suivi des activités A1.2 et A2.2 et permettre aux pays cibles de commencer à élaborer, chacun selon ses besoins, les cadres stratégiques et politiques en matière de science, de technologie et d'innovation;
- (A2.4) Organiser, dans chacun des pays cibles du projet, un atelier national à l'intention des décideurs de divers ministères et institutions aux fins de l'adoption d'un cadre stratégique et politique concernant la science, la technologie et l'innovation, global et intégré. (Cet atelier national sera organisé conjointement avec celui prévu au titre de l'activité A1.6.);
- (A2.5) Organiser, dans chacun des pays cibles, sur la base de l'autofinancement par les institutions partenaires, un second atelier national destiné aux hauts responsables et à diverses institutions nationales, qui portera sur les progrès accomplis et la suite des opérations concernant le cadre stratégique et politique en matière de science, de technologie et d'innovation fondé sur l'observation des faits.

**AC. Mécanismes novateurs de financement de l'action face aux changements climatiques à l'intention des institutions financières de la région Asie-Pacifique**

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique  
(670 000 dollars)**

**Contexte général**

- 200. Afin de couvrir les besoins financiers considérables du programme transformateur de développement pour l'après-2015, il faut adapter, revoir et modifier le dispositif de financement de sa mise en œuvre. Les fonds destinés à l'aide publique au développement sont en baisse et, en dépit de récentes améliorations, un écart important subsiste entre pays développés et pays en développement pour ce qui est de la capacité de collecter les recettes de l'État. D'autres sources de financement doivent être exploitées. Afin d'appuyer ces transformations fondamentales et réaliser « L'avenir que nous voulons », il est nécessaire que le secteur financier contribue à l'élimination de la pauvreté et favorise une croissance équilibrée et durable, libère le potentiel du financement privé et mette en place des dispositifs incitatifs efficaces visant à soutenir le financement durable à long terme.
- 201. Les changements climatiques sont un phénomène mondial mais l'action pour y faire face devra être menée essentiellement à l'échelle nationale, en particulier en ce qui concerne les mesures d'adaptation. Pour financer ces dernières, il faut tirer parti non seulement des sources multilatérales internationales et publiques, mais aussi des moyens du secteur privé : il faut notamment chercher à orienter vers des placements viables à long terme l'investissement privé en

provenance d'un secteur financier régional en pleine expansion et des classes moyennes. On doit passer d'une démarche d'investissement à court terme qui vise une croissance maximale par l'exploitation des ressources naturelles et humaines à des stratégies d'investissement à long terme ciblant un développement durable et ouvert à tous qui respecte l'être humain et la nature.

202. Les institutions financières nationales ont un rôle essentiel à jouer pour orienter les investissements vers les stratégies de développement durable sobres en carbone. Parmi les difficultés concrètes à surmonter figurent les suivantes : le haut niveau initial d'investissements nécessaires pour passer à des solutions à faible taux d'émission et à haut rendement énergétique; la gestion des risques accrus, réels ou perçus, qui existent au plan politique, technique et de l'action des pouvoirs publics; la mise en place d'un ensemble de politiques adaptées au travers desquelles les gouvernements et les institutions financières adressent des signaux clairs aux investisseurs du secteur privé. Afin de mener à bien le développement de marchés de capitaux locaux qui soutiennent la réalisation d'objectifs de développement durable, les décideurs doivent créer des institutions et des infrastructures destinées à les administrer, à les contrôler et à les régler. Des réformes sont nécessaires pour intégrer les stratégies de développement sobre en carbone et de résilience face aux changements climatiques dans les plans nationaux de développement et pour favoriser les investissements.
203. Le projet vise à faire fond sur les capacités des institutions financières et à les développer (en mettant l'accent sur les institutions financières, les banques nationales de développement et certains réseaux du secteur privé qui participent au financement de l'action face aux changements climatiques) en vue de mettre en œuvre des programmes novateurs dans toute la région Asie-Pacifique. Il concernera essentiellement les sous-régions de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est et ciblera quatre à cinq pays. La sélection finale des pays se fera en tenant compte de leurs demandes et besoins. Le projet aura également comme objectif de faire participer les pays de la région de la CESAP qui ont acquis des connaissances dans les domaines concernés et ont adopté des pratiques de référence, de telle sorte que la constitution de réseaux de formation et de coopération Sud-Sud soit favorisée.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des institutions financières de la région Asie-Pacifique de mettre en place un ensemble de politiques adaptées, susceptible de favoriser les investissements privés dans les projets visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars des États-Unis)	
	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	33,6
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 4 (Environnement et développement)	Consultants	191,9
	Voyages	105,0
	Services contractuels	46,0
	Séminaires et ateliers	293,5
	<b>Total</b>	<b>670,0</b>

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Sensibilisation accrue des responsables de l'élaboration des politiques dans les institutions financières publiques et privées aux mesures et aux directives à mettre en œuvre pour inciter le secteur privé à investir dans des projets à long terme sobres en carbone, verts, à haut rendement énergétique et résilients face aux changements climatiques

(IS1.1) Dans les institutions financières publiques, au moins 80 % des décideurs ayant participé aux activités de renforcement des capacités déclarent qu'ils sont mieux informés des mesures et directives à mettre en œuvre pour inciter le secteur privé à investir dans des projets à long terme sobres en carbone, verts, à haut rendement énergétique et résilients face aux changements climatiques.

(RE2) Renforcement de la capacité des institutions financières des pays désignés d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures et des directives favorisant les investissements du secteur privé dans des projets visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter

(IS2.1) Dans au moins trois des pays cibles, les institutions financières publiques utilisent, pour remédier au déficit de financement touchant les projets visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, les possibilités d'action et instruments financiers de référence mis en évidence ou élaborés dans le cadre de l'étude de portée du projet, à savoir, entre autres, des directives visant à renforcer les mécanismes des dispositifs incitatifs destinés à favoriser l'investissement privé dans le financement de l'action face aux changements climatiques et diverses autres mesures et directives relatives à l'investissement privé.

(IS2.2) Six des 10 pays cibles ont adopté des cadres stratégiques et politiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation visant à renforcer l'écosystème national en matière d'innovation.

---

### Principales activités

204. Les principales activités mises en œuvre dans le cadre du projet consisteront à :

- (A1.1) Entreprendre une étude sur la portée du projet, y compris en effectuant des recherches sur le terrain (sous la forme d'entretiens avec des groupes ciblés de partenaires) et en prenant appui sur les travaux en cours menés par la CESAP pour élaborer des directives générales relatives au financement de l'action face aux changements climatiques et au développement vert dans la région;
- (A1.2) Organiser et tenir un séminaire en vue de présenter les résultats préliminaires de l'étude de portée, collecter les suggestions et les avis des grands spécialistes dans les pays bénéficiaires et valider les résultats de l'activité A1.1;
- (A1.3) En s'appuyant sur les activités A1.1 et A1.2, mettre au point une panoplie d'outils de politique générale et d'instruments financiers, avec notamment des consignes soulignant la nécessité de renforcer les mécanismes de gouvernance et de disposer d'un environnement réglementaire porteur et de dispositifs incitatifs propres à encourager l'investissement privé dans le financement de l'action face aux changements climatiques;
- (A1.4) Organiser un atelier dans chacun des cinq pays cibles, au cours duquel les participants seront informés des résultats du projet et auront à effectuer les activités suivantes : a) élaborer un scénario de financement de l'action face aux changements climatiques qui se fonde sur les infrastructures institutionnelles existantes dans chaque pays et les résultats souhaités pour l'avenir; b) définir les domaines stratégiques prioritaires dans lesquels intervenir et recenser les dispositifs institutionnels pertinents pour l'élaboration des politiques; c) sélectionner les experts techniques, les responsables de l'élaboration des politiques et les autres principales parties prenantes qui, bénéficiant du solide appui institutionnel de leur organisation, seront désignés comme les « champions » du projet à

l'échelle nationale et régionale. Ces champions seront issus des institutions nationales compétentes;

- (A1.5) Organiser et animer, au sein des institutions dont relèvent les champions, un atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités destiné aux hauts responsables et aux autres parties intéressées, sur l'importance que revêtent les stratégies de développement sobres en carbone et les pratiques de référence régionales;
- (A1.6) Organiser un atelier de suivi dans chacun des cinq pays cibles afin de : a) faire connaître le projet de consignes de politique générale établi au titre de l'activité A1.3 en vue de recueillir les avis des principales parties intéressées; b) promouvoir la poursuite des travaux liés au projet et les institutions dont relèvent les champions; c) mieux informer le secteur privé et susciter une plus grande adhésion de sa part comme de la part des autres principales parties prenantes et homologues;
- (A2.1) Au moyen des produits issus des activités A1.1, A1.2 et A1.3, élaborer des supports de formation multimédia qui seront utilisés dans le cadre du dispositif d'apprentissage en ligne de la CESAP et des cours en face à face;
- (A2.2) Mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités en matière de choix et d'instruments financiers, en s'appuyant sur les produits de l'activité A2.1, dans le cadre de séances de formation en ligne destinées au premier chef et dans un premier temps aux institutions financières publiques et privées et aux champions désignés au titre de l'activité A1.4, la participation étant appelée à s'élargir au fur et à mesure de l'exécution du projet;
- (A2.3) Tenir la première réunion annuelle du réseau des champions désignés au titre de l'activité A1.4 afin d'organiser à leur intention un atelier de renforcement des capacités par région. Cette réunion permettra de renforcer et de consolider le réseau des « promoteurs du changement ». L'atelier de renforcement des capacités fera fond sur les séances de formation en ligne, s'attachera aux spécificités nationales pour tirer parti des compétences d'experts et mettra en évidence les possibilités de coopération Sud-Sud et d'échange de connaissances entre les divers réseaux de champions;
- (A2.4) Faciliter les réunions trimestrielles en ligne des champions afin de suivre la progression de leurs travaux, partager les pratiques de référence et faire en sorte que les capacités continuent de se développer;
- (A2.5) Tenir les deuxième et troisième ateliers annuels à l'intention des champions désignés pour le projet, de façon à donner suite aux conclusions des réunions précédentes et à évaluer les progrès accomplis dans l'utilisation des outils de politique générale et des instruments ad hoc;
- (A2.6) Fournir des services consultatifs dans chacun des cinq pays bénéficiaires, en étroite collaboration avec les institutions hôtes et les champions désignés pour le projet, afin d'appuyer l'élaboration de projets de mesures et directives destinés à favoriser les investissements privés dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements;
- (A2.7) Organiser un atelier régional qui réunira les champions désignés pour le projet et les pairs en provenance de toute la région de la CESAP, afin de faire partager conclusions et résultats, et de définir et d'arrêter les modalités de transmission des fonctions de secrétariat pour le réseau des champions à l'un des partenaires pour assurer la pérennité du projet.

**AD. Politiques fondées sur des données factuelles  
en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles  
dans la région de l'Asie et du Pacifique**

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,  
en collaboration avec la Commission économique  
pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Département  
des affaires économiques et sociales (666 000 dollars)**

**Contexte général**

205. Ces dernières décennies, la région de l'Asie et du Pacifique a connu de forts taux de croissance économique et de développement général grâce auxquels 1 milliard de personnes sont sorties de la pauvreté. Ces progrès ont toutefois un prix très élevé. La croissance rapide, entraînée en grande partie par l'augmentation de la consommation de ressources naturelles, a créé de profonds déséquilibres sociaux, écologiques et économiques. Malgré l'intensification des efforts déployés par les pays, le développement durable demeure un objectif lointain, et la bonne gestion des ressources exige que l'on prenne conscience de la non-viabilité d'un modèle économique de développement qui n'associe aucune limite écologique à la croissance.
- 206.. Dans nombre de forums, l'accent a été mis sur le fait que la production de données exploitables était indispensable au développement durable. Les données existantes sont incomplètes et sous-utilisées, ce qui entrave l'élaboration de politiques. De nombreux pays n'ont pas suffisamment de capacités pour obtenir et utiliser, aux fins de la planification à long terme, les données relatives au potentiel, aux réserves, à la production et à la consommation de ressources. Cela accroît leur vulnérabilité et limite leurs possibilités de développement économique et social.
207. Afin de prendre des décisions qui tiennent compte des liens entre la gestion des ressources (charbon, pétrole, gaz, biomasse et énergie hydraulique, solaire et éolienne) et ses conséquences économiques, sociales et environnementales, il faut adopter une approche intersectorielle pour analyser les difficultés et élaborer des politiques efficaces. Toutefois, les décideurs participant aux dialogues de la CESAP répètent qu'il faut renforcer les échanges de connaissances afin de favoriser la formulation de politiques. Ils ont également fait remarquer qu'ils avaient accès à peu d'informations sur des politiques ayant réussi dans des pays parvenus à un stade de développement comparable.
208. Le projet portera sur les moyens d'aider la prise de décisions fondées sur des données factuelles moyennant trois actions ciblées de renforcement des capacités : a) amélioration des bases de données et d'informations sur les politiques; b) analyse des scénarios de développement et de l'évolution de la demande et de la disponibilité des ressources; c) amélioration de la compréhension de l'évolution, des effets et de l'efficacité des structures actuelles et passées de mise au point des politiques, le but étant de guider l'élaboration des nouvelles mesures. Grâce aux technologies avancées de l'information et de la communication, les décideurs auront accès à une plateforme de connaissances offrant un ensemble complet de données relatives aux réserves, au potentiel à la production et à l'utilisation de ressources, ainsi qu'à un registre numérique des politiques de la région.
209. Le renforcement des capacités aura pour but d'aider les décideurs nationaux à exploiter les outils d'information mis à leur disposition afin : de saisir les tendances à l'œuvre au niveau national grâce à un ensemble de données et d'indicateurs relatifs aux politiques menées; de recenser les possibilités d'améliorer l'utilisation durable des ressources; de procéder à des travaux de recherche et d'analyse sur les orientations retenues par des pays comparables du point de vue du

développement; d'élaborer des politiques adaptées en matière de mise en valeur des ressources, compte tenu des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Le projet ciblera cinq pays qui seront choisis parmi ceux qui ont exprimé le besoin d'améliorer la disponibilité des données et des informations sur les politiques et demandé au secrétariat de les aider à mettre en œuvre des initiatives et projets en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles. Les principaux partenaires seront les bureaux sous-régionaux de la CESAP et les organisations nationales et sous-régionales présentes en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud et dans le Pacifique qui connaissent bien la situation locale grâce à leur contact étroit avec les États membres et aux activités en cours en matière de données et de politiques.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les capacités des décideurs de la région de l'Asie et du Pacifique en matière d'élaboration de politiques et de planification fondées sur des données factuelles, aux fins de l'utilisation durable des ressources naturelles aux niveaux national et régional	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars des États-Unis)	
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 4 (Environnement et développement); Affaires économiques et sociales, sous-programme 3 (Développement durable); Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 9 (Ressources naturelles et infrastructures)	Consultants	186,0
	Réunion d'experts	15,0
	Voyages	64,0
	Services contractuels	55,0
	Séminaires et ateliers	315,0
	Dépenses de fonctionnement	7,0
	Matériel	24,0
<b>Total</b>	<b>666,0</b>	

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE1) Renforcement de la capacité des décideurs de certains pays d'Asie et du Pacifique d'examiner et d'évaluer l'utilisation des ressources naturelles ainsi que les défis et tendances en matière de développement grâce à une plateforme de connaissances rassemblant des données et informations sur les politiques et des scénarios de développement nationaux et régionaux	(IS1.1) Parmi les décideurs ayant reçu une formation, 70 % reconnaissent avoir amélioré leurs connaissances et leur aptitude à analyser les défis et les tendances en matière d'utilisation des ressources naturelles en recourant aux données et informations sur les politiques et aux scénarios de développement nationaux et régionaux disponibles sur la plateforme de connaissances.
(RE2) Renforcement de la capacité des décideurs de certains pays d'Asie et du Pacifique d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques fondées sur des données factuelles qui favorisent l'utilisation durable des ressources naturelles en recensant les lacunes et les bonnes pratiques grâce aux outils d'information du projet	(IS2.1) Trois des cinq pays participant au projet élaborent des politiques nationales relatives à l'utilisation durable des ressources naturelles fondées sur des données factuelles ou mettent à jour les politiques existantes.

**Activités principales**

210. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Organiser une réunion de lancement afin de : a) définir les caractéristiques d'une plateforme de connaissances dont le champ d'application et les fonctionnalités répondent aux besoins des décideurs en matière d'information et d'analyse; b) passer en revue les problèmes liés à la disponibilité des données et des informations sur les politiques, et formuler des recommandations sur la meilleure façon de répondre aux difficultés qui se posent concernant l'information;
  - (A1.2) Procéder à une étude portant sur la création de la plateforme compte tenu des conclusions de la réunion de lancement;
  - (A1.3) Organiser une réunion d'experts sur les méthodes d'intégration des sources d'information au processus de prise de décisions;
  - (A1.4) En se fondant sur les conclusions de la réunion de lancement et de la réunion d'experts, mettre au point une plateforme de connaissances en ligne innovante et centralisée, à même d'héberger la collection de données et d'informations sur les politiques et de faciliter l'analyse des réserves, du potentiel, de la production, de la distribution et de l'utilisation des ressources énergétiques;
  - (A1.5) Organiser cinq ateliers de formation nationaux consacrés à l'utilisation et à l'alimentation de la plateforme de connaissances. La formation portera sur l'utilisation de la plateforme de connaissances centralisée, ainsi que sur l'évaluation de la disponibilité et de la qualité des informations fournies;
  - (A1.6) Proposer des services consultatifs de suivi aux pays concernés par le projet afin d'évaluer leur capacité d'utiliser toutes les fonctionnalités de la plateforme de connaissances et d'améliorer la portée et la qualité des informations communiquées;
  - (A2.1) Organiser deux séminaires sous-régionaux en collaboration avec les organisations internationales, sous-régionales et nationales sur les scénarios d'utilisation des ressources à l'horizon 2050, en particulier les suivants : statu quo, utilisation efficace des ressources et transition vers la durabilité grâce à une gouvernance et des systèmes innovants. Les scénarios ainsi établis seront intégrés à la plateforme de connaissances;
  - (A2.2) Mener une évaluation régionale et établir un rapport sur les ressources naturelles, en mettant l'accent sur les tendances et les possibilités d'action en matière de réserves, de potentiel, de production et de consommation de ressources. Le rapport d'évaluation, qui s'appuiera largement sur les informations fournies par les pays au moyen de la plateforme régionale de connaissances en ligne ainsi que sur les informations provenant des séminaires et des ateliers nationaux, sera diffusé par l'intermédiaire de la plateforme de connaissances;
  - (A2.3) Organiser cinq stages de formation nationaux sur l'application des connaissances acquises grâce à l'enrichissement des informations disponibles sur la plateforme (voir activité A2.1 ci-dessus), aux ateliers nationaux (activité A1.5) et au rapport d'évaluation (activité A2.2) aux fins de l'élaboration de politiques et de stratégies nationales;
  - (A2.4) Proposer aux pays participant au projet des services consultatifs d'accompagnement de la formation à l'élaboration de politiques de renforcement de la gestion des ressources naturelles;

- (A2.5) Organiser un atelier régional de clôture avec la participation de responsables gouvernementaux et de représentants de la société civile et du secteur privé afin de mettre en commun, sur la base du rapport d'étude, les données d'expérience et les enseignements tirés des efforts nationaux en matière d'élaboration et d'évaluation de politiques fondées sur des données factuelles, et de déterminer les priorités pour la coopération régionale concernant la gestion des ressources.

**AE. Développement des institutions en vue de l'amélioration de la prestation de services aux fins des objectifs de développement durable en Asie occidentale**

**Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (666 000 dollars)**

**Contexte général**

211. Les questions de la résilience des institutions et de la gestion des risques dans un contexte marqué par les conflits et l'instabilité politique sont particulièrement importantes pour les États membres de la CESAO. En tenant compte de la situation actuelle et de l'histoire récente de la région, le projet vise à fournir aux États membres les outils et les capacités dont ils ont besoin pour se doter d'institutions plus résilientes, plus efficaces et plus efficientes.
212. La prise de conscience de l'importance que revêtent la bonne gouvernance et la compétence des institutions, de même que la volonté de faire d'elles des priorités, s'inscrivent parfaitement dans le cadre du débat mondial sur le programme de développement pour l'après-2015. L'expérience des objectifs du Millénaire pour le développement a montré que sans un gouvernement efficace, efficient, transparent et responsable, allant de pair avec l'appropriation des objectifs de développement par le pays, les objectifs de développement pour l'après-2015 seraient irréalisables, en particulier dans des pays en situation de conflit, de crise ou de transition. En outre, le manque d'institutions stables et solides aggrave la faiblesse de l'État et empêche la prestation de services adaptés aux populations qui en ont le plus besoin. Par conséquent, la mise en place d'institutions capables de faire face aux nouveaux besoins de ces pays est de la plus haute importance pour la région et pour la réalisation des objectifs de développement durable.
213. Les études récentes des objectifs du Millénaire pour le développement ont mis en évidence des progrès considérables, qui coexistent avec des difficultés de taille partout dans le monde. Un rapport de l'Overseas Development Institute a révélé que l'incapacité des pouvoirs publics d'obtenir certains résultats très attendus dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement avait suscité un mécontentement généralisé. Il mentionnait l'enquête mondiale en ligne MY World menée récemment par l'Organisation des Nations Unies, qui reflétait l'opinion de 5 millions de personnes originaires de 194 pays sur les priorités du développement. D'après l'enquête, la priorité intitulée « un gouvernement réactif et honnête » arrivait en quatrième position, après « une bonne éducation », « un meilleur système de santé » et « de meilleures offres d'emploi », et avant « la protection contre le crime et la violence » (sixième position), « la protection contre la discrimination et la persécution » (neuvième) et « les libertés politiques » (quatorzième). Le rapport de l'Overseas Development Institute et d'autres études concernant les objectifs du Millénaire pour le développement ont conclu que les citoyens étaient plus préoccupés par l'aptitude des gouvernements à fournir des biens et des services publics destinés à améliorer

leurs conditions de vie que par les formes de gouvernance. On s'oriente vers un modèle de développement moins axé sur les structures que sur les fonctions de la gouvernance, comme l'illustre le fait que, sur les 40 cibles et indicateurs en la matière débattus dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, 28 portent sur les fonctions et seulement 8 sur les structures.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Aider les pays membres à se doter des institutions indispensables à la prestation de services de base en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et à renforcer celles qui existent, l'accent étant mis sur les pays de la CESAO en situation de conflit, de crise ou de transition</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars des États-Unis)</p> <table> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">37,5</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">163,6</td> </tr> <tr> <td>Réunion d'experts</td> <td style="text-align: right;">77,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">89,4</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">20,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">12,5</td> </tr> <tr> <td>Stages et ateliers de formation</td> <td style="text-align: right;">266,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>666,0</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	37,5	Consultants	163,6	Réunion d'experts	77,0	Voyages	89,4	Services contractuels	20,0	Dépenses de fonctionnement	12,5	Stages et ateliers de formation	266,0	<b>Total</b>	<b>666,0</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	37,5																
Consultants	163,6																
Réunion d'experts	77,0																
Voyages	89,4																
Services contractuels	20,0																
Dépenses de fonctionnement	12,5																
Stages et ateliers de formation	266,0																
<b>Total</b>	<b>666,0</b>																
<p><i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Développement économique et social en Asie occidentale, sous-programmes 2 (Développement social), 4 (Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale) et 7 (Atténuation des conflits et développement)</p>																	

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Renforcement de la capacité des institutions publiques de mettre au point des stratégies et des politiques de gouvernance visant à accroître leur efficacité, leur aptitude à offrir des services et leur résilience en cas de conflit en utilisant une méthode participative pour l'élaboration de politiques sociales et en recherchant le consensus

(IS1.1) Les pays cibles emploient les outils de gestion des risques proposés dans le cadre du projet.

(IS1.2) Les pays cibles mettent au point des politiques d'amélioration des capacités de prestation de services grâce aux outils élaborés par la CESAO aux fins du développement participatif et de l'engagement civique.

(RE2) Renforcement des capacités nationales de certains pays d'employer les nouvelles technologies en vue d'accroître la transparence et l'application du principe de responsabilité dans la prestation de services publics

(IS2.1) Des services publics en ligne contribuant à la transparence des affaires publiques sont mis en place dans les pays cibles.

**Activités principales**

214. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :

- (A1.1) Mettre au point un manuel sur l'évaluation des dégâts, des pertes et des besoins destiné aux pays de la région arabe en situation de conflit, de crise ou de transition, en se fondant sur les méthodes de la CEPALC;
- (A1.2) Organiser une réunion d'experts pour valider la teneur du manuel mis au point dans le cadre de l'activité A1.1;
- (A1.3) Organiser trois formations sous-régionales de renforcement des capacités à l'intention des fonctionnaires responsables de la gestion des risques et des interventions en cas d'urgence, en utilisant le manuel mis au point dans le cadre des activités A1.1 et A1.2;

- (A1.4) Réaliser une étude sur les résultats de la méthode participative employée par la CESAO en matière de développement afin de collecter des informations et de formuler des recommandations sur le niveau et les limites de la participation de la société civile à l'élaboration des politiques publiques et à la transition démocratique;
- (A1.5) Dresser un état des lieux des institutions de trois pays cibles pour aider ceux-ci à déterminer quels ministères, organisations non gouvernementales, établissements universitaires et médias contribuent à l'action menée en matière de développement social et de gouvernance démocratique;
- (A1.6) Animer deux ateliers régionaux de quatre jours afin de développer les compétences en matière de participation et de gouvernance des fonctionnaires, des militants de la société civile et des universitaires, et de renforcer en particulier les compétences utiles pour participer aux processus de réforme, de transformation des systèmes et de règlement de conflits;
- (A2.1) Élaborer des études, des principes directeurs et des supports de formation sur la généralisation du recours aux nouvelles technologies en vue d'amener les pouvoirs publics de la région arabe à plus de transparence et à accroître le respect du principe de responsabilité en ce qui concerne la prestation de services publics;
- (A2.2) Organiser une réunion d'experts chargés d'examiner et de revoir les supports mis au point dans le cadre de l'activité A2.1;
- (A2.3) Organiser deux ateliers régionaux et trois ateliers nationaux de renforcement des capacités sur l'utilisation des nouvelles technologies aux fins de l'amélioration de la gouvernance dans la région arabe, sur la base des principes directeurs mis au point par la CESAO dans le cadre de l'activité A2.1;
- (A2.4) Mettre en place un comité qui s'intéressera aux pratiques et sera composé de représentants choisis dans chaque pays ciblé compte tenu des critères d'admissibilité énoncés au stade de l'état des lieux et de l'étude, afin d'assurer la viabilité des efforts accomplis.

## **AF. Promotion de la justice sociale dans certains pays de la région arabe**

### **Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (301 000 dollars)**

#### **Contexte général**

- 215. Dans de nombreux pays membres de la CESAO, la justice sociale constitue une priorité de premier ordre. La région arabe, en plein renouveau, connaît une très forte demande de changements profonds et de nouveaux modèles de développement fondés sur des principes de développement durable intégrant les objectifs interdépendants de justice sociale, de démocratie, de liberté et de dignité humaine. Les pays arabes doivent revoir leurs politiques et contrats sociaux, leurs stratégies de croissance économique, leur fiscalité, leurs systèmes de gouvernance et leurs cadres réglementaires et législatifs pour les rendre plus inclusifs et pour préserver les principes d'égalité, d'équité, de droits et de participation sur lesquels repose le concept de justice sociale.
- 216. De nombreux pays arabes ne disposent pas des outils et des mécanismes nécessaires à l'élaboration de stratégies en matière de justice sociale et à leur mise en œuvre dans le cadre des plans de développement nationaux. Par conséquent, ce projet sera axé sur le renforcement de la capacité des

pays arabes – en particulier des pays en proie à l’instabilité provoquée par des conflits ou des transitions politiques – de mettre en pratique les principes de justice sociale et de les intégrer dans leurs stratégies et programmes de développement.

217. Le projet permettra de produire et d’utiliser des outils visant à intégrer les principes de justice sociale au processus de développement. Il consistera également à mettre en place une solide coopération entre les protagonistes locaux et les administrations centrales, la société civile et les acteurs extérieurs. Ces éléments donneront aux pouvoirs publics des pays arabes les moyens d’appuyer des politiques plus efficaces, équitables et participatives, y compris des modèles de croissance partagée et des politiques inclusives de financement du développement social et du développement durable.
218. La CESAO a acquis une expérience considérable en matière de coopération technique et de renforcement des capacités dans la région grâce à ses programmes de formation au développement participatif et à ses travaux sur les partenariats en faveur de la gouvernance démocratique. Tout récemment, elle a mis au point une panoplie d’outils de formation innovants se rapportant à l’élaboration de politiques de protection sociale par l’adoption d’une approche participative dans la région arabe. Deux ateliers sous-régionaux seront organisés pour former les représentants des 22 pays membres arabes et leur apprendre à se servir de cet outil efficace pour élaborer des politiques nationales de protection sociale. Une aide supplémentaire, qui prendra la forme de services consultatifs, sera accordée à trois pays membres des régions du Machreq, du Maghreb et du Golfe. La CESAO participera à ce projet interrégional avec d’autres partenaires régionaux clefs, tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme et l’Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui contribueront aux activités normatives et y apporteront leur expérience dans les domaines des droits de l’homme et de l’égalité des sexes.

<i>Objectif de l’Organisation</i> : Renforcer la capacité de certains pays de la région de la CESAO d’adopter et d’appliquer des politiques sociales axées sur les droits qui favorisent la justice sociale et conduisent à un développement socioéconomique équitable, inclusif et participatif	<i>Aperçu du budget</i>	
	(En milliers de dollars des États-Unis)	
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Développement économique et social en Asie occidentale, sous-programmes 2 (Développement social) et 6 (Promotion de la femme)	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	10,0
	Consultants	47,2
	Réunion d’experts	38,0
	Voyages	24,0
	Services contractuels	17,8
	Stages et ateliers de formation	164,0
	<b>Total</b>	<b>301,0</b>

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Amélioration de la capacité des décideurs des pays cibles d’élaborer et d’exécuter des stratégies et des plans d’institutionnalisation de la problématique hommes-femmes en vue de mettre fin à la discrimination sexiste et aux violations des droits économiques et sociaux des femmes

(IS1.1) Les pays membres sont plus à même d’aligner les cadres nationaux, sous-régionaux et régionaux sur les conventions, conférences et accords internationaux en matière d’institutionnalisation de la problématique hommes-femmes.

(RE2) Amélioration de la capacité des pays bénéficiaires d’élaborer des politiques et des programmes sociaux axés sur les droits qui

(IS2.1) On constate une augmentation du nombre de programmes, mesures et politiques visant à accroître la protection, la cohésion et

favorisent la cohésion, l'inclusion et la protection sociales, et offrent à tous des services adaptés

l'inclusion sociales grâce à une démarche participative.

(IS2.2) Au moins 70 % des participants ayant reçu une formation confirment leur capacité de mettre au point des politiques et des programmes axés sur les droits qui favorisent la protection, la cohésion et l'inclusion sociales.

---

### Activités principales

219. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :

- (A1.1) Mettre au point une panoplie d'outils de formation axés sur les méthodes et les moyens et portant sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes par les institutions nationales de la région arabe, notamment une série de manuels spécialisés par thème et par programme, qui se fonderont sur les connaissances existantes tout en prenant en considération les spécificités de la région arabe, en particulier les situations de conflit, de consolidation de la paix et de transition;
- (A1.2) Organiser une réunion d'experts techniques en vue d'examiner et de valider les outils de formation. Au nombre des participants, on trouvera des experts régionaux et nationaux ayant des connaissances à la fois sur les particularités de la région arabe et sur les méthodes connues d'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes;
- (A1.3) Organiser trois ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités à l'intention des parties prenantes, y compris les mécanismes nationaux de promotion de la femme et les organisations non gouvernementales concernées, pour présenter et tester les outils de formation. De hauts représentants des mécanismes nationaux de promotion de la femme (notamment des ministères et des conseils des affaires féminines) participeront aux ateliers. Pour donner suite aux ateliers, la CESAO proposera aux pays membres et aux organisations non gouvernementales des services consultatifs et une assistance technique qui les aideront à mettre leurs plans en place et à les exécuter;
- (A2.1) Organiser deux ateliers sous-régionaux de formation sur la panoplie d'outils de la CESAO se rapportant à l'élaboration de politiques de protection sociale par l'adoption d'une approche participative dans la région arabe;
- (A2.2) Fournir une assistance technique et conduire des activités de renforcement des capacités dans trois pays pour appuyer l'utilisation de la panoplie d'outils et l'élaboration de politiques et de programmes sociaux axés sur les droits qui favorisent la protection, la cohésion et l'inclusion sociales, et offrent à tous des services adaptés.

## AG. Facilitation de la mise en œuvre de l'Union douanière arabe

### Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (597 000 dollars)

#### Contexte général

220. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le nombre d'accords d'intégration régionale et de pays qui y sont parties a fortement augmenté. Ces accords prennent souvent la forme d'accords

commerciaux préférentiels qui donnent à chacune des parties un accès privilégié aux marchés des autres et qui sont conçus de façon à favoriser l'intégration économique entre les États membres. Ils posent en outre les jalons d'une intégration plus profonde qui va au-delà des mesures traditionnelles et requiert un degré plus élevé de coordination des politiques, ce qui est plus facile au niveau régional qu'au niveau multilatéral.

221. Face à l'essor des initiatives d'intégration régionale, l'intégration des pays arabes est devenue impérative. Le niveau d'intégration économique dans la région, en particulier en termes commerciaux, est actuellement très limité. Par ordre croissant, les différents stades de l'intégration économique sont les suivants : a) accord commercial préférentiel limité; b) zone de libre-échange intégral; c) union douanière; d) marché commun; e) union économique; f) union monétaire; g) intégration économique à part entière.
222. La plupart des mesures d'intégration prises par les pays arabes relèvent des deux premiers stades. Les débats sur le passage d'une zone de libre-échange à une union douanière ont commencé il y a de nombreuses années, mais n'ont encore abouti à aucun progrès important, en dépit de l'engagement pris par les dirigeants arabes de lancer l'Union douanière arabe à la fin de 2015 sous les auspices de la Ligue des États arabes.
223. Si les pays arabes souhaitent trouver des solutions viables à long terme qui leur permettent de sortir de la pauvreté, de diversifier leur économie et d'améliorer leur aptitude à négocier, ils doivent renforcer leurs compétences en matière de recherche et développer leurs capacités techniques afin de mieux négocier les accords commerciaux, analyser les incidences, identifier les gagnants et les perdants, évaluer et suivre la mise en œuvre, et agir en vue d'atteindre les objectifs de développement économique et social. À cet égard, les décideurs des pays arabes sont de plus en plus demandeurs d'une assistance technique portant sur l'analyse des échanges, qui faciliterait les négociations en cours à la fois entre eux et avec d'autres partenaires. L'Union douanière arabe est le plus important projet d'intégration dans la région depuis des décennies, compte tenu des effets qu'il devrait produire, de diverses manières, sur les économies des pays membres. La nouvelle nomenclature tarifaire modifiera les prix des produits importés sur le marché intérieur et, par conséquent, la demande d'importations et l'offre nationale. La variation des droits de douane applicables aux importations régionales et à celles qui relèvent du régime de la nation la plus favorisée, de même que l'évolution des flux d'importation, auront une incidence sur les recettes douanières. L'effet cumulé de ces changements permettra de savoir si la constitution de l'Union douanière arabe a des effets positifs ou négatifs sur la protection sociale.
224. La CESAO a participé activement aux efforts accomplis à ce jour concernant l'Union douanière arabe en fournissant une assistance pendant les débats et les négociations. L'objectif de ce projet est de continuer à développer les capacités techniques des experts arabes prenant part aux négociations et des responsables de la formulation des politiques économiques d'adapter l'Union douanière arabe, de la mettre en œuvre dans les pays concernés, d'effectuer un suivi de cette mise en œuvre et d'en comprendre les incidences. Dans le cadre de ce projet, il s'agira à la fois de soutenir les discussions à plusieurs États aux fins de la négociation des divers aspects de l'Union et de renforcer les moyens dont les pays disposent pour appliquer les accords.
225. Estimant qu'il est utile d'intervenir à l'échelle des pays et de façon ciblée, en plus des ressources demandées au titre de l'aide au développement, la CESAO compte recourir aux ressources extrabudgétaires du programme ordinaire de coopération technique afin de fournir une aide adaptée aux États membres qui en feront la demande après les missions consultatives et les ateliers régionaux prévus dans le cadre du projet.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Aider les pays arabes et leurs organisations régionales à négocier, mettre en œuvre et superviser l'Union douanière arabe	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars des États-Unis)	
	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	20,0
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Développement économique et social en Asie occidentale, sous-programme 3 (Développement économique et intégration)	Consultants	55,0
	Voyages	150,0
	Services contractuels	40,0
	Dépenses de fonctionnement	35,0
	Stages et ateliers de formation	297,0
	<b>Total</b>	<b>597,0</b>

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

(RE1) Renforcement de la capacité des États membres et des organisations régionales de négocier et d'arrêter un cadre pour l'Union douanière arabe, y compris de fixer des tarifs extérieurs communs

(IS1.1) Parmi les participants ayant reçu une formation, 85% confirment avoir renforcé leur capacité de fixer des tarifs extérieurs communs

(IS1.2) Des mesures sont prises afin de fixer des tarifs extérieurs communs pour les produits importés

RE2. Renforcement de la capacité des États membres de prendre les mesures nationales nécessaires à la mise en œuvre et au suivi des accords de l'Union douanière arabe, ainsi qu'à l'évaluation de leurs incidences

IS2.1 Certains pays cibles mettent au point des politiques relatives à la collecte et à la répartition des taxes à l'aide des documents et des recommandations fournis

IS2.2 Parmi les participants ayant reçu une formation, 85% confirment avoir renforcé leurs capacités concernant le suivi des accords de l'Union douanière arabe et l'évaluation de leurs incidences

**Activités principales**

226. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :

- (A1.1) Élaborer des supports de formation sur les techniques de fixation des tarifs extérieurs communs;
- (A1.2) Organiser trois ateliers sous-régionaux à l'intention des pays membres sur les techniques de fixation des tarifs extérieurs communs;
- (A1.3) Organiser un atelier à l'intention des organisations régionales sur le cadre institutionnel de l'Union douanière arabe;
- (A2.1) Élaborer des supports de formation sur les modalités et les mécanismes de collecte et de répartition des taxes à l'importation;
- (A2.2) Élaborer un ensemble d'outils pour le suivi de l'Union douanière arabe;
- (A2.3) Élaborer des supports de formation sur les outils d'analyse d'impact;
- (A2.4) Organiser trois ateliers sous-régionaux à l'intention des pays membres sur les techniques de collecte et de répartition des recettes issues de taxes à l'importation pour

leur permettre de savoir comment réinjecter ces revenus dans l'économie de la façon la plus productive;

- (A2.5) Organiser trois ateliers sous-régionaux à l'intention des pays membres concernant l'utilisation des outils de suivi de l'Union douanière arabe et de l'outil d'analyse d'impact au niveau national. La formation donnera aux États membres les moyens de savoir s'ils agissent dans le respect des dispositions relatives à l'Union douanière arabe;
- (A2.6) Organiser un atelier à l'intention des organisations régionales sur le suivi de l'Union douanière arabe;
- (A2.7) Organiser trois ateliers sous-régionaux à l'intention des pays membres sur les outils d'analyse d'impact, pour leur donner les moyens d'évaluer les incidences de l'appartenance à l'Union douanière arabe sur le plan national;
- (A2.8) Envoyer des missions consultatives dans certains États membres qui demandent une assistance pour donner suite aux enseignements des ateliers de formation. Ces missions aideront les pays à formuler des politiques et à établir les systèmes nécessaires pour mettre effectivement en œuvre les accords de l'Union douanière arabe et en maximiser l'impact.

## Appendice

**Liste récapitulative des projets qu'il est proposé de financer  
au moyen du Compte pour le développement pendant  
l'exercice biennal 2016-2017**

(En dollars des États-Unis)

<i>Nom du projet</i>	<i>Montant</i>
A. Programme relatif à la statistique et aux données . . . . .	10 000 000
B. Élaboration de politiques fondées sur les faits en matière de cybergouvernement, visant à améliorer l'infrastructure informatique, la prestation de services publics et le respect du principe de responsabilité . . . . .	530 000
C. Stratégies d'atténuation des conséquences de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés (Département des affaires économiques et sociales). . . . .	560 000
D. Renforcer les capacités de certains pays en développement d'évaluer, aux fins de l'examen par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, les progrès accomplis dans l'exécution du programme de développement durable (Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec les commissions régionales de l'ONU et les équipes de pays des Nations Unies) . . . . .	395 000
E. Recensement des moyens financiers nationaux disponibles aux fins du développement durable en Afrique australe (Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique) . . . . .	525 000
F. Observer les progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts (Département des affaires économiques et sociales) . . . . .	509 000
G. Mesures gouvernementales en faveur de l'épanouissement des jeunes en Afrique se fondant sur des données factuelles (Département des affaires économiques et sociales) . . . . .	390 000
H. Exécution des stratégies nationales de développement durable dans certains pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie (Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Programme des Nations Unies pour le développement) . . . . .	596 800
I. Politiques commerciales et agricoles en faveur des petits exploitants agricoles et de la sécurité alimentaire (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) . . . . .	646 000

**Titre XIII Compte pour le développement**

<i>Nom du projet</i>	<i>Montant</i>
J. Le commerce transfrontière informel au service de l'autonomisation des femmes, du développement économique et de l'intégration régionale dans la région des Grands Lacs (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Commission économique pour l'Afrique) . . . . .	547 000
K. Valorisation des produits dérivés du coton en Afrique de l'Est et en Afrique australe (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). . . . .	591 000
L. Politiques de développement pour la croissance économique durable en Afrique australe (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique) . . . . .	501 000
M. Mise au point d'indices de capacité productive permettant d'effectuer des évaluations comparatives en vue d'élaborer des politiques fondées sur les faits dans les pays en développement sans littoral (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) . . . . .	599 000
N. Données sur la qualité de l'air destinées à l'élaboration de politiques environnementales et sanitaires en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique (Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains) . . . . .	559 000
O. Renforcement des capacités de gestion des informations communiquées par les entreprises sur le bilan de leurs activités en matière de viabilité dans les pays d'Amérique latine (Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) . . . . .	545 000
P. Politiques urbaines durables, profitant à tous et fondées sur la connaissance des faits dans les États arabes pilotes (Programme des Nations Unies pour les établissements humains, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) . . . . .	451 000
Q. Dispositifs de responsabilisation destinés à mesurer et à suivre des politiques pour des villes durables en Amérique latine et à la communication d'informations à ce sujet (Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) . . . . .	453 000
R. Politiques reposant sur des données factuelles en vue d'améliorer la sécurité locale dans les villes d'Amérique latine et d'Afrique (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains) . . . . .	801 000

<i>Nom du projet</i>	<i>Montant</i>
S. Harmonisation du programme pour l'après-2015 avec les cadres de planification en Afrique (Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique) . . . . .	726 000
T. Cadres de responsabilisation et politiques fondées sur des données factuelles pour la planification du développement en Afrique (Commission économique pour l'Afrique) . . . . .	625 000
U. Amélioration du suivi de la protection sociale en Afrique (Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) . . . . .	550 000
V. Dispositifs de contrôle de la gestion durable des forêts dans les pays du Caucase et d'Asie centrale (Commission économique pour l'Europe, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) . . . . .	501 000
W. Politiques relatives au logement et à l'aménagement urbain viables fondées sur des données factuelles et dispositifs de suivi connexes dans les États membres de la Commission économique pour l'Europe (Commission économique pour l'Europe, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains) . . . . .	499 000
X. Énergie durable pour tous dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (Commission économique pour l'Europe, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Département des affaires économiques et sociales) . . . . .	564 000
Y. Exploitation de mégadonnées aux fins de la mesure de l'économie numérique en Amérique latine et dans les Caraïbes et de son essor (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) . . . . .	682 000
Z. Remédier aux grands problèmes sociaux et environnementaux qui se posent en Amérique latine et dans les Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe et le Programme des Nations Unies pour l'environnement) . . . . .	615 000
AA. Tableaux entrées-sorties se rapportant aux politiques industrielles et commerciales en Amérique centrale et en Amérique du Sud (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) . . . . .	788 000
AB. La coopération Sud-Sud au service des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation dans la région Asie-Pacifique (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en collaboration avec la CNUCED) . . . . .	750 000

**Titre XIII**      **Compte pour le développement**

<i>Nom du projet</i>	<i>Montant</i>
AC. Mécanismes novateurs de financement de l'action face aux changements climatiques à l'intention des institutions financières de la région Asie-Pacifique ( Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) . .	670 000
AD. Politiques fondées sur des données factuelles en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de l'Asie et du Pacifique (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Département des affaires économiques et sociales) . . . . .	666 000
AE. Développement des institutions en vue de l'amélioration de la prestation de services aux fins des objectifs de développement durable en Asie occidentale (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. . . . .	666 000
AF. Promotion de la justice sociale dans certains pays de la région arabe (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) . . . . .	301 000
AG. Facilitation de la mise en œuvre de l'Union douanière arabe (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) . . . . .	597 000
<b>Total</b>	<b>28 398 800</b>

## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

---

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

---

#### **Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires** (A/66/7, chap. II)

Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain projet de budget, des renseignements supplémentaires sur la gestion du Compte pour le développement, notamment une évaluation de la pertinence des dispositions actuelles (XIII.7).

Depuis sa création en 1998, le Compte pour le développement a servi à programmer 348 projets d'un montant total de 192 millions de dollars. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, 189 projets devront être examinés et supervisés par l'équipe du Compte pour le développement, qui s'acquittera des tâches suivantes : a) programmer 33 projets de la dixième tranche en étudiant les documents s'y rapportant et en concourant à l'allocation des crédits; lancer la onzième tranche, examiner les aperçus de 45 à 50 projets et établir le fascicule budgétaire; b) s'occuper activement du suivi de 59 projets de la neuvième tranche et 33 projets de la dixième tranche, notamment en poursuivant les consultations avec les entités chargées de l'exécution des projets et en examinant les rapports de fin d'année; c) passer en revue et évaluer les rapports finals de 52 projets de la huitième tranche ainsi que leurs évaluations, de même que les évaluations externes de 32 projets de la septième tranche qui n'ont pas été examinées, certaines n'ayant pas encore été communiquées.

La gestion quotidienne du Compte pour le développement est assurée par une équipe de trois spécialistes des programmes (P-5, P-4 et P-2) exclusivement chargés de cette tâche au Bureau du développement des capacités du Département des affaires économiques et sociales, dont les postes ont été créés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/243 et 68/246, au titre du chapitre 9 du budget-programme (Affaires économiques et sociales). Un appui supplémentaire est fourni en permanence par les responsables du Bureau du développement des capacités, notamment en ce qui concerne la gestion et les questions relatives aux politiques (Chef du Bureau) et les questions budgétaires et financières (fonctionnaire des finances hors classe). Des stagiaires prêtent leur assistance pour la gestion des données destinées à l'intranet (et l'élaboration du fascicule budgétaire). Au cours du dernier exercice biennal, le Département des affaires économiques et sociales a réussi à s'attacher les services d'un expert associé pendant deux ans, le financement étant assuré par un donateur bilatéral dans le cadre du programme des experts associés. Ainsi, le Bureau du développement

des capacités a été en mesure d'appuyer l'équipe d'évaluation, d'examiner les évaluations de 68 projets relevant des six premières tranches et de 21 projets de la septième tranche sur les 66 qu'elle comptait, évaluations qui ont servi à établir le huitième rapport d'étape du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/68/92). Le Bureau a également publié un guide succinct pour l'établissement des rapports finals.

Pendant l'exercice biennal 2016-2017, les principales tâches d'évaluation consisteront à examiner en profondeur les évaluations de 45 projets de la septième tranche, à donner des directives pour l'évaluation des 52 projets de la huitième tranche qui s'achèveront à la fin de 2015 et à examiner les rapports finals et les évaluations externes de ces 52 projets. Le Bureau du développement des capacités devra établir le dixième rapport d'étape destiné à l'Assemblée générale et, surtout, analyser les enseignements tirés de l'expérience en prévision de la programmation de la onzième tranche. Il devra mettre en place une plateforme de gestion des connaissances aux fins de la programmation et de l'évaluation et collaborer avec les entités chargées de l'exécution des projets pour veiller à ce que les conclusions des évaluations soient prises en compte au moment de la programmation de nouvelles tranches. Le Directeur de programme prévoit également de renforcer la fonction de suivi en fournissant en temps voulu des conseils concernant les 92 projets en cours des neuvième et dixième tranche.

Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller, afin d'éviter tout conflit d'intérêts, à la mise en œuvre de nouvelles procédures garantissant l'indépendance de l'évaluateur (par. XIII.8).

Le Comité consultatif compte que la complémentarité entre le programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement sera maintenue et approfondie afin de tirer le meilleur parti de l'effet conjugué des activités réalisées au moyen de ces deux mécanismes (par. V.114).

L'indépendance de l'évaluation est un impératif qui est respecté pour toutes les évaluations. Des consultants externes sont engagés par les services d'évaluation de l'entité d'exécution et chargés de conduire l'évaluation de manière autonome et d'établir le rapport d'évaluation final. Toutes les évaluations doivent être conformes aux principes établis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation à propos de l'aide au développement – à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité des activités.

Le Compte pour le développement et le programme ordinaire de coopération technique se complètent harmonieusement. Leurs objectifs sont similaires, mais les méthodes de programmation, d'exécution, de suivi et d'évaluation sont sensiblement différentes.

Le Compte pour le développement finance des interventions à moyen terme qui se déroulent sur une période pouvant aller jusqu'à quatre ans, sont plus

souvent d'envergure sous-régionale mais aussi parfois régionale ou mondiale, portent sur des pays particuliers et s'attachent aux besoins propres à ces pays en matière de développement.

Le programme ordinaire de coopération technique finance quant à lui des interventions spéciales, d'ampleur limitée, qui visent à apporter une solution à court terme à un problème pressant. Il s'agit de satisfaire, avec souplesse, des besoins en matière de développement qui sont souvent urgents et difficiles à prévoir pour le pays concerné. Nombre de ces interventions sont menées par des membres du personnel permanent ou des conseillers couvrant une ou plusieurs régions, dont les postes ou emplois sont financés par le programme ordinaire de coopération technique et relèvent de diverses entités du Secrétariat s'occupant des affaires économiques et sociales.

Le programme ordinaire de coopération technique fait appel à beaucoup de personnel temporaire (autre que pour les réunions), ce qui permet à l'Organisation de recourir à des spécialistes du développement travaillant dans une logique sectorielle ou intersectorielle. En revanche, la composante ressources humaines du Compte pour le développement est très peu développée et ne compte aucun emploi. Les deux programmes fonctionnent dans le cadre plus général du Système des Nations Unies pour le développement, qui regroupe fonds, programmes et institutions spécialisées, et ont pour but de combler les lacunes en matière de renforcement des capacités dans des domaines très spécialisés qui n'entrent pas dans le cadre des priorités et des domaines de compétence d'autres organisations œuvrant en faveur du développement.

---